

SECTION III. 9

HAROLD SAMUEL GERSON, Montréal et Ottawa

Gerson (nom fictif *Gray*) est né à Montréal le 17 avril 1905, de parents russes, son père et sa mère ayant vu le jour à Kiev. Il possède les grades de bachelier ès sciences et de maître ès sciences en géologie de l'université McGill. Avant son emploi par le gouvernement canadien ou les services de ce gouvernement, il travaillait comme ingénieur-géologue au service de compagnies minières.

A la fin de décembre 1941, il postula et obtint, à Montréal, un poste à la Allied War Supplies Limited, compagnie de la Couronne constituée en corporation afin de diriger la construction d'installations pour la production de produits chimiques et d'explosifs, et plus tard la production de ces matériaux. Gerson était l'adjoint du président du Comité de contrôle de la Production. Les fonctions de Gerson consistaient à examiner les chiffres de production des usines de remplissage, et à tenir des registres de la production. Il occupa cette charge à la Allied War Supplies Limited jusqu'en juillet 1944.

Gerson devint alors membre du personnel du ministère des Munitions et approvisionnements, à Ottawa, jusqu'en novembre 1945, ou à peu près. A cette époque, il agissait comme secrétaire et comme chef de la division des archives du Service de production des Munitions. Puis il passa et il demeura jusqu'au début de la présente enquête à l'emploi de la Corporation des biens de guerre, autre compagnie de la Couronne.

Lorsqu'il travaillait encore à la Allied War Supplies Limited, Gerson fut, à un certain moment, prêté au ministère des Munitions et approvisionnements, et même quand il fut rendu à la Corporation des biens de guerre, il continua de remplir certaines fonctions au sein de ce ministère.

C'est sur la recommandation de M. Boyer, dont il est question dans la Section III 11, que Gerson obtint son premier poste au service du Gouvernement, et ce fut ensuite par Gerson que Benning, son beau-frère—dont nous parlons aussi dans la Section III 12—entra à l'emploi de la Allied War Supplies Corporation en juin 1942.

Pendant qu'il s'acquittait de ses diverses charges, Gerson eut évidemment accès à beaucoup de renseignements secrets; et pour occuper tous ces postes, il avait prêté un serment de discrétion.

Au nombre des documents russes, onze se rapportent directement à Gerson, dont le nom fictif était *Gray*.

1er DOCUMENT

Ce document révèle qu'avant l'arrivée de Zabotin au Canada, en juin 1943, Gerson avait déjà fait partie du groupe des espions de Montréal, affilié à l'organisation Sokolov (*Davis*), sous la direction de Fred Rose, depuis le 1er août 1942. La preuve en est dans l'extrait de l'un des carnets de Zabotin, qui décrit le réseau d'espionnage tel qu'il l'a trouvé. Cette description, dont le texte intégral figure ailleurs dans le présent Rapport, se lit partiellement ainsi:

Avant la Réorganisation

Directeur Davie

1. Fred—Directeur de la société.

Antérieurement, à l'emploi des Voisins jusqu'en 1924.

.....

Travail de Fred

Groupe de Montréal (activistes)

1. Gray

Juif. Chef d'une section du Directorat chargé de procurer du matériel de guerre aux Alliés. Engagé le 1.9.42. Travaille bien. Fournit des renseignements sur les obus et canons (sur pellicules).

2. Green

.....

Il semble, par ce qui précède, que Gerson n'était que depuis neuf mois à l'emploi de la Allied War Supplies Limited lorsqu'il fut "*admis à travailler*" pour les Russes, et leur fournit "*des renseignements sur les obus et canons sur pellicules*" (photographies)—autant de matières dont il avait à s'occuper dans l'exercice de ses fonctions. Interrogé sur ses relations avec Rose (*Fred* ou *Debouz*), Gerson répondit:

D. Vous le connaissez personnellement?

R. Non.

D. Vous ne l'avez jamais rencontré personnellement?

R. Eh! bien j'ai pu assister à une soirée où il se trouvait, si c'est là ce que vous entendez par "personnellement".

D. Lui auriez-vous été présenté, et l'auriez-vous connu pour lui parler?

R. Oui.

D. Et où l'auriez-vous rencontré? En premier lieu, combien de fois avez-vous rencontré M. Rose en des occasions comme celles-là?

- R. Eh! bien, il n'est pas facile de répondre à cette question, parce que j'ai pu le rencontrer trois ou quatre fois, ou peut-être douze fois.
- D. Pour le moment—prenez votre temps, rassemblez vos souvenirs, et essayez de dire à la Commission si c'est plutôt trois ou quatre fois, ou plutôt douze fois?
- R. Eh! bien, vous pouvez mettre, en dix ans, dix fois. Il a pu s'écouler un an ou à peu près sans que je le rencontre, et peut-être l'ai-je rencontré ensuite deux ou trois fois. Vous voyez, nous demeurions en dehors de la ville, et lorsque nous venions en ville, et qu'une soirée avait lieu, nous avons pu nous rencontrer.
- D. Vous avez choisi une période de dix ans. Cela vous reporte-t-il au temps où vous avez fait pour la première fois connaissance de M. Rose?
- R. La première fois que je le rencontrai, j'avais été invité à un pique-nique, et j'ignorais ce qui en était, mais la réunion se tenait apparemment pour M. Rose. Il y a de cela au moins dix ans.

Interrogé plus tard sur le document ci-dessus, Gerson répondit:

- D. Et puis, sous la rubrique "*Travail de Fred*", si j'omets le reste du premier paragraphe—c'est-à-dire le travail de M. Rose—

1. *Gray*—

Encore une fois, ce nom a été identifié comme étant le nom fictif de Harold Samuel Gerson.

Groupe à Montréal (activistes). Juif. Chef d'une section du Directorate, chargée de procurer du matériel de guerre aux Alliés. Engagé le 1-9-42. Travaille bien. Fournit des renseignements sur les obus et canons (sur pellicules).

Pouvez-vous indiquer une raison pour laquelle l'ambassade russe vous attribue ce travail?

- R. Non, monsieur.
- D. Je n'ai pas compris votre réponse.
- R. Non, monsieur.
- D. Vous voulez dire, depuis septembre 1942, vous n'aviez jamais fourni aucune espèce de renseignement à M. Rose?
- R. Oui, monsieur.
- D. Mais vous l'aviez rencontré quelques fois?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et vous lui aviez parlé?
- R. Oui, monsieur.

2^e DOCUMENT

Le deuxième document, un télégramme adressé par Zabotin au *Directeur* le 28 avril 1944, révèle que la possibilité d'utiliser les connaissances de Mme Gerson en Roumanie pour la transmission secrète des lettres fut signalée à Moscou.

La dépêche est ainsi conçue:

Au Directeur.

La femme de Gray a des parents à Bukovina et à Bucarest. Outre des parents, elle a plusieurs connaissances parmi les médecins et autres spécialistes. Récemment, Gray a remis à Davie une réponse de la Croix rouge canadienne, en date du mois de mars 1942, annonçant que les parents de la femme de Gray sont dans leurs propres localités, c'est-à-dire, en Roumanie. La femme de Gray a demandé, par l'entremise de Gray, de faire savoir s'il est possible de leur envoyer de l'argent ou autre chose.

Davie a répondu que la question était compliquée et difficile, et que, par conséquent, je ne pouvais rien promettre. Propose qu'il obtienne les adresses et les lettres de la femme de Gray, avec projet d'entrer en relation avec un homme relativement à ces connaissances. Dans les lettres cela pourrait être proposé (c'est-à-dire par l'intermédiaire de la femme de Gray—acceptera de le faire).

Que ces personnes entrent en communication avec qui-conque remettra la lettre. Si vous approuvez l'idée—nous recevrons les adresses et lettres de la femme de Gray. Toits — les médecins et autres spécialistes. Lettres de Lesovie—aucun soupçon ne pèse sur nous.

Grant

28.4.44

Relativement à ce document, Gerson déclara:

D. Que dites-vous de cela?

R. Je ne me souviens pas de cela. Je ne me souviens pas d'une lettre de la Croix rouge.

D. Mais vous avez pu recevoir une pareille lettre? Vous ne le niez pas?

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

R. Non. Non, pourquoi—je ne sais pourquoi j'aurais reçu une communication quelconque de la Croix rouge. Je ne me suis jamais adressé à la Croix rouge.

D. Mais votre femme l'a évidemment fait?

R. C'est possible.

D. C'est ce que vous nous avez dit hier.

R. Ai-je dit cela?

D. Oui. Vous avez offert spontanément le renseignement ici même, hier, durant votre interrogatoire. C'est un fait, n'est-ce pas, que vous-même ou votre femme avez reçu de la Croix rouge une lettre concernant les parents de votre femme en Roumanie?

R. Non. La famille a pu recevoir une lettre. Je ne dirais pas que c'est un fait que ma femme ou moi-même avons reçu cette lettre. Elle a pu parvenir à la famille.

D. Il faudra alors que nous retrouvions le texte, afin de vous en donner lecture; mais c'est un fait qu'hier vous avez dit qu'une lettre avait été reçue de la Croix rouge au sujet des parents de votre femme en Roumanie. Je ne sais pas si c'est vous ou votre femme qui l'aviez reçue, mais selon votre propre déposition cette lettre avait été reçue.

Et maintenant, pourquoi le colonel Motinov, de l'ambassade russe, aurait-il informé le Directeur, à Moscou, que vous aviez remis à Sokolov une lettre de la Croix rouge canadienne concernant les parents de votre femme en Roumanie?

R. Vous m'avez, là.

D. Qu'est-ce que c'est?

R. Je l'ignore, monsieur.

D. Vous connaissez Sokolov?

R. Non, je ne le connais pas.

D. Vous n'avez jamais fait sa connaissance?

R. Non.

D. Comment ces gens auraient-ils été au courant?

R. Je n'en sais rien.

D. A moins que vous ne les ayez mis vous-même. Comment ont-ils pu s'imaginer tout cela? Comment le sauraient-ils, si ce n'est que vous le leur avez dit?

R. Pas nécessairement. Ils ont une famille là-bas, cinq filles et leurs maris; ils ont pu s'intéresser tout autant que ma femme.

D. Voyons la phrase suivante :

La femme de Gray a demandé, par l'entremise de Gray, de faire savoir s'il est possible de leur envoyer de l'argent ou autre chose.

Cela indique qu'en ce qui concerne l'ambassade russe, vous-même, au nom de votre femme, aviez demandé si le Directeur, à Moscou, pourrait s'arranger pour envoyer de l'argent ou autre chose aux parents de votre femme en Roumanie. Pourquoi ces gens auraient-ils dit cela, monsieur Gerson?

R. Je l'ignore.

D. Vous n'en avez aucune idée?

R. Non, je n'en ai aucune idée.

D. La dépêche continue:

Davie—

C'est-à-dire Sokolov.

... a répondu que la question était compliquée et difficile, et que, par conséquent, je ne pouvais rien promettre. Propose qu'il obtienne les adresses et les lettres de la femme de Gray—relativement à ces connaissances. Dans les lettres cela pourrait être proposé (c'est-à-dire par l'intermédiaire de la femme de Gray—acceptera de le faire).

C'est-à-dire que Gray, nom fictif, croyons-nous, de M. Gerson, acceptera de le faire.

Que ces personnes entrent en communication avec quiconque remettra la lettre. Si vous approuvez l'idée—nous recevrons les—adresses et lettres de la femme de Gray.

C'est-à-dire, si Moscou approuve la proposition.

Toits—les médecins et autres spécialistes.

Cela veut dire qu'ils pourront procéder sous le couvert du Docteur et des autres spécialistes.

Lettres de Lesovia.

Avez-vous déjà entendu parler de Lesovia?

R. Non, monsieur.

D. Seriez-vous étonné d'apprendre que voilà le terme par lequel on désigne le Canada dans les communications secrètes de l'ambassade russe?

R. Je le serais.

D. Vous seriez étonné?

R. Oui.

D. *Aucun soupçon ne pèse sur nous.*

Pouvez-vous au moins nous expliquer la présence de cette phrase dans le texte?

R. Non, monsieur.

D. Hier, monsieur Gerson, je vous ai posé la question suivante:

D. M. et Mme Schlein demeurent-ils à Montréal actuellement?

R. Oui.

D. Y a-t-il des membres de leur famille qui habitent Radautz à l'heure actuelle?

R. C'est possible.

D. Ne le savez-vous pas?

R. Non. Je pense qu'ils ont eu de la Croix rouge une lettre disant où ils étaient, mais je serais bien en peine de savoir exactement dans quelle partie du monde ils se trouvent.

Vous voyez, vous avez affirmé spontanément que la famille avait reçu de la Croix rouge une lettre concernant des parents en Roumanie. Comment ce renseignement aurait-il pu se glisser dans les dossiers confidentiels et secrets de l'ambassade russe, monsieur Gerson?

D. Je vous pose une question.

R. Pardon. Je l'ignore, monsieur.

D. Vous n'avez aucune indication à offrir?

R. Non. .

D. Monsieur Gerson, votre réponse n'en est pas une. N'avez-vous pas déclaré hier devant nous que la famille de votre femme avait reçu une lettre?

R. Au sujet . . .

D. Un moment—avait reçu une lettre de la Croix rouge relativement aux parents de votre femme. Il s'agit, ce matin, d'un document original de l'ambassade russe qui mentionne le fait, et ce matin vous ne vous souvenez pas du tout d'une pareille lettre. Vous n'êtes pas très sincère avec nous.

R. Voici, je vais vous dire ce qu'il faut faire—mettez-vous en communication avec la Croix rouge et demandez la date de la lettre.

D. C'est de vous que je m'occupe en ce moment. Je songe à ce que vous avez dit hier et au fait . . .

R. Je vous ai dit . . .

D. Un moment.

R. Pardon.

D. Relativement au fait que vous ne vous souvenez pas de ce que vous avez déclaré hier, et en outre au fait que le texte actuellement devant vous, que cette lettre même, original de la lettre de l'ambassade russe, mentionne la chose, vous dites ensuite que vous ne vous souvenez de rien du tout, de rien même de ce que vous avez dit à ce sujet. Etes-vous sincère vis-à-vis de la Commission? Vous ne voulez pas laisser croire, monsieur Gerson, que si vous étiez à ma place et que je fusse à la vôtre, vous accepteriez de moi une pareille histoire?

R. Je ne sais pas.

D. Oh! oui, vous le savez très bien. Allez-y, et dites-nous tout ce qui en est.

R. Il n'y a rien à dire. J'essaye de me montrer . . .

D. C'est-à-dire que vous êtes bien résolu à ne rien dire, n'est-il pas vrai?

R. Non.

3E DOCUMENT

En mai 1945, le sous-ministre des Munitions et approvisionnements, sous les ordres de qui Gerson travaillait alors, adressa la lettre suivante à l'organisation y mentionnée:

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

Toutes les usines de la Couronne de direction privée

A: Toutes les compagnies appartenant à la Couronne

Tous les directeurs généraux de services de production

De: G. K. Sheils

Le 5 mai 1945.

Sujet: Fermeture des usines appartenant à la Couronne,

Manuel de procédure.

Appendice III—Génie.

Chiffres de production et d'ordre technique.

Pour faire suite à notre lettre circulaire du 10 mars, sur le sujet ci-dessus, prière de trouver ci-joint cinq copies de l'Appendice III. On voudra bien insérer chacune à l'endroit convenable dans le manuel en question, et détruire le présent Appendice III.

Les trois armes du ministère de la Défense nationale ont accepté d'examiner les données disponibles, afin d'en choisir les parties qu'elles peuvent vouloir s'approprier. Elles n'ont pas, cependant, une liste complète de tous les effets que nous produisons, et nous aimerions que les services de production et les compagnies appartenant à la Couronne qui s'occupent de la direction de la production leur fournissent ces listes, que les effets aient été produits pour le compte du Canada ou pour quelque autre acquéreur. Il faudra naturellement, pour les diverses armes différentes listes n'énumérant

que les articles qui intéressent particulièrement chaque arme. La préparation et la distribution de ces listes devraient être terminées au plus tard le 31 courant. Sur réception de ces listes, les armes respectives feront savoir quels articles les intéressent particulièrement, et demanderont les listes de renseignements disponibles, comme il est dit à l'Appendice III.

La Commission des Arsenaux d'après-guerre, qui s'intéresse à la compilation de ces renseignements techniques, approuve les endroits suivants comme lieu d'entreposage du matériel:

- | | |
|---|---|
| 1. Canons, affûts, etc. | Dominion Engineering Works Ltd.,
Longueuil, P.Q. |
| 2. Munitions de canon | Lindsay Arsenal,
Lindsay, Ont. |
| 3. Armes portatives et mitrailleuses | Small Arms Limited,
Long Branch, Ont. |
| 4. Armes portatives et munitions | Dominion Arsenal,
Québec, P.Q. |
| 5. Remplissage de munitions | Defence Industries Limited,
Cherrier, P.Q. |
| 6. Explosifs et produits chimiques | Non encore déterminé. |
| 7. Instruments d'optique et de direction du tir, y compris le radar | Research Enterprises Limited,
Leaside, Ontario. |
| 8. Automoteurs et chars d'assaut | Orleans Proving Ground,
Chemin de Montréal. |
| 9. Matériel de radio et de communications | Signals Workshops,
Eastview. |
| 10. Matériel de guerre chimique | Respirator Assembly Plant,
Ottawa, Ontario. |
| 11. Douilles de cartouche | Non encore déterminé. |

La Commission croit que les articles d'outillage qui doivent être retenus devraient être envoyés aux endroits susmentionnés.

Le sous-ministre,

(Signé) G. K. Shiels.

Un résumé de cette lettre parvint à Zabotin, qui la transmit *Au Directeur* dans un télégramme en date du 2 août 1945, et ainsi conçue:

An Directeur:

234

Gray a reçu la copie d'une lettre du sous-ministre des Munitions et approvisionnements, G. K. Shiels, à toutes les compagnies d'État, aux compagnies d'État sous le contrôle d'une direction privée, et aux principaux directeurs de services de production, mai 194. Voici le contenu de cette lettre:

Chacune des trois armes du ministère de la Défense nationale, a accepté d'examiner l'ensemble des faits disponibles, au point de vue du choix et de la description des armes et munitions nécessaires dont elle aura besoin. Mais aucune des trois armes (armée, marine et aviation) ne détient une liste complète des effets essentiels que nous produisons. Nous aimerions que les services de production et les compagnies d'État aident à dresser des listes des produits fabriqués, qui seront transmises aux autorités militaires correspondantes, et indiquent pour le compte de qui les armes et munitions ont été produites (pour les besoins du Canada ou pour des commanditaires?). Il faudra naturellement que chaque arme ait une liste spéciale, correspondant à ses exigences propres. La préparation et la distribution de ces listes doit être terminée pour le 31 mai de la présente année. Sur réception desdites listes, chacune des trois armes indiquera la catégorie de matériel, d'armes et d'équipement, qui l'intéresse davantage. Le conseil des arsenaux d'après-guerre, qui voit à conserver ces renseignements techniques, détient un contrat pour le déplacement suivant des approvisionnements et du matériel:

- (1) Canons, affûts, etc. Dominion Engineering Works Ltd., Longueuil, P.Q.
- (2) Obus de canon, Lindsay Arsenal, Lindsay, Ont.
- (3) Armes d'infanterie et mitrailleuses—Small Arms Ltd., Long Branch, Ont.
- (4) Munitions pour armes d'infanterie—Dominion Arsenal, Québec.
- (5) Usine de munitions, Defence Industries Ltd., Cherrier, P.Q.
- (6) Matières explosives et produits chimiques, non encore décidé.
- (7) Appareils optiques, instruments de repérage radiophonique—Research Enterprises, Ltd.
- (8) Automobiles et chars d'assaut—Orleans Proving Ground, Chemin de Montréal.
- (9) Radio et autres dispositifs de communication—Signal Workshop, Eastview.

* Les caractères ombrés indiquent le mot raturé dans le document original.

(10) Douilles d'obus—non décidé.

(11) Engins de défense chimique—Respirations Assembly Plant, Ottawa, Ont.

Sous-ministre (signature)

Grant

2.8.45

Interrogé à cet égard, Gerson déclara:

D. Veuillez regarder la pièce n° 215, monsieur Gerson: il s'agit d'une lettre du 5 mai 1945, de M. G. K. Sheils, à toutes les usines de la Couronne de direction privée; aux compagnies appartenant à la Couronne; aux directeurs généraux de services de production. Reconnaissez-vous la signature de M. Sheils . . .

R. Oui.

D. Sous-ministre du ministère des Munitions et approvisionnements?

R. Oui.

D. Veuillez vous borner à cette lettre, s'il vous plaît. Vous souvenez-vous d'avoir déjà vu cette lettre?

R. Non.

D. A cette époque, faisiez-vous partie de l'un des services indiqués, et où la présente lettre aurait été adressée? Etiez-vous dans une usine de la Couronne de direction privée?

R. Au directorat général d'un service de production.

D. La lettre allait alors au directeur général du service production?

R. Oui.

D. Et en mai 1945, M. Malley se trouvait directeur général de ce service de production?

R. Oui.

D. Et vous étiez son adjoint effectif ?

R. Oui.

D. Vous agissiez comme secrétaire?

R. J'étais tout; j'étais plus que secrétaire, de fait.

D. Vous étiez au moins secrétaire?

R. J'étais chef de la division des archives.

D. Je pense qu'un témoin a dit que vous étiez aussi secrétaire?

R. Oui.

- D. Bref, monsieur Gerson, il fallait que les renseignements contenus dans cette lettre vous parviennent sous une forme ou sous une autre de sorte que vous compreniez ce qui se passait?
- R. Eh! bien, voyez-vous, il y a , , ,
- D. Cela est-il vrai ou faux?
- R. Je voulais seulement expliquer comment la chose devait me parvenir.
- D. Répondez d'abord à ma question.
- R. Oui.
- D. Très bien, et donnez maintenant votre explication.
- R. Il y avait une liste de distribution. C'est probablement assez difficile, pour les gens, de comprendre exactement comment cela fonctionnait. La lettre était adressée à toutes les compagnies appartenant à la Couronne; à toutes les usines de la Couronne confiées à une direction privée et à tous les directeurs généraux de services de production. L'original de la lettre allait à ce qu'on appelait la salle d'expédition, et là des jeunes filles tapaient des copies, selon les particularités de la liste de distribution. Elles envoyaient ensuite cette lettre—cette lettre était envoyée à chacun des destinataires mentionnés sur la liste d'expédition, bien que l'adresse ne spécifiât que les directeurs généraux de services de production.
- D. Vous pouviez donc voir la lettre?
- R. Mon nom figurait sur la liste de distribution, et je recevais ma propre copie.
- D. Si vous n'avez pas vu cette feuille de papier, vous en avez vu une copie identique?
- R. J'ai vu cette lettre.
-
- D. La pièce n° 20-CC, qui est une traduction de la traduction, contient en substance la lettre de Sheils, n'est-ce pas, ainsi qu'un grand nombre de détails?
- D. Admettez-vous cela?
- R. Oui.
- D. Le télégramme envoyé par l'ambassade russe au Directeur porte la déclaration que *Gray*, nom par lequel on désignait Gerson, a obtenu une copie de cette lettre. La première chose est qu'il existe une lettre; qu'il existe une lettre de G. K. Sheils. La seconde est que le contenu de la lettre est en substance, comme nous l'avons admis, renfermé dans la dépêche?
- R. Oui.

- D. Et maintenant, voici où je voulais en venir: Pouvez-vous fournir une explication même supposée du fait que l'ambassade russe, ici, a pu dire à Moscou que vous, Gerson, connu sous le nom de *Gray*, auriez communiqué à l'ambassade russe le contenu de la lettre de M. Sheils? Vous voyez comment je formule ma question? Pouvez-vous expliquer le fait que l'on dit à Moscou: "Voici la lettre de Sheils et nous la tenons de Gerson, que nous appelons *Gray* aux fins de la présente correspondance."
- D. Qu'en dites-vous?
- R. Non, monsieur, je ne puis fournir d'explication.
- D. Savez-vous quelque chose?
- R. Non.
- D. C'est plutôt extraordinaire?
- R. En effet.

4^E DOCUMENT

Le quatrième document consiste en une page de carnet à feuilles détachées qui est écrit à la main, en anglais, au recto et au verso, et se lit ainsi:

Le canon étant légèrement relevé, une quantité de RDX/TNT liquide redescendit le long des rainures jusque dans la chambre. Les obus furent bourrés à la main. Le résultat s'avéra normal.

Tir 1 (c) Cinq nouveaux obus furent extraits du bain et inclinés sur le flanc. Un suintement apparut à la surface d'un obus, mais fut très léger. Cela après trois heures d'immersion. On laissa refroidir le premier obus dans le canon, et les autres à l'air. On prit soin que la position de l'obus restât la même en dehors et en dedans du canon. Un obus (15^e coup) se brisa apparemment à l'extérieur du canon, mais la cause n'en put être établie, car on n'en découvrit pas les fragments. Tir 1 (d) Les obus qui restaient subirent le même traitement que lors du tir 1 (b), sauf qu'on les fit refroidir avant ou après le chargement. Pendant que l'on introduisait le RDX/TNT dans le calibre, le canon fut maintenu à une légère élévation pour 3 coups; pour les deux derniers coups, le liquide fut introduit tandis que le canon se trouvait dans une position horizontale, puis l'obus rempli et mis à refroidir

dans la même position. Le résultat du tir fut normal. Les observations faites au cours de l'épreuve révèlent que le remplissage atteint un état suffisamment liquide après chauffage d'une heure à 100° C pour que l'espace qui est au-dessus de la gaine s'emplit de liquide. L'excudation de l'obus ne fut constatée que lorsque l'obus eut été maintenu à 100° C durant 3 heures, et alors en très petite quantité dans le cas d'un seul coup. Après 5½ heures d'échauffement, tout l'obus montra un faible degré de suintement, mais en aucun cas cette excudation n'approcha de la quantité d'explosif introduite durant l'expérience.

On voit donc que, non seulement il se produit très peu d'excudation de RDX/TNT sur l'obus de 5.25 pouces à 100° C, même après chauffage prolongé, mais aussi que l'encrassement artificiel de l'obus et du canon n'est pas de nature à endommager le canon durant le tir d'obus soit à chaud soit à froid. Le caractère en tous points satisfaisant du résultat obtenu est cependant quelque peu contrebalancé par la rupture soupçonnée du 15e coup, et la possibilité d'une inflammation du remplissage, avec éclatement subséquent à une bonne distance plus haut que la gueule, ne peut être écartée. Les constatations enregistrées jusqu'ici à la suite d'essais de tir avec obus chauffés sont en général rassurantes, et ne permettent pas de supposer que le risque d'un calibre prématuré soit plus grand à 8" que dans des canons plus légers. Les épreuves ultérieures de tir d'obus de 8" auront probablement pour but d'établir la quantité de remplissage de nature à être excudée dans les conditions du tir de canons effectivement chauffés. On relèverait des faits utiles à cet égard en conduisant une épreuve d'"ébullition" dans les conditions proposées par D.N.O. L'expérience peut être tentée par notre ministère avec l'assentiment de la Commission, et devrait, si possible, inclure des remplissages et de RDX/TNT et de TNT pour fins de comparaison. Trois obus de chaque remplissage suffiraient. Le résultat d'un tel essai permettrait de confirmer les recommandations faites à l'égard d'une épreuve de tir.

En compulsant le "Compte rendu des délibérations de la Commission d'artillerie, on a découvert que le présent document est un extrait textuel des remarques consignées à la suite de l'essai du "S. G. 2" et des résultats obtenus. Interrogé sur ce document, Gerson fit la déposition suivante:

D. Je vous montre maintenant la pièce 209, dossier renfermant certains procès-verbaux de la Commission d'artillerie. Avez-vous jamais vu les procès-verbaux en question, ou de semblables?

R. Oui.

D. Où les auriez-vous vus?

R. Au bureau.

D. A quel bureau?

R. Qu'entendez-vous par là?

D. Aux Munitions et approvisionnements, ou quoi?

R. Aux Munitions et approvisionnements.

D. Et dans quelle partie du bureau tenait-on ce compte rendu?

R. On le tenait dans un cabinet-classeur.

D. Et admettons que vous vouliez consulter les procès-verbaux de la Commission d'artillerie qui se trouvaient dans cette salle des archives, que faisiez-vous; tout simplement entrer et consulter?

R. Non, on sortait la chose, en inscrivant sur une carte son propre nom et la date.

D. Et pendant combien de temps pouviez-vous garder les procès-verbaux hors de cette salle?

R. Vous pouviez les garder tant que vous vouliez, pourvu que vous ne les sortiez pas de l'édifice.

D. Ce sont naturellement des documents confidentiels?

D. Et ils sont ainsi marqués. . .

R. Oui.

D. Avez-vous dit oui?

R. A quoi?

D. Ces documents sont confidentiels?

R. Oui, ils le sont.

D. Et une mention l'indique sur les documents?

R. Oui.

D. Votre travail au ministère des Munitions et approvisionnements vous a-t-il jamais obligé de sortir ces procès-verbaux et de les examiner ou d'en transcrire des extraits?

- R. Eh! bien, dans le sens que j'étais secrétaire du Comité de production, où des sujets d'ordre technique se présentaient, et pour me mettre au courant, il fallait que je me renseigne de cette manière.
- D. Vous rappelez-vous une occasion particulière où vous avez dû le faire?
- R. Pas une occasion particulière.
- D. Vous souvenez-vous d'avoir jamais copié des extraits de l'un quelconque de ces procès-verbaux?
- R. Je le suppose.
- D. Vous devez préciser davantage. Réfléchissez et voyez si vous pouvez répondre plus directement que par une supposition.
- R. Très bien. Répétez votre question.
- D. Vous souvenez-vous d'avoir jamais reproduit des extraits des procès-verbaux de la Commission d'artillerie?
- R. Je me souviens. . .
- D. Quelle est la réponse?
- R. Avez-vous l'intention de m'arracher pour réponse un oui ou un non? J'essaye de tirer les choses au clair dans mon esprit. Oui.
- D. Vous vous souvenez?
- R. Oui.
- D. Très bien. Combien de fois avez-vous fait cela?
- R. Je ne me souviens pas.
- D. Vous rappelez-vous alors à quel sujet particulier vous avez été obligé d'extraire ou de transcrire?
- R. Non.
- D. Vous ne le pouvez pas?
- R. Non.
-
- D. Vous dites que vous ne pouvez vous rappeler à quel sujet particulier vous avez jamais été obligé de consulter la pièce 209 ou d'autres procès-verbaux du même genre?
- R. C'est bien cela.
- D. Et comment faisiez-vous la copie de ces extraits? Dites à la Commission comment vous procédiez; que sortiez-vous?
- R. Eh! bien, je pouvais sortir toute l'affaire ou n'en sortir que la section qui m'intéressait, parce que nous n'étions pas autorisés à emporter ces documents en dehors de l'édifice.
-

- D. Et que faisiez-vous de l'extrait quand vous l'aviez terminé?
- R. Qu'entendez-vous par là?
- D. Vous avez déjà dit que vous transcriviez des extraits des procès-verbaux au cours de votre travail. Voilà bien ce que vous avez dit, n'est-il pas vrai?
- R. Non.
- D. Elucidons alors ce point, parce que j'ai parfaitement compris que telle était votre affirmation. Revenons en arrière. Je vous ai demandé si vous aviez jamais eu l'occasion de transcrire des extraits des procès-verbaux de la Commission d'artillerie, et j'ai compris que vous l'aviez eue?
- R. Oui.
- D. Cela est-il exact?
- R. Oui.
- D. Puis ma question a été celle-ci: une fois transcrits ces extraits, qu'en faisiez-vous?
- R. Eh! bien, je m'en servais comme une partie—je ne dirais pas comme une partie, mais pour m'aider dans mon travail.
- D. En quoi consistait votre tâche par rapport à cet extrait; est-ce que vous emportiez le texte à une séance de la Commission dont vous parlez actuellement, du sous-comité?
- R. Non; je prenais les procès-verbaux de la réunion.
- D. Oui?
- R. Et pour comprendre ce dont on parlait, les renseignements en question m'étaient utiles comme préparation.
- D. Et ce n'était pas avant la rédaction de vos procès-verbaux que vous empruntiez ces extraits?
- R. Non, je ne dirais pas cela.
- D. Eh! bien, que diriez-vous? Je veux tirer la chose au clair.
- R. Il y avait des problèmes qui se posaient sans cesse et étaient soumis à la séance. Ce n'était pas comme si nous nous étions trouvés en face d'un problème et que nous eussions dit: "Dans ces conditions, nous devons avoir une séance à la fin du mois et nous attendrons cette séance."
- D. Peut-être sommes-nous tous deux un peu perdus. Pour ma part, je le suis, par suite de vos réponses. Si je comprends bien, n'auriez-vous pas fait ces extraits à titre de préparation à une séance du présent comité?
- R. Non.

- D. Vous ne les auriez pas faits à titre de préparation à une séance? Dans ce cas, vous avez dit plus tard, si j'ai bien compris, qu'en écrivant les procès-verbaux, vous faisiez des extraits de façon à comprendre. . .
- R. Non, non.
- D. Alors veuillez me donner l'explication; puisque vous ne les avez pas faits à titre de préparation à la séance et que vous ne les avez pas écrits en vue de rédiger vos procès-verbaux, à quelle fin les avez-vous obtenus?
- R. Je vous le dis, pour me préparer à comprendre ce qui se passait à la séance, voyez-vous; je veux dire qu'il pouvait y avoir une discussion technique à la séance, et pour savoir de quoi il s'agissait, il me fallait connaître un peu le fond de la question.
- D. Je m'en rends compte.
- R. Donc, la chose à faire—par exemple, si quelque chose présentait des difficultés, je devais tenter d'avoir une vue complète de l'affaire en question, de façon à savoir ce dont on parlait.
- D. Donc ce serait à titre de préparation aux discussions aux séances que vous auriez fait ces extraits?
- R. Oui, pour me renseigner moi-même.
- D. Et où auriez-vous gardé les extraits que vous faisiez?
- R. Probablement à mon bureau.
- D. Probablement à votre bureau ?
- R. Oui.
- D. Assurément, où?
- R. A mon bureau.
- D. Et nulle part ailleurs?
- R. Non.
- D. Les auriez-vous apportés aux séances?
- R. C'est possible.
- D. Pouvez-vous arriver à vous rappeler que vous l'avez déjà fait?
- R. Non.
- D. Et que faisiez-vous de ces extraits après qu'ils avaient servi à cette fin?
- R. Je les déchirais ou je les jetais.
- D. Vous les jetiez?
- R. Je les déchirais.
- D. C'étaient des documents confidentiels?
- R. Oui.

- D. Vous ne vous contentiez pas de les jeter dans la corbeille à papier?
- R. Non, il est probable que je les déchirais.
- D. Vous vous assuriez qu'ils ne tombaient pas entre des mains non autorisées.
- R. Oui.
- D. N'avez-vous jamais gardé l'un quelconque de ces extraits après qu'ils vous eurent servi?
- R. Non.
- D. Vous n'en avez jamais gardé un seul?
- R. Pas à ma connaissance.
- D. Ainsi, vous avez détruit tout extrait que vous avez pu faire après qu'il eut perdu son utilité?
- R. Oui.
- D. Durant combien de temps avez-vous gardé quelque extrait en particulier?
- R. Il est difficile de répondre à cette question.
- D. Est-ce quelques jours seulement, ou les gardiez-vous pendant des semaines?
- R. Je ne saurais dire.
- D. Avez-vous la certitude à votre propre connaissance que vous avez vous-même détruit chaque extrait que vous avez fait du compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie?
- R. Oui.
- D. Vous avez cette certitude?
- R. Oui.
- D. Monsieur Malley savait-il que vous faisiez des extraits du compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie?
- R. Bien, je n'ai pas eu l'occasion de le discuter avec lui.
- D. Vous ne l'avez jamais discuté avec lui.
- R. Non.
- D. Quelqu'un d'autre savait-il que vous faisiez des extraits du compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie?
- R. Je ne le sais pas.
- D. N'avez-vous jamais présenté l'un de vos extraits à une séance d'un comité dont vous faisiez partie ou dont vous étiez le secrétaire?
- R. Non. J'ai présenté les renseignements.
- D. Vous avez présenté les renseignements?
- R. Oui.

- D. Mais à aucune des séances vous n'avez produit les extraits?
- R. Non.
- D. De sorte que personne à la séance ne pouvait voir que vous aviez un extrait du compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie?
- R. Je ne le pense pas.
- D. Vous n'avez jamais discuté avec personne la question de savoir s'il convenait ou non de faire de tels extraits?
- R. Non.
- D. Vous l'avez fait de votre propre chef?
- R. Oui.
- D. On a déclaré au cours des témoignages, monsieur Gerson, que vous aviez notamment le devoir ou la fonction de prendre connaissance du compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie et que les renseignements donnés dans le compte rendu ne vous étaient pas nécessaires pour vous acquitter de vos devoirs ou de vos fonctions. Qu'en dites-vous?
- R. C'est pour moi une surprise.
- D. Je vais m'exprimer autrement. Monsieur Malley vous a-t-il déjà demandé de lire le compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie et de lui donner des renseignements?
- R. Non.
- D. Le colonel Ogilvie vous a-t-il déjà demandé de lire le compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie et de lui donner des renseignements?
- R. Non, mais ils posaient des questions et discutaient certains points.
- D. Monsieur Malley pouvait consulter le compte rendu, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Et le colonel Ogilvie pouvait consulter le compte rendu?
- R. Oui.
- D. Ils savaient ce qu'il contenait?
- R. S'ils le lisaient.
- D. Et ni l'un ni l'autre ne vous a jamais demandé de le lire et de leur donner les renseignements puisés à cette source?
- R. Ils demandaient des renseignements. D'où venaient ces renseignements, ça c'est une autre question.
- D. Pouvez-vous vous rappeler si l'un ou l'autre vous a demandé des renseignements à prendre dans le compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie?
- R. Non, pas actuellement.

D. Pouvez-vous vous rappeler si quelqu'un du ministère des Munitions et approvisionnements vous a jamais demandé des renseignements que vous deviez prendre dans le compte rendu des délibérations du conseil de l'Artillerie?

R. Non, je ne puis me le rappeler actuellement.

D. Et vous dites que vous pouvez vous rappeler l'avoir fait peut-être en quatre ou cinq occasions; est-ce bien ce que vous avez dit?

R. Peut-être.

D. Serait-ce plus de cinq fois?

R. Je ne voudrais pas préciser un nombre. Je ne me souviens pas.

D. Et vous vous serviez du compte rendu seulement à Ottawa?

R. C'est exact.

D. Connaissez-vous un autre endroit à part cette salle ou bibliothèque, comme vous voudrez l'appeler, où ces documents étaient conservés, où vous pouviez obtenir le compte rendu?

R. Non.

D. Et vous pouviez le consulter n'importe quand?

R. Oui.

D. Pourquoi en faisiez-vous des extraits si vous pouviez le consulter n'importe quand?

R. C'est qu'on acquiert l'habitude de prendre des notes.

D. Pour prendre un extrait complet de ce document?

R. Voici ce que nous avons l'habitude de faire. . .

D. Cela ne vous aidait pas à discuter la question avec les autres membres du comité, si vous pouviez consulter le compte rendu même? Il était inutile de prendre la peine d'en faire un extrait?

R. Sauf que l'on voulait le replacer dans le classeur le plus tôt possible, que l'on devait sans cesse aller le chercher de nouveau et que quelqu'un d'autre pouvait l'avoir pris. On fait beaucoup de choses en raison d'un concours de circonstances qui sont. . .

D. Avez-vous fait la même chose avec les autres documents sur lesquels vous travailliez et que vous deviez obtenir de la même salle où ils étaient conservés sous bonne garde, ou seulement avec la pièce 209?

R. Je ne sais pourquoi vous dites 209, à moins qu'il n'y ait quelque raison particulière à cela.

D. La pièce 209 est un bon exemple. Je puis vous montrer la pièce 209-A, qui désigne un autre groupe de documents.†

†Deuxième volume relié des délibérations du conseil de l'Artillerie du Royaume-Uni.

- D. Avez-vous fait des extraits de la pièce 209-A également?
- R. Je ne sais pas. Je ne me rappelle pas. Il me faudrait la consulter et me rendre compte exactement à quels sujets. La pièce a trait à nombre de sujets.
- D. Ainsi, quand vous vouliez savoir quelque chose d'après n'importe quel document qui appartenait à votre service, vous en faisiez des extraits?
- R. Quelques fois.
- D. Monsieur Gerson, permettez-moi de vous citer un passage du témoignage du major Lawrence. Vous connaissez le major Lawrence et vous savez qui il est?
- R. Oui.
- D. On lui a posé la question suivante:
- D. Les fonctions de Gerson l'obligeaient-elles de quelque façon d'ordinaire à consulter ces documents?
- R. Non, monsieur.
- R. Non, je ne serais pas d'accord avec lui à ce sujet.
- D. Vous ne le seriez pas?
- R. Non.
- D. Quelle réserve feriez-vous, s'il y a lieu?
- R. Quelle réserve je ferais? Parce que, tout en travaillant pour M. Lawrence, j'étais également non officiellement le commis général de bureau de M. Scott, le directeur de la division. Il me posait toutes sortes de questions auxquelles il comptait que je réponde.
- D. Vous nous avez dit que M. Malley ne vous avait jamais donné instruction de faire des extraits du compte rendu des délibérations du conseil de l'Artillerie?
- R. Oui.
- D. Et que le colonel Ogilvie ne vous avait jamais donné instruction de faire des extraits du compte rendu des délibérations du conseil de l'Artillerie.
- R. Oui.
- D. Cet autre monsieur, M. Scott, vous a-t-il jamais donné instruction de la faire?
- R. Non, mais ils me demandaient—des problèmes survenaient, des questions se posaient qu'il fallait lire pour les comprendre à fond.
- D. Quelqu'un vous a-t-il déjà demandé ou donné instruction de faire des extraits du compte rendu des délibérations du conseil de l'Artillerie?
- R. Le point que vous ne saisissez pas. . .

- D. Je désire que vous répondiez à ma question et que vous donniez l'explication ensuite. Quelqu'un vous a-t-il déjà donné instruction de faire des extraits du compte rendu des délibérations du conseil de l'Artillerie?
- R. Non.
- D. Dans ce cas, si j'ai bien compris, vous avez dit que, pour répondre à certaines questions qui pouvaient vous être posées, vous avez dû à l'occasion, peut-être en quatre ou cinq circonstances, lire ce compte rendu et en faire des extraits.
- R. Oui.
- D. Alors, quand vous aviez répondu à la question, après avoir fait les extraits, apportiez-vous l'extrait avec vous à la personne qui vous avait posé la question à laquelle vous deviez répondre?
- R. Non, je lui donnais la réponse.
- D. Vous lui donniez la réponse?
- R. Oui, et il se pouvait que je dise que, s'ils consultaient le compte rendu de l'artillerie à telle place, c'est là que la question se présentait, ou c'est la façon dont on décidait la question.
- D. Alors, après avoir donné la réponse, vous détruisiez l'extrait?
- R. C'est possible; oui.
- D. Donnez-nous une réponse catégorique.
- R. Oui.
- D. Catégoriquement, vous l'avez fait?
- R. Oui.
- D. Et c'était là la façon dont vous procédiez en chacune de ces quatre ou cinq circonstances?
- R. Oui.
- D. Et vous n'avez jamais dit à qui que ce soit que selon votre façon de procéder vous faisiez des extraits?
- R. Bien, on laissait la chose...
- D. Répondez d'abord à la question, et expliquez ensuite. Vous n'avez en nulle circonstance dit à quelqu'un que vous faisiez des extraits?
- R. Non.
- D. Voici la pièce n° 28,† monsieur Gerson. Des deux côtés de la page, ce document est écrit de votre main, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Voici maintenant, dans la pièce n° 209, je vous fais voir le compte rendu des délibérations du conseil de l'Artillerie du 25 juillet 1945,

†Document de la main de Gerson contenant des données sur les canons et les obus.

un document confidentiel assez long. Sous le titre "Recherche sur O-B n° 1206", nous lisons à peu près au deuxième tiers de la page une phrase qui commence par ces mots: "Le canon étant légèrement relevé". Je vous demande de suivre sur la pièce n° 28 pendant que je lis sur la pièce n° 209:

Le canon étant légèrement relevé, une quantité de RDX/TNT liquide redescendit le long des . . .

Ce document, la pièce n° 28, que vous avez devant vous a été évidemment copié du feuillet n° 31,719 de la pièce n° 209 ou d'une duplicata; n'est-ce pas exact?

R. Oui, monsieur.

D. Par vous-même?

R. Oui, monsieur.

D. Quand avez-vous copié cela?

R. Je ne me souviens pas.

D. Pourquoi avez-vous copié cela?

R. Ce renseignement m'intéressait, sans doute.

D. Pourquoi l'avez-vous conservé et ne l'avez-vous pas détruit?

R. C'est la première fois que j'apprends qu'il a été conservé.

D. Monsieur Gerson, ce document a été trouvé à l'ambassade de l'U.R.S.S. Comment se fait-il qu'il se trouvait là?

R. Je ne le sais pas.

D. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous l'avez copié mot pour mot, au lieu de prendre simplement des notes, comme vous l'avez dit précédemment dans votre témoignage?

R. Non, monsieur.

D. Vous ne pouvez pas?

R. Non.

5^e DOCUMENT

Le cinquième document est un autre télégramme envoyé par Zabotin au *Directeur*, également le 2 août 1945. Le dernier alinéa, qui a trait au même sujet, se lit comme suit:

Au Directeur

232

2.8.45. 3) Nous avons reçu de Gray l'ensemble de la correspondance relative à la question de la théorie de la déformation de l'obus par les rayures du canon. Environ 150 pages en tout. Nous les expédierons par numéro d'ordre.

2.8.45

Grant

Interrogé à ce sujet, Gerson a dit:

- D. La pièce 28 avait-elle quelque rapport avec cela?
- R. Non, la pièce 28 était le remplissage de RDX - TNT.
- D. La déformation de l'obus dans l'âme du canon serait une question à déterminer par des essais de tir, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. C'est la seule manière dont vous pourriez la déterminer?
- R. Je ne pourrais me prononcer avec compétence à cet égard. Vous devriez le demander à quelqu'un d'autre.
- D. Si je comprends bien, dans ce cas, vous étiez intéressé aux essais de tir indiqués dans la pièce 28, mais vous ne l'étiez pas aux essais de tir qui ont trait à la déformation de l'obus dans l'âme du canon?
- R. Il se peut que non.
- D. Qu'est-ce que c'est?
- R. Il se peut que non.
- D. Et il se peut que oui?
- R. Non.
- D. Alors vous étiez intéressé à la matière qui faisait le sujet de la pièce 28?
- R. J'étais intéressé au sujet de la pièce 28, qui est le remplissage de RDX - TNT.
- D. Le compte rendu des délibérations du conseil de l'artillerie, qui contenait les renseignements donnés dans la pièce 28, contenait-il aussi les inscriptions relatives aux essais qui ont trait à la déformation de l'obus dans le canon?
- R. Il se peut qu'il les contenait.
- D. Les contenait-il?
- R. Les contenait-il?
- D. Oui?
- R. Je ne le sais pas.
- D. Ecoutez-moi maintenant, monsieur Gerson; pourquoi deviez-vous consulter ces rapports de la pièce 209 et copier la matière qui fait le sujet de la pièce 28, pour connaître à fond toutes ces questions qui se posaient, alors que vous ne lisiez pas la pièce 209 pour connaître ce qui concernait la déformation de l'obus dans l'âme du canon? Pourquoi ne la lisiez-vous pas?
- R. Je ne le sais pas.
- D. Dans votre service, vous vous occupiez de munitions?
- R. Oui, monsieur.

D. Chargées de TNT?

R. Oui.

D. Chargées de RDX?

R. Oui.

D. Et vous auriez été tout aussi intéressé au contenu que vous pouviez l'être au tube, à l'obus?

R. Oui.

6e DOCUMENT

Le sixième document est un télégramme adressé le 9 août 1945 par le *Directeur* à Zobotin pour demander des renseignements supplémentaires quant aux méthodes et procédés techniques de la production des explosifs et de substances chimiques:

-11295

A Grant.

14.8.45

J'ai reçu de vous, par le courrier postal du 23.8.1944, les deux pièces provenant de Gray—c'est-à-dire les rapports mensuels sur les recherches portant sur des questions techniques distinctes rattachées à la production de matériel de guerre. Les données sont trop sommaires et fragmentaires pour qu'il nous soit possible de juger des méthodes et des travaux de l'industrie du matériel de guerre, des poudres, et des produits chimiques au Canada et en Angleterre.

Nous désirons obtenir les renseignements suivants:

*

1) 37 méthodes 2507 et procédés techniques employés dans la production de matériel de guerre, de VV et de poudres.

2) Formule du BB laminé; détail sur la production de T.H. et H.S. (composition, objet, technologie et caractères spécifiques).

3) L'application du picrate et de la nitro-gushnidina.

Je répète, picrate et nitro-gushnidina.

4) La technique employée pour la production de capsules détonnantes et de capsules d'allumage. Faites-moi savoir par télégramme à qui, d'après vous, cette tâche devrait être confiée.

*

Si Bacon est encore attaché au ~~Com~~ comité de l'artillerie, cette tâche devrait lui être assignée.

9.8.45 Directeur

Grant

14.8.45

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

Interrogé à ce sujet, Gerson a dit:

D. Il avait rapport à la production des munitions, une question à laquelle s'intéressait sûrement le ministère des Munitions et approvisionnements en 1944; c'est exact, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Que pouvaient être ces rapports mensuels?

R. Vous m'avez, des rapports mensuels sur les recherches?

D. Se pourrait-il, monsieur Gerson, que ce soient les rapports mensuels qui étaient préparés d'après les renseignements sur la production fournis par vous et compilés ensuite par le Service de l'Économie et de la Statistique?

R. Non.

D. C'étaient des rapports mensuels?

R. Des rapports mensuels sur la production.

D. Cette question s'adresse notamment à la production des munitions qui s'appliquerait à votre service des Munitions et approvisionnements?

R. Oui.

D. Vous ne pouvez pas exprimer d'opinion quant à ce qu'ils pouvaient être?

R. Non.

D. C'est le seul rapport mensuel que vous connaissez dans votre service?

R. Oui, le rapport mensuel de la production.

D. . . . *des méthodes et des travaux de l'industrie du matériel de guerre, des poudres, et des produits chimiques au Canada et en Angleterre.*

Nous désirons obtenir les renseignements suivants:

*

(1) *37 méthodes 2507 et procédés techniques employés dans la production du matériel de guerre, de BB et de poudres.*

On a traduit cela par explosifs; c'est le terme qu'on a employé dans le télégramme. Dans votre section au service de la production, vous deviez sûrement avoir des renseignements sur la production des munitions. Vient ensuite:

(2) *Formule du BB laminé; détails sur la production de T.H. et H.S. (composition, objet, technologie et caractères spécifiques).*

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

(3) *L'application du picrate et de la nitro-gushnidina. Je répète, picrate et nitro-gushnidina.*

(4) *La technique employée pour la production de capsules détonantes et de capsules d'allumage. Faites-moi savoir par télégramme à qui, d'après vous, cette tâche devrait être confiée.*

* *Si Bacon est encore attaché au Comm. comité de l'artillerie, cette tâche devrait lui être assignée.*

Dans la section de la production, il vous fallait être au courant de la technique de la production des capsules détonantes et des capsules d'allumage?

R. Oui.

D. C'était quelque chose que vous étiez censé savoir à la section de la production. Auriez-vous connu quoi que ce soit sur la picrite et la nitroguanidine?

R. La picrite était un explosif. La picrite et la nitroguanidine servent dans la fabrication, je pense, soit de la nitrocellulose soit de l'un des mélanges détonants.

7^e DOCUMENT

Le 14 août 1945, Zabotin a répondu à la demande du Directeur et l'a avisé que les tâches avaient été assignées à Gerson, à Halperin et à Boyer, comme l'indique l'extrait d'un télégramme de cette date, qui se lit comme suit:

250

Au Directeur, pour faire suite au no 11295

(1) **Les tâches seront assignées à Gray, à Bacon et au Professeur par l'intermédiaire de Debouz. Le Professeur est encore absent, en voyage d'affaires. Il y aura entrevue avec Debouz à la fin du mois courant.**

14.8.45

Grant

A ce sujet, Gerson a témoigné comme suit:

D. Dans ce cas, le colonel Zabotin, ou *Grant*, répond à Moscou, et c'est la pièce n° 20-J. Je n'ai pas l'original ici dans le moment, mais c'est une copie. Lorsque Zabotin a obtenu cette liste de tâches, cette demande des renseignements que Moscou voulait lui faire obtenir, il a répondu au *Directeur* à Moscou. L'usage était de donner ici dans l'ordre numérique un numéro à chaque télégramme à partir du premier jour du mois et de continuer ainsi, et

*Les caractères ombrés indiquent le mot raturé dans le document original.

on avait l'habitude de numéroter les télégrammes de Moscou. Celui que j'ai est la réponse au n^o 11295 de Moscou et le colonel Zabotin dit:

Les tâches seront assignées à Gray, à Bacon et au Professeur par l'intermédiaire de Debouz.

Ce sont là des noms fictifs de même que *Gray* est votre nom fictif, *Bacon* et le *Professeur* sont les noms fictifs d'autres personnes, et *Debouz* est le nom fictif de l'individu par l'intermédiaire duquel ces tâches devaient être assignées. Les témoignages établissent que *Debouz* est Fred Rose. Avez-vous déjà eu quelque entretien avec Fred Rose au sujet des renseignements que vous deviez transmettre à qui que ce soit par son intermédiaire?

R. Non, monsieur.

D. Réfléchissez avec soin, monsieur Gerson.

R. Non.

D. Pourquoi hésitez-vous à donner une réponse?

R. Il m'a dit de réfléchir avec soin. J'étais prêt à répondre immédiatement.

8e DOCUMENT

Le huitième document est un autre télégramme de Zabotin au *Directeur*, envoyé le 25 août 1945:

Au Directeur

263

Auparavant, on a chargé Gray de prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver son ancienne position. Lors du dernier contact, il a affirmé qu'il se produirait bientôt de grandes réductions. Au cas où il ne réussirait pas à garder son emploi, Gray se propose d'établir à Ottawa un bureau consultatif de génie géologique. Ingénieur géologue de carrière, Gray est en mesure de diriger un tel bureau. Les frais d'organisation de ce bureau se chiffrent par les montants suivants: loyer du bureau, \$600 par an; salaire d'un commis, \$1,200 par an; articles de bureau, \$1,000; traitement de Gray à titre de directeur, \$4,200 par an; total des frais, \$7,000 par an. Gray dit que l'industrie minière au Canada entre dans une période de "boom" et qu'en conséquence le bureau pourra tout probablement faire ses dépenses d'ici deux ans. Les frais initiaux de son exploitation seront remboursés plus tard.

Gray est d'avis qu'il est nécessaire de commencer à établir le bureau graduellement, c'est-à-dire, avant d'avoir terminé les travaux à l'ancien endroit. Je vous saurais gré de me faire connaître votre décision.

Grant

25.8.45

Suit la déposition de Gerson à cet égard:

D. En août 1945, c'est un fait, n'est-ce pas, que de grandes réductions du personnel du ministère des Munitions et approvisionnements étaient en perspective?

R. Oui, la guerre était presque finie à cette époque.

D. Et les gens s'inquiétaient au sujet de leur emploi?

R. Oui.

D. *Gray se propose d'établir à Ottarwa un bureau consultatif de génie géologique. Ingénieur géologue, Gray est en mesure de diriger un tel bureau.*

Vous êtes ingénieur géologue de profession?

R. Géologue de profession.

D. Avez-vous un diplôme?

R. Oui.

D. Quel diplôme?

R. Bachelier ès sciences et licencié ès sciences.

D. D'où?

R. De McGill.

D. Bachelier ès sciences et licencié ès sciences en quoi?

R. En géologie.

D. En géologie?

R. Oui.

D. *Les frais d'organisation de ce bureau se chiffrent par les montants suivants: loyer de bureau, \$600 par an; salaire d'un commis, \$1,200 par an; articles de bureau, \$1,000; traitement de Gray à titre de directeur, \$4,200 par an; total des frais, \$7,000 par an. Gray dit que l'industrie minière au Canada entre dans une période de "boom" et qu'en conséquence le bureau pourra tout probablement faire ses dépenses d'ici deux ans. Les frais initiaux de son exploitation seront remboursés plus tard.*

Gray est d'avis qu'il est nécessaire de commencer à établir le bureau graduellement, c'est-à-dire, avant d'avoir terminé les travaux à l'ancien endroit. Je vous saurais gré de me faire connaître votre décision.

- En fait, en août 1945, ne songiez-vous pas à ouvrir votre propre bureau, comme géologue?
- R. Il y a longtemps que j'y songeais.
- D. Et vous le discutiez activement avec diverses personnes ici à Ottawa, à cette époque.
- R. A la fois ici à Ottawa et à Montréal.
- D. Et vous tentiez également de voir si vous pourriez obtenir un appui financier et vous vous adressiez à des gens à Ottawa à cette fin, n'est-ce pas?
- R. Je puis dire que oui.
- D. Et les chiffres indiqués ici dans la pièce 20-M† sont les chiffres que vous avez discutés avec diverses personnes, quant à ce qu'il en coûterait pour vous financer durant deux ans?
- R. Il se peut qu'ils le soient.
- D. Mais ils le sont, n'est-ce pas?
- R. Non, parce que ces \$4,200 représentent le traitement que je reçois actuellement.
- D. Et le traitement que vous receviez en août 1945?
- R. Le traitement que je recevais en 1945, oui.
- D. Mais, dans les discussions que vous avez eues ou selon ce que vous aviez à la pensée, comptiez-vous à titre de loyer \$600 par an pour un bureau, si vous deviez en ouvrir un?
- R. Je pense que le coût atteindrait bien ce chiffre.
- D. Et vous auriez besoin d'un commis à environ \$1,200 par an, ce qui est \$25 par semaine?
- R. On aurait eu besoin d'un sténographe. Je ne vois pas pourquoi on aurait eu besoin d'un commis.
- D. Un sténographe à \$25 par semaine?
- R. Oui.
- D. Et vous auriez eu besoin de certains articles de bureau?
- R. Oui.
- D. Au coût d'environ \$1,000?
- R. Probablement que oui.

† Voir p. 28, dépêche n^o 263.

- D. Puis, pour rester dans la situation où vous étiez financièrement, vous aviez besoin de \$4,200 pour vous-même.
- R. Pas s'il fallait ouvrir un bureau.
- D. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Pour qu'on vous donne le même traitement que vous receviez alors, vous deviez toucher \$4,200 en sus et en plus de ces autres frais?
- R. Oui.
- D. Et en août 1945, le Canada était-il au début d'un "boom" dans l'industrie minière?
- R. Je pense que oui.
- D. Le pensiez-vous alors?
- R. Bien, je le pense encore maintenant.

9e DOCUMENT

Le neuvième document est un télégramme du 25 août 1945 qui a trait à certains renseignements également attribués à Gerson et relatifs à la modification du programme de la production du matériel de guerre:

265

Au Directeur,

1. Dans le changement du programme de la production du matériel de guerre qui vous a été envoyé dans la communication de Gray le 16 août, un avis a été émis par le ministère des Munitions de Grande-Bretagne au sujet de la production du matériel de guerre suivant:

Obus de canon de 25, 350,000 obus; le même, mais fumigène seulement, 170,000 unités; tubes pour les mêmes canons, un million cinquante mille; obus de 6 livres, 30,000 obus; obus de 5.5 pouces, 180,000 obus; grenades MK-2, 221,000; grenades de marque WP, 240,000 unités; mines pour PIAT, 450,000 mines.

(2) Le 14 août, un avis urgent de production a été émis par l'état-major, obus de canon de 25, 850,000 obus; fumigènes, 150,000 obus; tubes pour ces obus, 1,000,000; obus de 17 livres, 90,000; mines fumigènes de 2 pouces, 250,000 mines de 3 pouces, 350,000; pour PIAT, 150,000 mines; et mines fumigènes de 3 pouces, 31,440 unités.

Grant.

25.8.45

10e DOCUMENT

Le dixième document est un autre télégramme envoyé par Zabotin au *Directeur* le 28 août 1945, qui a attribué également à Gerson des renseignements concernant les explosifs. Il se lit comme suit:

267

Au *Directeur*,

1. Nous avons commencé d'exécuter la tâche confiée sur VV. De Gray, nous avons reçu des documents sur "Torpez" (VV pour grenades sousmarines). Par le courrier du 24 août ont été envoyés des feuillets avec les documents mentionnés ci-dessus. En plus de cela, je vous envoie de la correspondance au sujet de l'usage de l'obus double (17 livres et 6 livres, pour canon). Selon ce que des Canadiens ont rapporté, cet obus s'est révélé très efficace en Europe.

2. Tous les documents sont en feuillets.

Grant.

28.8.45

11e DOCUMENT

Enfin dans la liste du courrier de documents envoyés au *Directeur* en janvier 1945, on attribue encore à Gerson le mérite d'avoir fourni les renseignements suivants:

Nos P.P.	Provenance	Lieu et circonstances de l'obtention des renseignements	Description des renseignements	Date et nombre	Nombre de pages	Marqué
196	Gray	1 - 1	Corrections	7.12.44	1	Secret
197	"	"	"	27.12.44	6	Rien
198	"	"	"	29.11.44	2	

Interrogé à ce sujet, le témoin a déclaré:

D. . . . Suivant cette liste de documents, articles 196, 197 et 198, l'ambassade russe avise Moscou qu'on a reçu de Gray, comme ils désignent Gerson, trois documents décrits comme "Corrections", l'un portant la date du 27 novembre 1944, un autre, celle du 29 novembre 1944. Ces documents concernaient du travail accompli au ministère des Munitions et approvisionnements. N'est-ce pas un fait qu'à l'occasion, des "Corrections" étaient faites tant dans les tableaux de la production que dans d'autres sujets?

R: Oui, monsieur.

D. La pièce No 218,† que nous avons déjà parcourue, porte des corrections?

R. Oui.

D. Et en plus de cela, de temps à autre des télégrammes arrivaient du ministère des Approvisionnements à Londres, adressés au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à Ottawa, et étaient transmis par cette voie au ministère des Munitions et approvisionnements, et M. Malley en recevait des copies?

R. C'est juste.

D. Vous pouviez examiner, n'est-ce pas, tous les documents que recevait monsieur Malley au ministère?

R. Oui, je pouvais les examiner.

Ces documents, dont l'un (pièce 28) est écrit de la main de Gerson, prouvent clairement que depuis septembre 1942, Gerson a été un agent très actif dans l'organisation d'espionnage des Soviets. Nous pouvions voir facilement que Gerson se rendait compte de tout ce qu'impliquait la présence de ce document, en particulier, dans l'ambassade russe.

Gerson avait été interrogé en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6444, et l'inspecteur Harvison, qui avait, sur l'ordre de ses supérieurs, dirigé cet interrogatoire, fut convoqué et témoigna de la façon suivante:

D. Voulez-vous faire connaître aux commissaires ce qu'il avait à dire au sujet de la pièce No 28?

R. J'ai demandé à monsieur Gerson s'il reconnaissait l'écriture de cette pièce, et il m'a répondu qu'elle ressemblait beaucoup à sa propre écriture. Je lui ai demandé s'il avait jamais pris des notes de documents, s'il entraînait dans ses fonctions de prendre des notes; il a répondu qu'il était difficile de définir clairement ses fonctions réelles, mais qu'il avait pris des notes. Je lui ai demandé comment il classait ses notes; il a répondu qu'il n'existait pas de système de classement pour de telles notes dans son bureau. Je lui ai demandé où, dans son bureau, je pourrais trouver les notes qu'il avait déclaré avoir prises, et il m'a répondu qu'il ne pouvait pas me le dire. Il ne savait pas où l'on pourrait trouver les notes qu'il avait prises à la main. Cela se passait le 27 février, monsieur.

D. L'avez-vous vu dans la suite?

R. A la fin de cet interrogatoire, j'ai dit à monsieur Gerson que je suspendais l'interrogatoire pour une période de vingt-quatre heures,

†Dossier secret des prévisions de la division de l'Economie et de la Statistique, ministère des Munitions et approvisionnements.

et que pendant ce temps, je voulais qu'il se demande si, en sa qualité de citoyen canadien, il était prêt à aider son gouvernement, en fournissant tous les renseignements en sa possession concernant l'espionnage soviétique.

Le jour suivant, j'ai fait venir M. Gerson à mon bureau de nouveau et lui ai demandé s'il en était venu à une décision. Il dit que la décision comportait nombre de problèmes personnels; qu'il éprouvait une extrême difficulté à la prendre, et me demanda si je lui donnerais jusqu'au samedi midi suivant pour se décider.

Le samedi midi, je l'ai de nouveau fait venir à mon bureau et lui ai demandé s'il était parvenu à prendre une décision; il m'a répondu dans l'affirmative. Il dit qu'il se rendait compte que son avenir était bien sombre; qu'il s'était trompé; qu'il devrait affronter l'orage lui-même, et qu'il croirait agir indignement s'il donnait des informations au sujet des agissements d'autres personnes; et il a employé l'expression si j'ai bonne mémoire, qu'il croirait agir indignement s'il "désignait du doigt cette personne et cette autre personne".

L'interrogatoire de Gerson se poursuivant alors, il dit:

D. D'abord vous avez entendu le témoignage du dernier témoin?

R. Oui.

D. Vous avez entendu le témoignage du dernier témoin, du monsieur qui vient de sortir?

R. Vous avez un texte; il y avait là une sténographe. Elle l'a pris en notes; vous avez donc là le témoignage.

D. Comprenez-vous la question que je vous pose?

R. Non, je ne la comprends pas.

D. Je vous ai demandé si vous avez entendu le témoignage du dernier témoin?

R. J'ai entendu ce qu'a dit M. Harvison.

D. Ce qu'il a dit est-il exact? A-t-il bien raconté ce qui s'est passé dans les entrevues que vous avez eues avec lui?

R. Oui, en grande partie.

D. Vous dites en grande partie. Quelles corrections ou modifications voulez-vous faire?

R. Je ne veux faire aucune modification.

Il n'est pas difficile de conclure d'après l'ensemble du témoignage de Gerson, qu'après mûre réflexion, il avait pris la décision de nier sa participation et de refuser de donner des informations qu'à notre avis il pouvait et devait donner.

Gerson était un communiste. En plus d'avoir fréquenté Rose, il avait eu affaire à Poland, Benning, Boyer, Lunan, Shugar et Adams.

Ayant, d'après l'arrêté en conseil C.P. 411, procédé à "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement soit indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation aux agents d'une Puissance étrangère pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada, et sur les faits relatifs à la communication de ces renseignements ainsi qu'aux circonstances l'ayant entourée", nous croyons, selon la preuve, que Gerson a communiqué, pendant une longue période de temps, des renseignements secrets aux agents de la Russie soviétique en violation de *la Loi sur les secrets officiels*, 1939.

SECTION III. 10

SAMUEL SOL BURMAN, Montréal

Parmi les documents que Gouzenko prit avec lui de l'ambassade se trouvaient deux feuilles arrachées d'un calepin. Il a déclaré sous serment qu'elles faisaient autrefois partie d'un calepin dans lequel le lieutenant-colonel Motinov rédigeait, pour approbation par Zabotin, les télégrammes à destination de Moscou. Un tel télégramme, que Gouzenko dit avoir été chiffré par lui et avoir été envoyé, se lit comme il suit:

Envoyé

Au Directeur, Renvoi n^o _____

Je vous communique les mesures relatives à la rencontre de Berman à Londres. La rencontre aura lieu deux semaines après le départ de Berman de Montréal en tenant le premier dimanche après son départ pour la date de son départ, même s'il était parti un mercredi. La rencontre aura lieu à 15 heures le dimanche, en face du bureau du haut commissaire du Canada, Londres, S.W.1. (Canada House, square Trafalgar.) Si, le premier dimanche, la rencontre n'a pas lieu, elle sera remise au dimanche suivant à la même heure, et ainsi de suite jusqu'à ce que le contact ait été établi. Berman sera en habits civils—complet brun (cheviotte) à carreaux, sans chapeau, et aura un journal dans la main droite.

Mot de passe: "Comment va Elsie?"

Berman répondra: "Elle va bien".

Ensuite, notre homme lui remettra une lettre signée "Frank".

Si la rencontre à l'endroit désigné s'avérait impossible, ou incommode pour nous, Berman enverra son adresse à sa femme; celle-ci la passera à Debouz et ce dernier à nous, et il sera peut-être possible que la rencontre ait lieu à sa demeure. Quand vous nous avertirez que la rencontre est plus commode à sa demeure, nous notifierons Debouz qui, à son tour, le dira à la femme de Berman. Cette dernière lui écrira une lettre renfermant la phrase suivante: "Ben ne se sent pas très bien." Il attendra ensuite que la rencontre se fasse à son appartement.

Renseignements supplémentaires.

- * Est devenu membre du parti en 1938. Avait un commerce A été agent d'assurance. Sa femme est devenue membre du parti en 1939. Pendant la période où le parti était hors la loi, il a travaillé au bureau central du parti, où il s'occupait d'organisation.

Ce qui précède apparaît dans le calepin à la suite de la date 28.4.44, laquelle, a trait à un autre télégramme. Les mots "Renvoi n°" signifient que ce télégramme est en réponse à un télégramme reçu de Moscou portant un numéro qui n'a pas été inséré dans le projet mais qui devrait figurer sur le document chiffré. Le télégramme porte aussi la note: "Envoyé", dans l'écriture de Motinov. Debouz est, va sans dire, Fred Rose.

Au sujet de Burman, Gouzenko a témoigné comme il suit:

- D. Le dernier télégramme, qui constitue une partie de la Pièce à l'appui 34— le dernier projet de télégramme a trait à Burman. Burman est-il un surnom ou un nom fictif, ou le nom d'une personne, un nom véritable?
- R. Je crois que c'est un nom authentique.
- D. Connaissez-vous quelque chose au sujet de Burman, autre que ce qui est contenu dans ce document?
- R. C'était la première fois que je voyais son nom, dans ce document.
- D. La première fois que vous voyiez le nom de Burman, figurer dans ce document, Pièce 34?
- R. Oui.
- D. Avez-vous entendu autre chose à son sujet, en plus de ce que vous avez vu dans le document?
- R. Oh! oui. Le colonel Zabotin a télégraphié à Moscou qu'on y envoyait par Tounkin la biographie et la photographie de Burman.

Tounkin occupait le poste de conseiller de l'ambassade. Son nom apparaît également à la Section VI qui traite de Rabinovitch.

Sur une autre page, Motinov avait commencé la rédaction du télégramme précité, mais le raya, peut-être parce qu'il n'était pas clair. Ce télégramme se lit comme suit:

Au Directeur, au sujet du No
Aujourd'hui, nous avons reçu par l'entremise de
Debouz: une photographie de Berman ainsi qu'une
lettre signée par Debouz pour Berman. Ci-après je

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

donne les arrangements relatifs à la rencontre préparés par Debouz pour Berman. Berman saura une chose, c'est que la lettre lui sera remise par l'homme de Debouz. Ce dernier lui est connu sous le nom de Frank. La rencontre doit avoir lieu deux semaines après le départ de B. de Montréal à compter du dimanche, en face de l'édifice (bureau) du haut commissaire du Canada dimanche à 15 heures. Si elle n'a pas lieu—elle sera remise au dimanche suivant à la même heure et ainsi de suite jusqu'à ce que la rencontre ait eu lieu.

De ces documents il ressort que Burman, qui se rendait en Angleterre, en service, devait être mis en contact à Londres avec un agent opérant à cet endroit et qui lui serait connu sous le nom de "Frank". Cet agent anglais devait remettre à Burman une lettre qui serait signée "Frank". Le contenu de cette lettre n'est pas apparent. Il se peut qu'elle contienne des instructions à Burman quant au travail qu'il devait accomplir, ou encore, il se peut, et nous croyons que c'est l'hypothèse la plus probable, qu'elle ne devait servir qu'à identifier l'agent anglais. Dans ce cas, les instructions pour Burman, à l'avenir, lui viendraient de l'agent anglais ou avaient été bien comprises par Burman avant son départ du Canada et étaient peut-être énoncées dans la lettre de *Debouz* (Fred Rose) à Burman. Burman avait, dans l'armée, reçu une formation en vue de l'utilisation de ses services dans l'administration civile des pays occupés et cela pourrait expliquer l'intérêt que les Russes lui portaient.

Le 7 septembre 1944, Burman quitta Halifax à destination du Royaume-Uni. Il demeurait à Montréal, s'occupant d'assurances à l'époque de son enrôlement, en avril 1943. Son épouse se nomme Elsa et il a un frère, Barnett, qui, déclara-t-il sous serment, est connu sous le nom de "Ben". Burman séjourna en Angleterre de septembre 1944 à mars 1945 et d'octobre 1945 jusqu'à ce qu'il soit rapatrié au Canada, en novembre 1945.

Quant aux détails fournis à son sujet dans le télégramme, Burman déclara ce qui suit au cours de son témoignage:

- D. Pendant votre séjour à Londres avez-vous eu l'occasion d'aller à Canada House, Trafalgar Square?
- R. Je n'y suis jamais allé. La seule fois que je me suis trouvé près de là c'est lorsque je suis allé au Q.G.A.C. Je suis allé au Q.G.A.C. deux ou trois fois.
- D. Savez-vous où se trouve Canada House?
- R. Précisément au coin du Q.G.A.C.

D: Combien de temps après votre arrivée en Angleterre vous y êtes-vous rendu?

R. Je suis allé à Londres,—je crois que nous avions un jour de congé, un jour ou deux,—vers le 26 septembre. Je crois que c'était un jour ou deux, mais je ne suis pas certain. Je ne puis me rappeler les dates exactes.

D. 1944?

R. 1944. C'était à la fin de septembre où au commencement d'octobre, vers cette époque-là.

D. Où était situé le Q.G.A.C. par rapport à Canada House?

R. Tous les deux se trouvent rue Cockspur. Le Q.G.A.C. est au centre du quartier, faisant face au Cercle des officiers canadiens de l'autre côté de la rue, et Canada House se trouve, je crois, au coin.

D. Et dites-vous qu'en quittant le Canada, le 7 septembre, vous n'avez pas apporté avec vous d'habits civils? Puis-je faire remarquer que vous aviez apporté un complet brun?

R. J'avais un pantalon de flanelle et un veston de sport.

D. De quelle couleur?

R. En tweed écossais couleur bruyère, un tweed de ton bruyère.

D. Brun?

R. Cela pourrait être brun, je suppose; un bruyère mixte.

D. Je vais vous poser cette question qui ne demandera aucun effort de mémoire pour y répondre. Vous êtes allé en Angleterre et vous portiez des habits civils. Quelle espèce de chapeau portiez-vous?

R. Je ne portais pas de chapeau.

D. Vous ne portiez pas de chapeau. Quelle espèce de pardessus portiez-vous? Est-ce que c'était un imperméable ou un autre genre de pardessus?

R. Le seul pardessus que j'ai apporté était mon pardessus d'armée.

D. Un imperméable?

R. Mon paletot de tranchée.

D. Et pas de chapeau?

R. Pas de chapeau.

Sur lecture à Burman, à la barre des témoins, du télégramme qui avait été envoyé, voici ce qu'il dit, en partie:

(Lisant le télégramme):—

Si, le premier dimanche, la rencontre n'a pas lieu, elle sera remise au dimanche suivant à la même heure, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le contact ait été établi. Burman sera en habits civils—complet brun (cheviotte), un imperméable, sans chapeau, et aura un journal dans la main droite.

- D. Arrêtez là. De qui proviendraient ces renseignements; monsieur Burman?
- R. Je l'ignore, monsieur.
- D. Ils décrivent vos habits, n'est-ce pas?
- R. Je n'avais pas de complet, tout ce que j'avais consistait en un pantalon de flanelle et un veston de sport.
- D. Je le sais.
- R. Je ne les portai pas avant août 1945; à la fin d'août 1945.
- D. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. J'ai dit que cela décrivait les vêtements que vous portiez; n'est-ce pas?
- R. A certains égards, il semble en être ainsi.
- D. Etiez-vous à Londres en septembre ou au début d'octobre 1945?
- R. En 1945?
- D. En 1944, je vous demande pardon.
- R. Je crois que j'y étais.
- D. Tout ce que vous avez dit auparavant a été transcrit, mais j'ai une note en main à cet égard. Je vous demande d'où venait ce renseignement et comment est-il entré à l'ambassade russe, sinon par votre entremise?
- R. Je n'en ai aucune idée.
- D. Ou par votre femme?
- R. C'est fantastique, réellement.
- D. Ce n'est pas fantastique; c'est le document que l'on vous lit.
- R. Je ne le comprends pas.
- D. Continuez à lire et peut-être comprendrez-vous mieux.
- D. "*Mot de passe: Comment va Elsie?*". Quel est le nom de votre femme?
- R. Ma femme s'appelle Elsa.
- D. "*Burman répondra: elle va bien*".
- D. Tout ce que je vous demande, monsieur Burman, c'est de me dire comment cela pouvait entrer dans ce document. Pouvez-vous indiquer un autre intermédiaire que vous ou votre femme?
- R. Je ne saurais dire, monsieur.

- D. Quel intérêt aurait eu un employé de l'ambassade russe à écrire cela si ce n'était pas un renseignement réel?
- R. Je n'en puis imaginer, monsieur; je l'ignore.
- D. *"Si la rencontre à l'endroit désigné s'avérait impossible, ou incommode pour nous, Burnam enverra son adresse à sa femme."*
Sans doute, vous avez écrit à votre femme?
- R. Oui, monsieur.

D. *"Si la rencontre à l'endroit désigné s'avérait impossible, ou incommode pour nous, Burman enverra son adresse à sa femme; celle-ci la passera à Debouz".*
Debouz a été identifié comme étant Fred Rose. Vous connaissez Fred Rose?

- R. Je n'ai jamais rencontré M. Rose, monsieur.
- D. Non; mais vous avez assisté à des assemblées où il se trouvait.
- R. Oui.
- D. Vous avez assisté à des assemblées où il se trouvait?
- R. Oui, monsieur, je l'ai fait.
- Q. Est-ce que votre femme le connaissait?
- R. Je ne le crois pas, monsieur; je ne crois pas qu'elle le connaisse.
- D. Elle ne vous dit pas tout?
- R. Je ne sais si elle le fait ou non, monsieur.
- D. Elle ne vous dit pas tout à propos du *West End Club*; le fait-elle?
- R. Je ne sais si elle le fait ou non.

D. *Celle-ci la passera à Debouz, et ce dernier à nous, et il sera peut-être possible que la rencontre ait lieu à sa demeure. Quand vous nous avertirez que la rencontre est plus commode à sa demeure, nous le dirons à Debouz qui, à son tour, le dira à la femme de Burman".*
Vous remarquez que l'auteur de ce document ne prend même pas la peine de vous donner un nom fictif, ce qu'il fait à l'égard de Rose. *"Cette dernière lui écrira une lettre renfermant la phrase suivante: "Ben ne se sent pas très bien."*

- Au début de votre interrogatoire, vous avez déclaré qu'il y avait quelqu'un, connu de vous et de votre femme, et qui s'appelait Ben.
- R. Le nom de mon frère est Barnett; nous l'appelons Ben.
- D. *"Il attendra ensuite que la rencontre se fasse à son appartement. Renseignements supplémentaires. Est devenu membre du parti en 1938."*

L'AVOCAT DU TÉMOIN: Ceci fait partie du document?

L'AVOCAT DE LA COMMISSION: Oui.

D. Cela est-il vrai?

R. Non, ce n'est pas vrai.

D. Qu'avez-vous à dire à ce propos?

R. A propos de quoi?

D. A propos de l'entrée dans le parti en 1938?

R. A quel parti font-ils allusion?

D. Vous avez dit "Non" sans savoir de quel parti il s'agissait?

R. Je ne suis jamais entré dans aucun parti. Je n'ai jamais été membre d'aucun parti.

D. Je vais poursuivre les données supplémentaires à propos de Burman de Montréal qui partit pour Londres en complet de tweed brun, sans chapeau mais avec un imperméable, et qui était agent d'assurance, n'est-ce pas?

R. C'était ma profession, monsieur.

D. *"Sa femme est devenue membre du parti en 1939".*

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

R. A ma connaissance, elle n'est membre d'aucun parti.

D. *"Pendant la période où le parti était hors la loi, il a travaillé au bureau central du parti, où il s'occupait d'organisation."*

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

R. C'est fantastique, monsieur. Je ne sais pas du tout à quoi on fait allusion.

D. On fait allusion à quelqu'un qui s'appelle "Burman". On fait allusion à quelqu'un qui s'occupe d'assurance, qui vit à Montréal et qui est parti pour Londres?

R. Oui, monsieur.

D. On fait allusion à un autre nom qui se trouve être le nom de la femme de cet homme. C'est fantastique si ce n'est pas vrai, n'est-ce pas?

R. Oui, monsieur, c'est juste.

D. Est-ce tout ce que vous avez à dire là-dessus?

R. Je n'ai rien à ajouter.

D. Connaissez-vous quelqu'un d'autre qui posséderait toute cette même description? Outre toute cette identification qui vous va en tous points, à l'exclusion de tout autre; il y a ce Ben qui est mentionné.

R. Je n'y-comprends rien, monsieur.

D. Bien, vous êtes identifié par le document, tout d'abord sous votre nom. En deuxième lieu, par le nom de votre femme. Puis, par le nom de Rose. Puis, par le fait que vous êtes allé à Londres. Puis, par le fait que vous vous êtes rendu tout près de l'endroit indiqué pour la rencontre. Puis, par votre imperméable. Puis, par le fait que vous veniez de Montréal. Puis, par le fait que vous vous occupiez d'assurance. A part tout cela, par le fait que vous ne connaissez personne de ce nom à qui cette description siérait. Y a-t-il quelque explication que vous désiriez donner à cet égard?

R. Je n'en ai pas, non; je n'en connais rien.

D. Connaissez-vous quelqu'un qui serait intéressé à vous au point de passer tous ces détails aux Russes?

R. Je ne sais pourquoi quelqu'un le ferait.

D. Monsieur Burman, vous pouvez avoir quelque explication plausible à nous offrir. Je l'ignore. Je vous ai dit au début de cet interrogatoire que vous avez pu être inconsciemment un agent. Je ne dis pas "sciemment", je dis "inconsciemment". Vous avez pu être inconsciemment un agent. Je vous demande si vous avez une explication à offrir et quelque suggestion qui puisse être à votre avantage.

R. Je sais que je n'en ai pas; je ne connais rien de tout cela.

D. Vous n'avez aucune suggestion; vous ne pouvez donner aucune explication; vous n'avez rien à dire à propos de ce document?

R. Non, absolument rien.

D. Il y a un autre document que vous aimeriez peut-être voir, monsieur Burman. Il a été déposé à titre de pièce numéro 35. C'est un document qui provient de l'ambassade, écrit en russe par le colonel Motinov dont l'écriture a été identifiée ici. Ce dernier document a été écrit avant la pièce précédente et devait être envoyé à Moscou mais la preuve a démontré qu'il ne l'avait pas été, qu'il n'a pas été envoyé. L'autre a été envoyé au Directeur à Moscou. Ce dernier est aussi adressé au Directeur:

"Aujourd'hui, nous avons reçu par l'entremise de Debouz,—"

Ce Debouz est Fred Rose.

"une photographie de Burman ainsi qu'une lettre signée par Debouz pour Burman."

Pouvez-vous expliquer comment votre photographie aurait pu parvenir à l'ambassade russe?

R. Je ne le sais pas. Je ne sais pas comment cela aurait pu se faire.

D. Pardon?

R. Je ne sais pas comment cela aurait pu se faire.

D. Ma question est—vous devez être doué d'un peu d'imagination, je l'ignore, même si vous n'avez pas de mémoire; mais pouvez-vous nous offrir quelque idée ou quelque explication justifiant l'existence de ce document à l'ambassade russe et du récit de tous ces faits qui décrivent si bien votre personne?

R. Je crains de ne pouvoir le faire.

D. Comprenez-vous l'importance de ce qui est suggéré, de ce que comporte le contenu de ces pièces?

R. Je dirais que c'est fort grave.

D. Et malgré tout, il n'y a aucune explication, aucune suggestion, aucune idée que vous puissiez offrir aux Commissaires?

R. Je n'ai absolument aucune explication à offrir. Je ne sais pas ce que cela signifie. Je ne sais pas à quoi cela fait allusion.

D. Ce n'est pas cela que l'on vous demande. On vous demande si vous comprenez la teneur du document.

R. Je crois que le document est assez clair.

D. Et pouvez-vous connaître ou pouvez-vous imaginer quelqu'un qui se servirait de votre nom?

R. Je ne sais pas pour quel motif, monsieur.

D. Ainsi, vous n'avez aucune explication à offrir à l'égard du récit de tous ces détails qui vous impliquent ou qui relient ce document à votre personne?

R. Non, je n'en ai pas.

En ce qui concerne le parti communiste, Burman manifesta la même dissimulation et la même attitude de secret dont ont fait preuve tant de témoins sous le même rapport. Après l'avoir entendu et l'avoir vu, nous n'avons aucune difficulté, à la lumière du témoignage, à en arriver à la conclusion que le télégramme reflète correctement son affiliation politique. Burman connaissait Lunan de réputation en 1938 (quoiqu'il dise ne l'avoir jamais rencontré personnellement) par le *Civil Liberties Union* de Montréal. Le témoignage de Lunan, quant à cette période, se lit comme suit:

D. Est-ce que votre femme était communiste? Votre femme est-elle communiste?

R. Ma femme, je crois, est membre du parti ouvrier-progressiste.

D. A votre connaissance, votre femme a été communiste depuis votre mariage?

R. Oui.

D. Depuis 1939?

R. Oui.

D. Vous avez eu votre domicile à Montréal pendant quelque temps à 3610, rue Oxenden?

R. L'avenue Oxenden.

D. Vous avez tenu plusieurs réunions du groupe communiste à cet endroit?

R. Oui.

D. Est-ce que votre femme était membre du groupe, aussi?

R. Non, elle ne l'était pas.

D. Était-elle membre de quelque autre groupe?

R. Je ne le sais pas. Je ne la rencontrai qu'à titre d'amie.

D. Mais depuis votre mariage?

R. Oh! je crois qu'elle a appartenu à divers groupes.

D. Divers groupes communistes?

R. Oui.

D. Jamais aux mêmes groupes que vous?

R. Non.

D. Je vise toute la période durant laquelle vous étiez membre du parti communiste et où vous teniez ces réunions?

R. Je me rappelle distinctement une réunion non pas une réunion mais une visite de Tim Buck et de Fred Rose un jour au cours du printemps de 1943, parce que je faisais partie de l'armée à ce moment-là et j'étais revenu chez moi en permission.

D. De sorte que vous étiez très bien connu de Rose et que vous le connaissiez très bien lorsque vous l'avez rencontré dans le train?

R. Ah! oui.

D. Au sujet de Raymond Boyer? Quand l'avez-vous rencontré?

R. C'est ma femme qui m'avait d'abord fait connaître Boyer. A l'époque je pense que Boyer appartenait à la Civil Liberties Union qui était...

D. Un organisme politique?

R. Si vous voulez.

- D. Et le mot "politique" dans ce cas est employé à la place de "communiste"?
- R. Non; je pense que cela ne représenterait pas exactement les vues de tous les membres de la Civil Liberties Union que de les appeler communistes.
- D. Quoi?
- R. Cela ne représenterait pas exactement les vues de tous les membres de la Civil Liberties Union que de les appeler communistes.
- D. Mais vous dites qu'il y avait plusieurs communistes?
- R. Ah! oui.
- D. En d'autres termes, si je comprends bien la situation, les communistes ont leur propre organisation secrète, leurs propres groupes, qui se livrent à leurs propres opérations secrètes et ils se joignent aussi à d'autres groupes qui fonctionnent ouvertement.
- R. Je pense qu'ils se croient libres d'entrer dans tout groupe.
- D. Non pas seulement libres, mais ils y seraient intéressés?
- R. Oui, à des groupes spéciaux.
- D. Dans l'idée de contrôler les autres organismes, si possible?
- R. Ma foi, dans le but de mettre de l'avant leurs propres opinions.

Burman a témoigné:

- D. Cette pièce 34[†] dit que précisément en 1938 vous êtes entré dans le parti communiste. Est-ce à l'époque où vous avez rencontré Lunan, à peu près à cette époque? Vous avez dit que vous ne l'aviez pas rencontré, mais c'est l'époque où vous êtes entré en relation avec lui?
- R. Je m'occupais activement du comité espagnol, monsieur. Il y avait un comité espagnol et je m'occupais de recueillir des fonds. Je m'intéressais fort au comité espagnol.
- D. C'était le comité qui s'occupait d'envoyer des soldats en Espagne, n'est-ce pas?
- R. C'était le comité qui s'occupait des enfants espagnols et je pense qu'il appuyait l'envoi de soldats en Espagne.
- D. Ce qui m'étonne c'est que vous dites que vous vous êtes occupé très activement de ce comité, et puis vous ajoutez que vous n'avez pas de certitude sur ce qu'il faisait.
- R. Je m'occupais de percevoir des fonds.

[†]Voir à la deuxième page du document ci-dessus.

- D. Savez-vous ce qu'accomplissait le comité espagnol?
- R. Je crains de n'avoir jamais fait partie de sa régie interne. D'après ce que je sais, il appuyait—nous avions l'habitude de recueillir des fonds pour payer les frais des soldats allant en Espagne.
- D. Vous le saviez?
- R. Ah! oui.
- D. Il y a quelques instants vous le croyiez simplement?
- R. D'après ce que j'en sais tel était le but. Je n'ai jamais envoyé de fonds ni rien autre chose de la sorte.
- D. (*Une photographie de David Gordon Lunan est montrée au témoin*). Où avez-vous rencontré Lunan? Dites aux Commissaires ce que vous savez de lui?
- R. Je ne sais rien de Lunan. Je ne l'ai jamais rencontré.
- D. Où avez-vous vu sa photographie?
- R. Vous venez de me la montrer.
- D. Mais auparavant?
- R. Je l'ai vue dans les journaux.
- D. Qu'avez-vous voulu dire en disant que vous ne l'avez jamais rencontré officiellement?
- R. Je l'ai vu.
- D. Veuillez développer cette idée que vous ne l'avez pas rencontré officiellement. Prenez votre temps et dites-nous ce que vous en savez non officiellement et quand vous l'avez rencontré non officiellement?
- R. Je l'ai vu à des assemblées.
- D. Quelles assemblées?
- R. Je crois que c'était aux réunions de la Civil Liberties Union.
- D. Veuillez expliquer cela, monsieur Burman. Nous nous intéressons à découvrir ce que vous en connaissez; dites-nous alors ce que vous en connaissez.
- R. Je ne connais absolument rien de lui. Je sais qu'il était—je pense qu'il parlait pour la Civil Liberties Union.
- D. Très bien. Où était-ce? Nous avancerions bien plus rapidement si vous nous disiez ce que vous en savez sans m'obliger à vous poser les questions.
- R. Je sais, mais il y a longtemps de cela.
- D. Qu'entendez-vous par longtemps?
- R. Probablement en 1939 ou 1938.

Burman a assisté à des réunions d'un club communiste à Montréal après son retour d'outre-mer en novembre 1945 et il est abonné à la *Canadian Tribune* et au *National Affairs Monthly*. Bien que ceux qui assistaient aux assemblées de ce club n'aient pas dépassé quinze sa mémoire fait défaut quant à ceux qui étaient présents. Son témoignage est caractéristique de beaucoup d'autres témoignages que nous avons entendus:

- D. Veuillez dire aux commissaires ce que vous savez du West End Club du parti ouvrier-progressiste?
- R. Je ne connais rien du West End Club du parti ouvrier-progressiste.
- D. Vous n'en connaissez rien?
- R. Non, monsieur.
- D. Alors, je dois vous dire qu'il y a eu un certain nombre d'assemblées de ce club chez vous même?
- R. Je ne suis membre d'aucun club de ce genre.
- D. Je vous demande ce que vous en connaissez, même si vous n'en êtes pas membre?
- R. Je sais qu'il y a un club.
- D. Dites-nous alors ce que vous savez de ce club?
- D. Vous savez qu'il y a un club de ce nom?
- R. Oui, monsieur.
- D. Dites-nous alors ce que vous en savez. C'est ce qui vous est demandé.
- R. Je n'en sais pas grand'chose, monsieur. Je sais que c'est un club qui se réunit dans l'Ouest de la ville.
- D. Du parti ouvrier-progressiste?
- R. C'est ainsi qu'on l'appelle, monsieur.
- D. Pourquoi vous répugne-t-il de nous en parler? Poursuivez.
- R. Je n'en connais réellement pas grand'chose, monsieur. Je n'en ai pas fait partie. Je connais certaines personnes qui y appartiennent.
- D. Eh! bien, qui sont-elles?
- R. J'ignore ce que—je vais vous demander, monsieur . . .
- D. Répondez simplement à la question. Vous avez dit que vous connaissiez certaines personnes. Répondez maintenant à la question et donnez des noms.
- R. J'ai vu des gens aux environs du club. J'ignore s'ils y appartiennent ou non.
- D. Prenez bien soin de ne pas donner trop de détails! Vous avez vu des gens aux environs du club et vous ignorez s'ils en sont membres ou non. Voici ma question: quelles sont les personnes que vous saviez être membres de ce club?

- R. Je ne suis pas sûr si elles en étaient membres ou non; les personnes que j'ai vues . . .
- D. Vous avez dit que vous connaissiez des personnes qui en étaient membres. Je vous demande qui elles sont. Est-ce clair?
- R. Ma foi, elles semblaient en être membres. Je ne suis pas sûr si elles en étaient membres ou non.
- D. Je vous demande encore qui elles étaient. Dites-moi leurs noms, peu importe que vous sachiez si elles en sont membres ou non.
- R. J'ai vu M. Bailey.
- D. Quel est son prénom?
- R. Je crois que c'est Max Bailey.
- D. Avez-vous vu Reuben Ginsberg?
- R. Oui je l'ai vu aux alentours, oui.
- D. De la même façon que vous avez vu Max Bailey?
- R. Ils ont fait partie du même groupe.
- D. Et qui encore?
- R. Je ne me rappelle plus les noms maintenant.
- D. Est-ce un secret?
- R. Non, monsieur; seulement je fais en sorte de me souvenir des personnes que j'y ai vues.
- D. Vous avez dit que vous connaissiez plusieurs personnes. Vous en avez nommé deux. Vous me donnez certainement l'impression qu'il y a quelque chose de secret à ce sujet.
- R. J'y ai vu Mlle Truax.
- D. Connaissez-vous son prénom?
- R. Non, je l'ignore.
- L'AVOCAT DU TÉMOIN: Beryl Truax. Elle est institutrice au Westmount High School et une ancienne candidate du parti ouvrier-progressiste dans ma circonscription.
- L'AVOCAT DE LA COMMISSION: Est-ce bien son nom?
- R. Je le crois.
- D. Où avez-vous vu ces personnes; chez vous?
- R. Non, je ne crois pas qu'elles soient jamais venues chez moi.
- D. Où les avez-vous vues pour pouvoir les relier à ce club?
- R. Je les ai vues dans le groupe précité. J'essaie de penser aux personnes que j'ai effectivement vues.
- D. Nous y reviendrons dans un instant. Je vous ai demandé où vous les aviez vues?
- R. Dans diverses maisons.

- D. Eh! bien, où? Cela ne signifie exactement rien quand vous dites "diverses maisons". Où les avez-vous vues? Ne gaspillez pas notre temps, monsieur Burman.
- R. Je regrette; j'essaie de vous aider. J'essaie de penser aux endroits. Je ne puis me souvenir des maisons, monsieur.
- D. Les réunions de ce club dont vous avez parlé, où vous avez vu ces personnes—vous avez dû y assister vous-même?
- R. Oui, j'ai assisté à certaines réunions.
- D. Du club?
- R. Oui.
- D. Et combien y avait-il de personnes au club lorsque que vous y êtes allé, si vous ne pouvez plus vous souvenir d'autres noms?
- R. Ma foi, je dirais qu'il y en avait environ quinze.
- D. Ceci n'est qu'une conjecture. Et au cours de quelle période assistiez-vous à ces réunions?
- R. J'ai assisté à deux réunions depuis mon retour.
- D. Quand êtes-vous revenu?
- R. Je suis revenu le 21 novembre 1945.
- D. Et vous prétendez dire que vous ne pouvez vous rappeler aucun des endroits où vous avez assisté à ces réunions depuis le 21 novembre dernier?
- R. Je ne me rappelle pas les adresses, monsieur; je ne me rappelle pas les endroits.
- D. Je ne vous ai pas demandé les endroits. Je vous ai demandé les noms des maisons.
- R. Non, monsieur, je ne m'en souviens pas.
- D. Qu'y a-t-il de si secret concernant les réunions de ce West End Labor-Progressive Club?
- R. Je l'ignore, monsieur, je n'en ai pas d'idée. Je ne suis pas moi-même membre du club. Je n'en connais pas grand-chose.
- D. Mais cependant vous avez été assez intéressé pour y assister un certain nombre de fois, même depuis votre retour d'outre-mer?
- R. Oui, monsieur.
- D. Qu'y a-t-il à cacher à ce sujet?
- R. Franchement, je ne crois pas qu'il y ait quelque chose à cacher à ce sujet. Simplement, je n'en connais pas grand-chose.

- D. Vous ne pouvez pas même vous rappeler où le club se réunissait, ni plus de deux ou trois autres personnes à part vous-même qui s'y trouvaient; quand vous parlez de trois, il y en avait peut-être quinze. Je vous le demande: qu'y avait-il de secret sur ces réunions?
- R. Je ne crois pas qu'il n'y ait rien de secret du tout à ce sujet, monsieur.
- D. Je suppose que si vous avez assisté à des réunions de ce genre depuis votre retour d'outre-mer, vous aviez assisté à des réunions semblables avant d'aller outre-mer, n'est-ce pas?
- R. Je ne crois pas avoir assisté à aucune réunion du parti ouvrier-progressiste, monsieur, avant d'aller outre-mer.
- D. Vous n'en êtes pas certain?
- R. Je ne crois pas l'avoir fait, monsieur.
- D. Avez-vous assisté à des réunions semblables où l'on a discuté des sujets analogues?
- R. Je n'en suis pas certain, monsieur.
- D. Vous y avez peut-être assisté?
- R. Peut-être. Je n'en suis pas sûr.
- D. Et qu'avait-on discuté à ce West End Club aux réunions auxquelles vous avez assisté; vous en souvenez-vous?
- R. Si je m'en souviens bien, monsieur, je crois qu'on avait discuté la question du logement.
- D. C'est tout?
- R. Je ne me souviens pas du reste de la discussion.
- D. A-t-on parlé du marxisme?
- R. Il n'en a pas été question lorsque j'y suis allé.
- D. Avez-vous déjà étudié vous-même le marxisme?
- R. Je n'ai jamais étudié le marxisme, monsieur.
- D. Etiez-vous présent à des discussions sur ce sujet?
- R. Peut-être. Pas sur ce sujet. Que voulez-vous dire, monsieur?
- D. Ma question est assez claire; répondez-y à votre façon.
- R. (*La réponse est inintelligible*).
- D. Vous dites être revenu d'Europe en novembre 1945?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et vous souvenez-vous de la première de ces réunions à laquelle vous avez assisté depuis votre retour?
- R. Je ne m'en souviens pas, monsieur.
- D. Qui vous a demandé d'assister à une réunion?
- R. Je ne me souviens pas de cela non plus, monsieur.

- D. Ah! vous avez dû être invité par quelqu'un du club à assister à l'une de ces réunions?
- R. Je ne m'en souviens pas.
- D. Qui vous a averti qu'il se tenait une réunion et vous a donné la date à laquelle la réunion aurait lieu?
- R. Je ne me le rappelle pas, monsieur.
- D. Vous ne vous rappelez pas cela?
- R. Non, monsieur.
- D. Avez-vous assisté à des réunions au mois de février 1946?
- R. Je l'ignore.
- D. En 1946, vous avez été à ces réunions?
- R. Je ne m'en souviens pas; c'était en 1945 ou 1946.
- D. Mais vous avez dit avoir assisté à deux de ces réunions depuis votre retour?
- R. Je crois avoir assisté à deux réunions.
- D. Et vous ne pourriez dire où; vous ignorez quelles étaient les personnes présentes, et vous ne savez pas qui vous a demandé d'y aller?
- R. Je vais essayer de me remémorer les endroits. Je ne puis me les rappeler maintenant.
- D. Votre mémoire vous fait entièrement défaut en ce qui concerne ceux qui vous ont demandé d'y aller?
- R. Je ne m'en souviens pas du tout.
- D. Vous ne vous en souvenez pas du tout?
- R. Non.
- D. Et quant à ceux qui étaient présents, vous ne vous en souvenez pas du tout non plus?
- R. Je ne puis m'en souvenir maintenant, monsieur.

Burman aussi n'est pas sûr du genre de journal qu'est la *Canadian Tribune* bien qu'il y ait été abonné pendant quelques années.

- D. Eh! bien, avez-vous déjà été abonné à la *Canadian Tribune*?
- R. Oui.
- D. Depuis quand?
- R. J'ignore depuis combien de temps. Je me suis abonné à beaucoup de journaux. J'y suis obligé.
- D. A quoi vous êtes-vous encore abonné, au même genre de journal, le *Clarion*?
- R. Non.
- D. Au *Worker*?
- R. Non.

- D. A quels autres journaux de même tendance vous êtes-vous abonné?
- R. Je crois que j'avais un abonnement au *Commonwealth*.
- D. Qu'est-ce que c'est?
- R. C'est un journal de la C.C.F.
- D. Je vous parle de journaux de la tendance de la *Canadian Tribune*, monsieur Burman.
- R. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres journaux comme celui-là; je ne crois pas m'y être abonné.
- D. Il n'y a pas d'autres journaux tels que celui-là, très bien. Quel genre de journal est la *Canadian Tribune*?
- R. Autant que je le sache, c'est un journal de gauche.
- D. L'appelleriez-vous communiste?
- R. Je suppose qu'on le pourrait; j'ignore si c'est un journal communiste ou non.
- D. Vous l'ignorez?
- R. (*La réponse est inintelligible*).
- D. Y êtes-vous abonné actuellement?
- R. Je crois que j'ai encore un abonnement en cours, monsieur. Je n'ai pas remarqué. Je n'ai pas fait de paiements d'aucune sorte depuis.
- D. Vous ne savez pas si c'est un journal communiste ou non?
- R. J'ignore si c'est un journal communiste. C'est nettement un journal de gauche.
- D. Qu'est-ce que cela veut dire?
- R. Eh! bien, c'est un journal à tendance travailliste.
- D. Depuis combien de temps êtes-vous abonné à ce journal, depuis combien d'années?
- R. Franchement, je l'ignore, monsieur.
- D. Deux ans, cinq ans, dix ans?
- D. Le receviez-vous lorsque vous étiez outre-mer, monsieur Burman?
- R. Non.
- D. L'avez-vous reçu depuis votre retour?
- R. Oui, il m'est parvenu.
- D. Vous y êtes-vous abonné depuis novembre 1945?
- R. Non.
- D. Comment se fait-il que vous l'avez reçu alors si vous ne l'avez pas reçu lorsque vous étiez outre-mer et que vous le recevez depuis votre retour?
- R. Il m'arrive à la maison.

- D. Il vous arrive à la maison?
- R. Oui.
- D. Sans un abonnement?
- R. Non, on me l'envoie à la maison, monsieur. J'ai dû m'y abonner. Je pourrais probablement chercher mes chèques au bureau. J'ai probablement un chèque quelque part et je pourrais probablement trouver cela.
- D. Vous est-il adressé à vous ou à votre femme?
- R. Il est adressé à moi, monsieur.
- D. Votre femme est-elle membre du parti ouvrier-progressiste?
- R. Je ne le crois pas.
- D. Vous l'ignorez?
- R. A ma connaissance, elle ne l'est pas.
- D. Cependant vous n'avez pas répondu à ma question. Je vous ai demandé depuis combien de temps recevez-vous ce journal, le *Canadian Tribune*, depuis combien d'années?
- R. Je crains de ne pouvoir me rappeler cela, monsieur.
- D. Cinq ans?
- R. Je ne le crois pas; je ne crois pas que ce soit depuis aussi longtemps.
- D. Quatre ans?
- R. Je ne le sais réellement pas.
- D. Comment?
- R. Je ne le sais réellement pas. Je n'ai pas été—peut-être quatre ans.
- D. Saviez-vous que c'était le journal qui a fait une campagne pour faire lever l'interdiction du parti communiste?
- R. Je le crois.
- D. Vous le saviez, n'est-ce pas?
- R. Je le pense, monsieur.
- D. Existe-t-il un doute dans votre esprit quant à la tendance de ce journal?
- R. Je déclare que je crois que c'est un journal travailliste.
- D. Vous n'iriez pas jusqu'à dire que c'est un journal communiste, n'est-ce pas?
- R. Je ne sais si c'est un journal communiste ou non. Je crois que c'est un journal travailliste, monsieur.
- D. C'est votre réponse?
- R. Oui, monsieur.

Il n'est pas tout à fait hors de propos de noter que Burman connaissait Benning et Gerson et qu'il les avait fréquentés avant de s'enrôler.

Tous ces témoignages établissent que Burman était de la même provenance que les autres agents complaisants du colonel Zabotin. Ils établissent aussi l'exactitude essentielle des affirmations dans le télégramme relativement à la famille de Burman, l'occupation, l'histoire politique et les vêtements civils. Il n'y a pas lieu de croire que les autres affirmations qui figurent dans le télégramme sont à quelque titre que ce soit moins exactes. Tout le document fut écrit afin que Moscou fasse des arrangements de ce côté-là en vue de la réunion à Londres.

Le nom de Burman figure aussi à la Section IV, 3 du présent rapport, traitant de Gottheil, et on peut se reporter à cette section. Une source de renseignements pour l'ambassade russe par l'entremise de Sam Carr est indiquée là.

Etant requis par les termes du décret C.P. 411 de "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement soit indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation aux agents d'une Puissance étrangère pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada", nous ne pouvons faire rapport dans le cas de Burman qu'il en a ainsi communiqué, mais nous croyons que l'histoire relatée dans les documents précités se rapporte à ce témoin ainsi qu'ils sont exposés. Il n'y a pas de témoignages devant nous qui font voir que la réunion de Londres a réellement eu lieu.

SECTION III. 11

RAYMOND BOYER, Montréal

Dans les dossiers de l'ambassade que Gouzenko a enlevés, mention est faite de cet homme. Dans un calepin contenant des notes inscrites par le colonel Zabotin lui-même, on remarque ce qui suit:

Avant la réorganisation

Le directeur Davie

1. Fred—Directeur de la société.

A travaillé antérieurement à l'emploi des voisins, jusqu'en 1924.

En mai-juin 1942 il s'est présenté à Davie et lui a proposé de l'aider. Davie a pris des renseignements sur Fred par l'entremise de New-York (Molier). Les voisins ont proposé d'utiliser Fred. Après cela, en septembre 1942, Fred s'est mis en communication avec Davie sur l'ordre de Molier. Molier a été envoyé à Ottawa pour organiser le travail. (Son nom est actuellement sur les listes électorales du Parlement, à Québec.)

Travail de Fred

Groupe à Montréal (activistes)

1. Gray

Juif. Chef d'une section du Directorate chargée de procurer du matériel de guerre aux Alliés. Engagé le 1.9.42. Travaille bien. Fournit des renseignements sur les obus et les canons (sur pellicules).

2. Green

Employé à l'administration de l'usine de chars d'assaut "Locomotive" à Montréal. Adjoint du surintendant de la section des contrats. Position clef.

Donne des renseignements sur le nombre de chars d'assaut livrés—seulement.

3. Le professeur.

D'origine française. Chimiste réputé, âgé de 40 ans environ. Est attaché à l'université McGill, de Montréal. Est le meilleur des spécialistes du continent américain en ce qui concerne le VV. Fournit

des renseignements complets sur les explosifs et les usines de produits chimiques. Très riche. Craint de prêter son concours. (A fourni la formule de RDX; jusqu'ici, aucune appréciation n'a été faite par le patron.)

A fourni des détails au sujet de OV.

Les mots "avant la réorganisation" se rapportent au réseau d'agents dirigé par Sokolov avant que Zabotin fût arrivé en juin 1943 pour en assumer la direction. Ces notes démontrent que *Le Professeur*, nom alors employé pour indiquer Boyer dans les dossiers de l'ambassade, faisait partie d'un groupe d'agents dirigé par Fred Rose. Ces notes ont manifestement été inscrites peu de temps après l'arrivée de Zabotin, puisque Rose était inscrit "sur la liste des candidats parlementaires dans la province de Québec" le 9 août 1943, date de sa mise en nomination.

Sur la liste d'expédition postale du 5 janvier 1945, la note n° 108 figure ainsi:

Nos P.P.	Provenance	Lieu et circonstances de l'obtention des renseignements	Description des renseignements	Date et nombre	Nombre de pages	Morqué
1	2	3	4	5	6	7
108	Debouz	Notes	Entretiens avec le professeur à propos des décisions prises lors d'une séance secrète du Parlement	Aucune date	1	Rien

Ce document est une note évidemment prise par Rose concernant un entretien qu'il eut avec Boyer. Il y est question de décisions prises lors de la séance secrète du Parlement qui, de fait, avait eu lieu le 28 novembre 1944.

Boyer est également désigné dans certains câblogrammes échangés par Zabotin et "*Le Directeur*".

Le 9 août 1945, "*Le Directeur*" envoya à Zabotin le télégramme suivant:

11295

14.8.45

A Grant.

J'ai reçu de vous, par le courrier postal du 23.8.1944, les deux pièces provenant de Gray—c'est-à-dire les rapports mensuels sur les recherches portant sur des questions techniques distinctes rattachées à la production de matériel de guerre. Les données sont

trop sommaires et fragmentaires pour qu'il nous soit possible de juger des méthodes et des travaux de l'industrie du matériel de guerre, des poudres et des produits chimiques au Canada et en Angleterre.

Nous désirons obtenir les renseignements suivants:

1. 27 méthodes 2597 et procédés techniques employés dans la production de matériel de guerre, de VV et de poudres. *
2. Formule du VV laminé; détails sur la production de T.H. et H.S. (composition, objet, technologie et caractères spécifiques).
3. L'application du picrate et de la nitro-gushnidina. Je répète: picrate et nitro-gushnidina.
4. La technique employée pour la production de capsules détonantes et de capsules d'allumage. Faites-moi savoir par télégramme à qui, d'après vous, cette tâche devrait être confiée.

Si Bacon est encore attaché au ~~Coma~~ comité de l'artillerie, cette tâche devrait lui être assignée. *

9.8.45 Directeur

Grant

14.8.45

(VV est une abréviation russe pour un puissant explosif (HE). L'allusion à T.H. et H.S. a été expliquée dans le témoignage; il s'agit du gaz-moutarde. "Nitro-gushnidina" est la nitro-guanidine).

Comme précédemment, Zabotin inscrivit sa signature et la date du 14 août 1945 sur ce télégramme, et, à cette même date, câbla la réponse suivante:

Au Directeur, pour faire suite au n° 11295

1. Les tâches seront assignées à Gray, à Bacon et au Professeur par l'intermédiaire de Debouz. Le Professeur est encore absent, en voyage d'affaires. Il y aura entrevue avec Debouz à la fin du mois courant.
2. Martin a reçu une réponse de Dekanozov et a obtenu la permission de retourner chez lui. A cause de son travail à la conférence de San-Francisco et d'une maladie d'environ un mois, il

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

n'a pu préparer de rapport sur votre mission. Il rédigera ici son rapport sur la situation canadienne actuelle après les élections et sur la répartition de la puissance des différentes classes au pays, et nous expédierons ces données par courrier ordinaire. Il traitera des autres questions au Centre.

14.8.45

Grant

"Martin" dont il est question au 2e alinéa est Zheveinov de TASS; Dakanosov est l'un des commissaires adjoints des Affaires étrangères. Le Centre est le bureau principal du service des renseignements de l'armée rouge, à Moscou.

Dans son témoignage au sujet de Boyer, Gouzenko a fait la déposition suivante:

- D. Avant de passer au n° 109 (sur la liste d'expédition postale du 5 janvier 1945), à la 4e ligne de 108, on note le mot "professeur".
- R. Oui; je regrette.
- D. "Professeur" est-il un nom fictif, un nom d'emprunt?
- R. Oui.
- D. Savez-vous qui il désigne?
- R. Dans ce cas-ci, c'est le professeur Boyer de l'université McGill.
- D. Comment le savez-vous? Où avez-vous pris ce renseignement?
- R. En général, on désignait cet agent comme *le Professeur*. Une fois cependant, à l'occasion d'une discussion sur la bombe atomique, le nom du professeur fut mêlé à la conversation et le colonel Zabotin mentionna le professeur Boyer.

Plus loin Gouzenko ajouta:

- D. On parle ici de l'envoi de sommes d'argent; dans les documents qui ont été remis à la Commission, il est question de paiements versés à divers agents. Vous en avez été témoin, n'est-ce-pas?
- R. En effet.
- D. Il ne s'agit que des paiements dont il est fait mention dans les documents que nous possédons. D'autres paiements ont-ils été versés de temps à autre à des agents?
- R. Oui, évidemment. -
- D. Avez-vous jamais vu une attestation de ces paiements?
- R. J'ai chiffré des dépêches renfermant des comptes à ce sujet.
- D. Avez-vous jamais eu vous-même quelque chose à voir au paiement de sommes à des agents?
- R. Non.

- D. C'est Grant qui en était chargé? Tous ces paiements se faisaient par son entremise?
- R. Grant avait à s'occuper des fonds destinés aux agents, et les remettait à Motinov qui effectuait les paiements. Ce dernier avait à rendre compte des travaux des agents.
- D. Ainsi, d'après certains télégrammes dont nous avons pris connaissance jusqu'ici, nous constatons que certains paiements ont été versés à certains agents; mais vous savez que d'autres paiements ont été versés?
- R. C'est exact.
- D. A des personnes déjà mentionnées?
- R. Je ne m'en souviens pas très bien. Chaque agent a reçu de l'argent de l'homme qui était chargé d'entrer en contact avec lui.
- D. Voulez-vous dire qu'ils ont tous été rémunérés?
- R. Autant que je sache, ils devaient tous recevoir de l'argent, à l'exception du *Professeur* qui, étant très riche, n'avait pas besoin d'argent.
- D. Il s'agit du Professeur Boyer, de Montréal?
- R. C'est exact.

Gouzenko a aussi tiré d'un calepin utilisé par Zabotin et Motinov, une page sur laquelle figure ce qui suit, écrit de la main de Motinov:

Professeur

Conseil de recherches—rapport sur l'organisation et le travail. Freda au Professeur par l'entremise de GRIERSON.

A ce sujet, Gouzenko a déclaré:

- D. Il s'agit de la pièce n° 37. Je vais vous en lire la traduction et vous voudrez bien me dire si elle est exacte. "Professeur, Conseil de recherches,—rapport sur l'organisation et le travail.
Freda au professeur par l'entremise de Grierson."
- R. C'est exact.
- D. Qui est ce M. Grierson?
- R. D'après les documents que j'ai consultés, je présume qu'il s'agit de Grierson de l'Office canadien du film, du président de l'Office national du film.
- D. C'est-à-dire l'Office national canadien du film?
- R. Oui.

- D. Que veulent dire ces mots: "Freda au professeur par l'entremise de Grierson"?
- R. Si je comprends bien, ils signifient qu'on voulait désigner Freda pour travailler avec *le Professeur*, par l'entremise de Grierson. Je m'explique.
- D. En effet, veuillez donc nous donner des explications.
- R. Le travail de Freda à l'Office du film n'était pas satisfaisant pour les gens de Moscou. Ils ont donc demandé au colonel Zabotin de la placer dans un autre département plus important. Il semble donc que le colonel Zabotin devait demander à Freda de travailler avec *le Professeur*, en se servant de l'influence de Grierson pour la nommer à ce poste.

RDX est un explosif, dont la nouvelle méthode de préparation avait été améliorée en Angleterre antérieurement à 1942. Il porte le nom de Research Department Explosive (explosif du service des recherches), dont les lettres RDX sont une contraction. Les recherches relatives à cet explosif au Canada sont décrites par M. Cambron, directeur adjoint de la Division de la chimie, Conseil national de recherches, dans les termes suivants:

- D. Le Conseil national de recherches a-t-il mis à point ou amélioré le RDX de 1942 à la fin de la guerre?
- R. Oui, dans une très grande mesure. En réalité, ce travail a commencé avant 1942.
- D. C'est ce que je crois comprendre.
- R. Et à la suite de ces recherches et de celles qui ont été effectuées après 1942, on a perfectionné une méthode pratique de fabriquer cet explosif sur une haute échelle. Mais il convient d'ajouter qu'à cet égard, nous avons obtenu une aide appréciable des États-Unis. Il s'agissait, en réalité, d'une entreprise commune. Elle devint une entreprise commune à la suite des premières recherches effectuées à Montréal.
- D. Le Conseil national de recherches s'adonnait à ces recherches au Canada?
- R. C'est exact.
- D. Quelle désignation employait-on aux États-Unis?
- R. N.D.R.C., c'est-à-dire: National Defence Research Committee (Comité des recherches relatives à la défense nationale). C'est une division du O.S.R.D. qui signifie: Office of—mais j'ai oublié la signification de ces lettres.

D. Y a-t-il eu un échange de renseignements considérable entre l'O.S.R.D. et le Conseil national de recherches?

R. Oui, très considérable.

Ce travail aboutit à la découverte d'un nouveau procédé de fabrication de l'explosif. Il s'agit ici d'une découverte canadienne. Ce travail fut déclaré secret pendant la guerre et tous renseignements s'y rattachant ne pouvaient être communiqués qu'à un nombre restreint de personnes autorisées. En mars 1946, les renseignements relatifs au RDX n'avaient pas encore été rendus publics. Le travail accompli au Canada fut entrepris, pour le compte du Conseil national de recherches, par son comité conjoint des explosifs et son sous-comité de recherches et de production scientifique. M. J. H. Ross, président de ce sous-comité, et M. Boyer, travaillant sous sa direction, étaient chargés, par le Conseil national de recherches, des principaux travaux visant à la mise au point de ce nouveau procédé de fabrication du RDX. Ils poursuivaient ces travaux à l'université McGill, à Montréal.

Outre ces travaux, il en est d'autres entrepris au cours de la guerre, portant également sur les explosifs, au sujet desquels M. Boyer put obtenir des renseignements, à titre de membre du sous-comité. Il fut employé lui-même à certains de ces travaux. En ce qui concerne le RDX, un certain nombre de rapports écrits portant sur l'état des travaux furent soumis de temps à autre, à compter de novembre 1942, et plusieurs furent rédigés par M. Boyer. Tous constituaient des documents secrets. M. Cambron a dit de M. Boyer qu'il était, au Canada, un chimiste éminent en matière d'explosifs.

M. Boyer obtenait de l'université McGill, en 1930, son baccalauréat ès sciences; en 1935, il recevait un doctorat en philosophie (Chimie). Il poursuivit ses études à Harvard, Vienne et Paris, et revint au Canada en 1937. Il n'a effectué aucun travail avant le déclenchement des hostilités.

Voici ce qu'il a affirmé à son sujet:

R. J'ai travaillé dans des organismes où il y avait des communistes et où je savais qu'il y avait des communistes, et j'ai été mêlé de près aux communistes, mais je n'ai jamais eu ma carte de membre du parti, ni payé ma cotisation, etc.

D. N'avez-vous jamais versé de contributions à l'oeuvre du parti communiste?

R. J'y ai versé des contributions.

D. Des contributions en espèces?

R. Oui.

A l'automne de 1939, il offrait ses services au gouvernement canadien à n'importe quel titre et proposait:

Qu'on m'envoie en Russie sans aucun statut d'ordre diplomatique ou autre, afin de chercher à pénétrer l'attitude véritable de la Russie en face de la guerre.

Bien qu'il eût pris "quelques leçons" de russe, M. Boyer déclare qu'il n'avait alors aucun motif de croire qu'il serait reçu en Russie et qu'il n'avait rencontré aucun Russe ni établi aucun contact. Il ne fut pas envoyé.

En juin 1940, M. Boyer offrait ses services au directeur du département de la chimie à McGill. Celui-ci lui conseilla de s'adresser à l'Université de Toronto, où les travaux de recherche étaient commencés. C'est ce que fit M. Boyer en juillet de cette année-là. Il s'y adonna à des travaux de recherche sur les explosifs jusqu'au 1er septembre 1940. Il ne touchait aucun traitement et acquittait lui-même ses dépenses personnelles. Il a, ainsi que l'a dit M. Gouzenko, une fortune personnelle. Les travaux de recherche qu'il poursuivait alors comprenaient la mise au point d'une méthode de préparation de l'acide picrique, explosif de grande puissance. (E.P.)

Ainsi qu'il avait été entendu avant son départ pour Toronto, M. Boyer retournait à McGill en septembre. Il se mit au travail sous la direction de M. Ross et il effectua divers travaux de recherche, entre autres sur l'acide picrique, et il dit que:

Presque au début, nous avons pensé que nous pourrions fabriquer le RDX en utilisant un procédé jamais employé jusque-là.

Suite du témoignage:

D. Puis-je vous demander, lorsque cette pensée vous est venue, si l'on avait le moindrement utilisé le RDX depuis l'ouverture des hostilités, le 1er septembre 1939, jusqu'au moment dont vous parlez?

R. Je ne crois pas qu'on l'ait utilisé.

D. Pourquoi ne l'a-t-on pas utilisé? N'avait-il pas atteint un stade de progrès qui en permettait l'utilisation?

R. Non, car la production n'en était pas encore suffisante. Il n'y en avait pas suffisamment.

D. Puis vous dites: "Nous avons pensé qu'on pouvait l'obtenir tout autrement". Quand vous dites "nous", entendez-vous le docteur Ross et vous-même?

R. Ainsi qu'un étudiant, un étudiant diplômé.

D. Quel est son nom?

R. Schiessler.

- D. Quand cette idée vous est-elle venue? En 1940?
R. En septembre ou octobre. Je devrais dire en octobre.
D. Vous êtes-vous mis immédiatement à ce travail?
R. Oui.

- D. Pour la production du RDX, vous servez-vous des mêmes éléments que les Britanniques?
R. Ah! non, c'était la grande différence.
D. Il y avait différents éléments?
R. Oui, différents éléments.
D. Mais vous obteniez à peu près le même produit?
R. C'est exact.

Sur les rapports préparés à l'occasion de ce travail, il a dit:

R. Nous avons fait rapport—les rapports n'ont été préparés à vrai dire pour personne, mais ils sont parvenus au Conseil national de recherches. A ce moment-là Toronto ainsi que McGill faisaient régulièrement rapport.

D. Au Conseil national?

R. Au Conseil national de recherches.

D. Mais si vous avez préparé vous-même un rapport, l'avez-vous remis à McGill ou l'avez-vous adressé ici, à Ottawa?

R. Non. Tout rapport que je devais préparer devait être transcrit à la machine par la secrétaire du docteur Maass; on le copiait à McGill puis on l'envoyait à Ottawa.

D. Au Conseil national de recherches?

R. C'est cela.

D. Et vous en conserviez un exemplaire à McGill?

R. Oh! oui.

D. Et vous en aviez seul connaissance, avec le docteur Ross, Schiessler, le docteur Maass et la secrétaire du docteur Maass, qui l'avait transcrit à la machine?

R. Oui.

Au début de son emploi relativement à ce travail, Boyer avait prêté le serment du secret. A l'automne de 1941, il devenait membre de la faculté de chimie de McGill et à l'automne de 1944 il était promu professeur adjoint. Boyer décrit mieux que quiconque les résultats des recherches sur le RDX:

D. A mesure qu'avancait votre travail et que vous constatiez qu'une nouvelle méthode donnerait de meilleurs résultats, concluiez-vous que le RDX pouvait être utilisé sur une plus grande échelle?

R. Je conclusais qu'il pouvait être produit au Canada et par la suite aux États-Unis grâce à cette nouvelle méthode qui, à ce moment-là du moins, semblait bien meilleure.

D. Et qui permettrait de produire de bien plus grandes quantités?

R. Oui.

D. Ainsi, votre travail vous a permis de conclure que le RDX pouvait être beaucoup plus généralement utilisé que dans le passé?

R. Oui. Pas mon travail seulement, vous le comprendrez, car des centaines d'autres y avaient aussi mis la main.

D. Je comprends très bien cela, monsieur Boyer. Vous avez continué à expérimenter sur la formule au moins jusqu'à la fin de 1944, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Je présume que même alors il était possible de pousser plus loin les recherches et la mise au point?

R. Oh, absolument.

D. Il reste encore des possibilités?

R. Oui.

D. De très grandes possibilités?

R. Oui.

D. Dès le début de vos recherches sur le RDX à McGill, à partir de septembre 1940, que vous ayez été à l'emploi de McGill, que vous ayez été payé, ou que vous ayez touché une subvention réelle, vous accomplissiez votre travail pour le Conseil national de recherches auquel vous faisiez rapport des résultats obtenus?

R. Absolument, oui.

En mai 1945, il avait, dit-il, terminé son travail. A l'automne de 1941, on avait commencé près de Shawinigan-Falls l'érection d'une usine en vue de la fabrication de cet explosif et, vers le printemps de 1942, dit Boyer, la St. Maurice Chemical Company a commencé à produire. Auparavant, en juin 1941, on avait construit une usine d'essai. Boyer dit:

D. Savez-vous quelque chose de l'usine d'essai de Grand'Mère?

R. Oui...

D. D'abord, dites en quoi consiste une usine d'essai?

R. Lorsqu'on a terminé au laboratoire, au laboratoire de recherche, dans les vases à filtrations chaudes et dans les petites ampoules, les épreuves sur la réaction et que celle-ci doit entrer dans le domaine de la production, on construit ordinairement, avant l'érection d'une usine véritable, une usine d'essai, dont la capacité de production peut varier de quelques livres à une tonne peut-être, suivant l'envergure que l'on veut donner à l'exploitation de la réaction. L'usine d'essai est réellement une sorte de modèle pratique de l'usine que l'on s'attend à ériger après l'élaboration, dans l'usine d'essai, de ce qu'on peut appeler la méthode d'exploitation. En 1941, vers le mois de juin, dirai-je, ou juillet, on a construit une usine d'essai en dehors de Shawinigan-Falls, pardon, dans cette ville, afin de pousser, jusqu'au stade de l'exploitation dans une usine d'essai, l'étude de cette réaction que nous avons mise au point dans le laboratoire.

Nous reproduisons ici, bien qu'il porte une date postérieure de beaucoup à la période en cause, le texte d'un télégramme préparé par Motinov et destiné à être envoyé par Zabotin.

Au Directeur,

Le Professeur nous avise que le Directeur du comité national de recherches chimiques, Stacey, lui a parlé de la nouvelle usine en voie de construction: l'usine d'essai de Grand'Mère, dans la province de Québec. Cette usine produira de l'"Uranium". L'université McGill fournit le personnel des ingénieurs qui déjà s'en va dans la région de la nouvelle usine. A la suite d'expériences faites avec de l'uranium, on a constaté que cette substance pouvait servir à remplir des bombes, ce qui se réalise déjà d'une manière pratique. Les Américains ont entrepris de vastes travaux de recherches auxquels ils ont affecté 660 millions de dollars.

(Signé) Grant.

Gouzenko ne pouvait dire si ce document avait été effectivement expédié. Il n'a d'importance qu'en tant qu'il démontre que Boyer communiquait des renseignements au sujet de la fabrique de RDX, bien que ce câblogramme démontre que dans ce cas particulier il y a eu confusion au cours de la transmission des renseignements de Boyer par Rose à Motinov, de bouche à bouche, relativement à la fabrique de RDX et à l'usine de Chalk River où l'on produit l'uranium. Interrogé à ce sujet voici ce que Boyer a répondu:

- D. Je vous signale la pièce n° 35. Il s'agit d'un télégramme, ou ce que je crois être un télégramme, écrit à la main par l'un des employés de l'ambassade russe, adressé *au Directeur*, et qui se lit ainsi qu'il suit:

Le Professeur nous avise que le Directeur du comité national des recherches chimiques, Stacey, lui a parlé de la nouvelle usine en voie de construction: l'usine d'essai de Grand'Mère dans la province de Québec.

L'usine d'essai à laquelle vous avez fait allusion est celle qui est destinée à la fabrication de RDX, à trois ou quatre ou cinq milles de Shawinigan?

- R. Oui.
- D. Ce serait à huit ou dix milles de Grand'Mère?
- R. C'est possible; je ne sais trop quelle est la distance entre Shawinigan et Grand'Mère.
- D. Savez-vous s'il existe une usine d'essai pour quoi que ce soit à Grand'Mère même.
- R. Non.
- D. Où est située l'usine relative au RDX?
- R. A Shawinigan.
- D. A Shawinigan même?
- R. Oui.
- D. Vous avez dit que l'usine était située à environ cinq milles de distance, je crois?
- R. Non, l'usine d'essai était à Shawinigan.
- D. Vous ne savez pas s'il existe à Grand'Mère une usine d'essai ou quelque chose de ce genre.
- R. Non.
- D. Puis le document continue dans les termes suivants:

L'université McGill fournit le personnel des ingénieurs qui déjà s'en va dans la région de la nouvelle usine.

Y comprenez-vous quelque chose, même s'il s'agissait de l'usine d'essai à Shawinigan?

- R. Non.
- D. Est-ce qu'une partie du personnel d'ingénieurs de McGill a pris part à la construction de l'usine?
- R. Non.
- D. Ou à l'installation de l'outillage dans cette usine?
- R. Non.

D. En ce qui concerne le personnel du McGill, y compris vous-même, on se contenterait de discuter avec les ingénieurs quant à l'opportunité de certaines sortes d'usines ou d'installations?

R. Exactement.

D. Puis le document se lit ainsi qu'il suit:

A la suite d'expériences faites avec de l'uranium, on a constaté que cette substance pouvait servir à remplir des bombes, ce qui se réalise déjà d'une manière pratique.

Avez-vous déjà communiqué ce renseignement à Fred Rose?

R. Non, mais un jour Steacie a causé avec M. Winkler et avec moi au McGill, et a dit que les Américains avaient dépensé beaucoup d'argent pour faire ces recherches atomiques, et il a ajouté que rien n'était secret à ce sujet si ce n'est la partie du génie et de la chimie. Il se peut fort bien que j'aie rapporté ces paroles à Fred Rose.

D. La pièce n° 35 se termine par la phrase suivante:

Les Américains ont entrepris de vastes travaux de recherches auxquels ils ont affecté 660 millions de dollars.

Considérant les renseignements que vous tenez de Steacie, et vu que ce document est censé reproduire ce qu'il vous a dit, la mention des 660 millions que les Américains auraient engagés dans l'affaire semble bien indiquer, n'est-ce pas (et si je me trompe, je vous invite à me reprendre) que Rose a effectivement rapporté une partie du moins d'un entretien qu'il a eu avec vous et au cours duquel vous avez mentionné que Steacie vous avait parlé de certaines choses, entre autres de la somme des capitaux placés par les Américains? On peut donc présumer que cette partie du compte rendu rapporte fidèlement vos propos?

R. C'est peut-être une version fort dénaturée de mes propos.

D. Il y a bien eu entretien entre Steacie et vous et un tiers?

R. Oui.

D. Et il y a été question de la somme engagée par les Américains?

R. J'ignore quel en a été le montant.

D. Vous rappelez-vous qu'il ait été question de cette somme de \$660 millions?

R. Peut-être en a-t-il fait mention; je ne me le rappelle pas.

D. Il est donc question d'un entretien entre Steacie et vous-même et une tierce personne; du placement par les Américains d'une vaste somme destinée à être utilisée pour la fabrication de la bombe atomique ou pour des expériences sur la bombe; or, étant donné que ce renseignement figure dans les dossiers de l'ambassade russe, ne pourrait-on raisonnablement présumer que Rose a communiqué la teneur de l'entretien qu'il a eu avec vous à ce sujet?

R. Peut-être le pourrait-on, en effet.

D. Mais on dirait qu'il a confondu l'usine d'essai pour les travaux sur le RDX avec l'usine d'essai pour les travaux sur l'uranium, n'est-ce pas?

R. Oui.

Boyer dépose ensuite qu'il a connu les personnes suivantes et qu'il a été en relation avec elles:

SAM CARR

D. 60-G? (*une photographie*).

R. Oui, c'est Sam Carr.

D. Et qui est Sam Carr?

R. C'est l'organisateur national du parti ouvrier-progressiste.

D. Depuis combien de temps le connaissez-vous?

R. Trois ou quatre ans; je ne sais trop.

D. Où avez-vous fait sa connaissance, monsieur Boyer?

R. Il m'a été présenté chez quelqu'un; je ne sais plus chez qui.

D. A Montréal?

R. Oui.

D. L'avez-vous revu dans la suite; l'avez-vous revu de temps à autre?

R. Oui, je l'ai revu deux ou trois fois.

D. Il y a combien de temps de cela; quand vous souvenez-vous de l'avoir revu la dernière fois?

R. Il y a un an peut-être; je n'en suis pas sûr.

D. L'aviez-vous connu avant la création du parti ouvrier-progressiste?

R. Non.

D. Vous rappelez-vous qu'il existait autrefois un parti communiste?

R. J'en avais entendu parler.

D. Mais je vous demandais si vous aviez fait sa connaissance. Il a existé au Canada un parti communiste, officiellement désigné sous ce nom; vous vous souvenez de cela?

R. Oui.

- D. Et qu'à un moment donné ce parti fut déclaré illégal?
- R. Oui.
- D. Et c'est au cours de 1943, je crois, qu'est né le parti ouvrier-progressiste?
- R. Oui.
- D. A votre avis le parti ouvrier-progressiste est-il le parti communiste sous un nom différent?
- R. Je pense qu'il compte tous les membres de l'ancien parti communiste, ou la plupart d'entre eux, ainsi qu'un grand nombre de gens qui n'étaient pas membres du parti communiste, autant que je sache.
- D. Avant de rencontrer Sam Carr, saviez-vous qu'il était un membre actif du parti communiste?
- R. Oui.
- D. Avant que ce parti fût mis hors la loi?
- R. Oui.
- D. Vous rappelez-vous que M. Carr est disparu pendant quelque temps de la scène publique lorsqu'on a mis le parti communiste hors la loi?
- R. Oui.
- D. Au cours de la période qui s'est écoulée entre la mise hors la loi du parti communiste et la formation du parti ouvrier-progressiste, avez-vous eu l'occasion de voir Sam Carr?
- R. Non.
- D. Trouvez-vous une différence, monsieur Boyer, entre la doctrine du parti ouvrier-progressiste et celle du parti communiste?
- R. A vrai dire, non.

FRED ROSE

- D. Voulez-vous jeter un coup d'oeil sur la pièce 60-H? (*une photographie*)
- R. Oui.
- D. Qui est-ce?
- R. Fred Rose.
- D. Vous le connaissez personnellement?
- R. Oui.
- D. Depuis combien de temps connaissez-vous M. Rose?
- R. Depuis 1938.
- D. En avez-vous entendu parler avant de le rencontrer?
- R. Oui.

- D. Lorsque vous l'avez rencontré en 1938, quelle activité lui connaissiez-vous?
- R. Celle d'un chef du parti communiste. J'ignore s'il avait un titre officiel ou non.
- D. Son activité était grande au sein du parti?
- R. Oui.
- D. Vous l'avez donc rencontré immédiatement après votre retour d'Europe?
- R. Non. Un an et demi plus tard.
- D. Vous êtes revenu en 1937?
- R. En effet. Je suis revenu en février 1937. J'ai rencontré Fred Rose, si j'ai bonne mémoire, à l'automne 1938.
- D. A cette époque vous saviez qu'il était un membre très actif du parti communiste?
- R. C'est exact.
- D. A compter de ce moment, l'avez-vous vu souvent?
- R. Non. Depuis ce temps, je l'ai vu dix ou douze fois.
- D. Pendant la période qui s'est écoulée entre la mise hors la loi du parti communiste et la formation du parti ouvrier-progressiste, l'avez-vous vu?
- R. Non.
- D. Vous n'avez donc pas eu de rapports avec lui pendant une certaine période?
- R. C'est exact.
- D. Combien de temps s'est écoulé entre la formation du parti ouvrier-progressiste au congrès de Toronto, tenu en 1943 il me semble, et votre rencontre suivante avec lui?
- R. Je ne sais au juste. Je ne m'en souviens pas.
- D. Combien de fois l'avez-vous vu depuis, disons, deux ans?
- R. Trois ou quatre fois.
- D. Avez-vous déjà connu Fred Rose sous un autre nom que celui de Fred Rose?
- R. Non, mais il paraît que lorsqu'il fut élu, son nom véritable était Moses Rosenberg.

LE MAJOR SOKOLOV

- D. Qui est cet homme? (*Montrant une photographie au témoin*)
- R. Je l'ai rencontré une fois alors qu'il se nommait Sokolov.

- D. Où l'avez-vous rencontré?
- R. Lui et sa femme se sont rendus à notre appartement.
- D. A Montréal?
- R. Oui.
- D. Ne l'avez-vous rencontré qu'en cette seule occasion?
- R. Oui.
- D. Et il portait le nom de Sokolov, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Quelle était l'occupation que vous lui connaissiez?
- R. Je le savais inspecteur de chars d'assaut aux usines Angus.
- D. Portait-il l'uniforme?
- R. Non, mais je l'ai déjà vu en uniforme.
- D. Vous l'avez vu en uniforme?
- R. Oui.
- D. Portait-il l'uniforme lorsqu'il s'est rendu à votre appartement?
- R. Non.
- D. Quand on vous l'a présenté, l'a-t-on appelé par un titre militaire c'est-à-dire, major Sokolov ou capitaine Sokolov?
- R. Non.
- D. Tout simplement M. Sokolov?
- R. C'est juste.
- D. Et sa femme l'accompagnait?
- R. Oui.
- D. A ce moment-là, saviez-vous qu'il inspectait les chars d'assaut aux usines Angus?
- R. On me l'avait dit.
- D. Connaissiez-vous sa nationalité?
- R. Oui.
- D. Quelle était-elle?
- R. Il était Russe.
- D. Les usines Angus fabriquaient-elles des chars d'assaut pour les Russes?
- R. Je le croyais.

FRED POLAND

- D. Qui est cette personne? (*Montrant une photographie au témoin*)
- R. Fred Poland.
- D. Depuis quand le connaissez-vous?
- R. Depuis son arrivée à Montréal qui date, je crois, de l'été 1939; je ne sais au juste si c'est 1938 ou 1939.

- D. Connaissez-vous ses attaches politiques?
- R. Je sais qu'il sympathise avec l'ancien parti communiste et le parti ouvrier-progressiste actuel; du moins, il en était ainsi la dernière fois que je l'ai vu, il y a déjà quelques années.
- D. Quelle est la dernière année où vous vous rappelez l'avoir vu?
- R. Je l'ai vu une fois depuis son enrôlement dans le Corps d'aviation. Je l'ai vu une fois il y a environ deux ans, il me semble.
- D. C'est la dernière fois que vous l'avez vu?
- R. Oui.
- D. Mais il n'a jamais cherché à dissimuler ses tendances politiques?
- R. Non.

DURNFORD SMITH

- D. Connaissez-vous un homme du nom de Durnford Smith?
- R. Oui. Oh! oui; je le reconnais, à présent.
- D. Depuis quand le connaissez-vous?
- R. Je l'ai peut-être vu trois fois dans ma vie.
- D. Quand l'avez-vous vu la dernière fois?
- R. Il est passé à mon bureau, il y a quelques mois, alors qu'il était à Montréal. Je l'ai peut-être vu une fois par an, depuis trois ans.
- D. Êtes-vous au courant de ses opinions politiques?
- R. Pas très bien.
- D. Avez-vous une idée de ce qu'elles sont?
- R. Je sais qu'il lit *The Tribune*; il ne m'en a jamais dit davantage au sujet de ses opinions politiques.
- D. *The Tribune* est un journal publié à Toronto par le parti ouvrier-progressiste?
- R. C'est exact.
- D. Et à forte tendance communiste?
- R. C'est juste.
- D. Comment savez-vous qu'il lit ce journal? L'a-t-il habituellement dans sa poche?
- R. Il me l'a dit.

SCOTT BENNING

- D. Qui est cette personne (*montrant une photo*)
- R. Scott Benning.
- D. Le connaissez-vous?
- R. Oui.

- D. Depuis quand?
- R. Oh, je le connais depuis bien des années, mais il y a plusieurs années que je ne l'ai vu. J'ai fait sa connaissance en 1938, je crois, à Montréal.
- D. Connaissez-vous ses penchants politiques?
- R. Je le crois.
- D. Que sont-ils, à votre avis?
- R. Ouvriers-progressistes.
- D. Autrement dit, communistes?
- R. Oui.
- D. Et a-t-il discuté ce sujet avec vous?
- R. Eh bien, il ne m'a jamais dit qu'il était communiste.
- D. Que vous a-t-il dit?
- R. A en juger par ses paroles, par ses vues sur diverses questions, je dirais qu'il l'était.

GORDON LUNAN

- D. Qui est cet homme? (*montrant une photo*)
- R. Gordon Lunan.
- D. Depuis quand le connaissez-vous?
- R. Je le connais depuis 1938 ou 1939.
- D. Quand l'avez-vous vu pour la dernière fois?
- R. Je l'ai vu immédiatement avant son départ par avion pour l'Angleterre.
- D. Cette année? (1946).
- R. Oh! oui.
- D. Au début de janvier?
- R. Je crois plutôt que c'est à la fin de janvier.
- D. Au cours de janvier, en tout cas?
- R. Oui.
- D. Et à quel propos l'avez-vous vu alors?
- R. J'avais écrit un article pour "Canadian Affairs".
- D. Et il était . . . ?
- R. Rédacteur. L'article fut publié en septembre, mais je n'avais pas reçu mon cachet; j'ai donc lunched avec lui et sa femme et, comme il était à la veille de partir, je lui ai demandé de quelle façon procéder afin d'obtenir mon chèque.
- D. Et à la suite de ces démarches avez-vous obtenu votre chèque?
- R. Oui. Je ne l'avais pas vu depuis qu'il s'était enrôlé dans l'armée.

- D. Aviez-vous eu l'occasion de connaître ses vues politiques?
 R. Oui.
 D. Quelles étaient-elles?
 R. Il était ouvrier-progressiste.
 D. Ou communiste, si vous le préférez?
 R. Oui.
 D. Considère-t-on l'appellation "ouvrier-progressiste" plus respectable?
 R. C'est la désignation courante.

H. S. GERSON

- D. Qui est cette personne? (*Montrant une photographie*)
 R. Sam Gerson.
 D. Depuis combien de temps le connaissez-vous?
 R. Je ne l'ai rencontré qu'une fois.
 D. Vers quelle date, monsieur Boyer?
 R. Je crois que c'est en 1942, mais je n'en suis pas certain.
 D. Et à quelle occasion?
 R. Son beau-frère, Norman Lee, m'avait dit qu'il était venu à Montréal en quête d'un poste de technicien, et il me demanda s'il pouvait venir me voir, ce qu'il fit effectivement. J'ai alors téléphoné à M. Ross du ministère des Munitions et approvisionnements pour lui demander s'il avait besoin de quelqu'un possédant cette formation et cet homme alla le voir.
 D. Et à la suite de cet entretien il a commencé à travailler sous les ordres de M. Ross?
 R. Je ne sais s'il était sous les ordres de M. Ross, mais il travaillait au ministère des Munitions et approvisionnements.
 D. Vous avez dit que lui-même et M. Lee étaient beaux-frères. Leurs épouses étaient-elles soeurs?
 R. Oui.
 D. Mme Lee et Mme Gerson sont soeurs?
 R. Oui.
 D. Lorsque vous avez vu M. Gerson avez-vous parlé d'idéologies politiques?
 R. Pas du tout.

DAVID SHUGAR

- D. Qui est cette personne? (*Montrant une photographie*)
 R. David Shugar.

- D. Depuis combien de temps le connaissez-vous?
- R. Depuis l'automne de 1944.
- D. Le connaissiez-vous bien?
- R. Non, je me rétracte. Je l'ai rencontré une fois en 1943.
- D. Et de nouveau en 1944?
- R. De nouveau en 1944, oui.
- D. Le connaissiez-vous bien?
- R. Je le connais bien.
- D. Et vous êtes au courant de ses croyances politiques?
- R. Oui.
- D. Quelles sont-elles?
- R. Il était ouvrier-progressiste ou communiste.
- D. Si vous connaissez bien Shugar, vous devez l'avoir rencontré plus de deux fois?
- R. Je n'ai pas dit que je l'avais rencontré deux fois seulement. Je l'ai rencontré pour la première fois en 1943 et je ne l'ai pas revu par la suite avant 1944.
- D. Depuis cette dernière date, vous l'avez revu fréquemment?
- R. Plusieurs fois; une quinzaine de fois peut-être.
- D. Comment cela est-il arrivé? Quelles circonstances vous ont porté à le connaître si bien?
- R. L'Association canadienne des travailleurs scientifiques.
- D. Comment cette association a-t-elle été formée?
- R. Eh bien, voici comment j'ai tout d'abord rencontré Shugar. Il est venu à Montréal à l'automne de 1943 et a recommandé la formation d'une telle association. Nous avons causé du projet pendant l'automne et l'hiver-suivants, mais sans résultat tangible. A l'été de 1944, un groupe d'entre nous travaillant à Montréal a fondé une succursale dans la métropole canadienne. Par la suite, diverses autres succursales ont été fondées. Depuis lors, j'ai rencontré Shugar à plusieurs reprises.
- D. C'est donc à Shugar qu'est due la fondation de l'organisation inaugurée à Montréal, à laquelle se sont ajoutées par la suite diverses succursales dans différentes régions du Canada. Est-ce exact?
- R. Je ne dirais pas qu'elle est due à lui. C'est lui qui, le premier, m'a parlé du projet.
- D. A votre connaissance, l'idée est de lui?
- R. Exactement.

FRANK CHUBB

- D. Et qui sont ces personnes? (*Montrant une photographie*)
R. Frank Chubb était le secrétaire. Il doit maintenant avoir quitté ce poste et démissionné, mais il a été le secrétaire jusqu'à présent.
D. Et quelles étaient ses attaches politiques?
R. Il était ouvrier-progressiste.
D. Communiste?
R. Oui.
D. Convaincu, je suppose.
R. Absolument.

NORMAN VEALL

- D. Et de qui se composait l'exécutif?
R. Il y en avait deux autres: M. P. R. Wallace que j'ai déjà mentionné comme président de la succursale de Montréal et Norman Veall.
D. Alors vous le connaissez?
R. Oui.
D. Et quelles étaient ses tendances?
R. Il était absolument ouvrier-progressiste, communiste. Il est anglais.

A. NUNN MAY

- D. Voici maintenant la pièce 142. (*Photographie*) Connaissez-vous ce monsieur?
R. Oui.
D. Quel est son nom?
R. Son nom est May; j'ignore son prénom.
D. Le connaissez-vous personnellement?
R. Oui. Pendant qu'il était au Canada il était membre de la succursale de Montréal de l'Association canadienne des travailleurs scientifiques.
D. Le connaissiez-vous bien?
R. Je l'ai rencontré à titre de membre de l'exécutif une fois la semaine pendant plusieurs mois.
D. Pendant ce temps, avez-vous appris quelles étaient ses idées politiques?
R. Non; je le soupçonnais d'être communiste.

FREDA LINTON

- D. Et maintenant voici la pièce 163. (*Photographie*) Savez-vous qui est cette dame?
- R. Oui; c'est Freda Linden (Linton), je crois.
- D. La connaissez-vous personnellement?
- R. Oui.
- D. Depuis quand?
- R. Fred Rose l'a amenée chez nous un soir. Je me rappelle que c'était la veille de Noël; en 1941, je crois.
- D. 1941?
- R. Ou 1943; je ne sais pas au juste.
- D. A cette époque, Fred Rose était-il libre?
- R. Ce doit être plus tard.
- D. Après la formation du parti ouvrier-progressiste ou avant?
- R. Cela a dû être après sa formation, ou du moins après sa réapparition.
- D. Savez-vous s'il est reparu avant la convention de Toronto?
- R. Oui.
- D. Oui, malgré l'interdiction qui frappait le parti communiste?
- R. Oui, mais ces membres communistes du parti communiste ont été élargis.
- D. Après l'entrée de la Russie en guerre, n'est-ce pas?
- R. Je ne me souviens pas au juste des circonstances; quelque temps, il me semble, avant la formation du parti ouvrier-progressiste.
- D. Ainsi donc, vers cette époque, il est venu chez vous avec Mlle Linden?
- R. Oui.
- D. Il s'agit bien de Mlle et non de Mme Linden, n'est-ce pas?
- R. Oui, autant que je sache.
- D. Quel était l'objet de cette visite?
- R. Une simple visite d'amitié.
- D. L'avez-vous revue par la suite?
- R. Oui, je l'ai revue quelques fois sur la rue, car elle travaillait au Bureau international du Travail, sur la propriété du McGill.
- D. Est-elle jamais retournée chez vous?
- R. Non.
- D. Avez-vous eu l'occasion de la rencontrer après qu'elle vous fut présentée chez vous?
- R. Non. Pardon?

- D. Avez-vous eu l'occasion de la rencontrer après qu'elle vous fut présentée chez vous? Lorsque Fred Rose l'y a amenée?
- R. Je l'ai rencontrée sur la rue.
- D. A part les rencontres sur la rue, avez-vous eu l'occasion de causer avec elle?
- R. De choses banales, sur la rue.
- D. Savez-vous quels étaient ses sentiments politiques?
- R. Vu qu'elle était avec Fred Rose, j'ai fait certaines conjectures.
- D. A-t-elle, en votre présence, dit des choses qui aient pu vous aider à vous faire une opinion à ce sujet, sans tenir compte des gens qu'elle fréquentait?
- R. Je ne me souviens pas de ce qu'elle a dit, le soir où elle est venue chez moi, mais c'est possible. Je ne m'en souviens pas.
- D. Toutefois, en votre for intérieur, vous l'avez immédiatement classée parmi les communistes?
- R. Absolument.

Il y a lieu de renvoyer, ici, à une note du col. Zabotin, inscrite dans le calepin ci-haut mentionné après l'arrivée de cet officier au Canada, alors qu'il tentait de réorganiser le service d'espionnage déjà établi sous la direction de Sokolov. Voici ce qu'on y trouve:

Contact

1. Freda

Juive—Collaboratrice au Bureau international du Travail.

Amie du Professeur.

Boyer faisait aussi partie d'un "groupe d'étude" communiste en 1938. Il témoigna ainsi qu'il suit:

- D. Vous êtes au courant des méthodes du parti ouvrier-progressiste et du parti communiste et qui consistent à réunir certaines personnes en groupes d'étude de l'idéologie marxiste?
- R. Oui.
- D. Avez-vous personnellement été membre de l'un de ces groupes?
- R. Oui.
- D. Avez-vous fait partie de plus d'un groupe ou d'un seul groupe?
- R. D'un seul.
- D. A quelle époque?
- R. C'était en 1938.
- D. A Montréal?
- R. Oui.

- D. Pendant combien de temps ce groupe a-t-il fonctionné?
R. Ah, du mois d'octobre au printemps, je pense.
D. De quelle année?
R. De 1939.
D. Et qu'en est-il advenu? A-t-il simplement cessé de fonctionner?
R. Oui.
D. Et avez-vous été membre de quelque groupe de ce genre depuis?
R. Non.
D. Où se réunissait-il ordinairement?
R. Dans diverses maisons.
D. S'est-il parfois réuni à votre propre maison?
R. Oui.

- D. Vous nous avez déjà dit que vous aviez été membre d'un groupe d'étude à Montréal en 1938, après votre retour au pays?
R. Oui.
D. Comment êtes-vous devenu membre de ce groupe?
R. J'ai été invité à en faire partie.
D. Par qui?
R. Par Norman Veall; je vous demande pardon, par Norman Lee.
D. J'ai oublié ce point, mais nous avez-vous déjà dit quelle était l'idéologie de Lee?
R. Oui, communiste.
D. C'était donc un groupe communiste, ou pourrions-nous dire, un groupe organisé par un communiste ou des communistes?
R. Oui.
D. Était-ce la première fois que vous abordiez ce sujet?
R. Oui.

Cédant aux sollicitations de Rose, Boyer communiqua des renseignements complets sur le RDX. Mais nous pensons préférable de citer les paroles de Boyer:

- D. J'aimerais avoir plus de détails sur vos relations avec Fred Rose et sur certaines conversations que vous avez eues avec lui au cours desquelles la discussion a porté sur l'objet de vos travaux. Voulez-vous me dire comment la première de ces occasions est survenue et quand?
R. Je ne sais pas au juste quand, je pense que c'était au début de 1943.

- D. Et comment vous a-t-il approché?
- R. Il m'a téléphoné et demandé d'aller à son appartement et il m'a prié de lui révéler ce que nous faisons au sujet du RDX. Je lui ai dit que nous avions découvert un nouveau procédé, quels produits servaient à cette réaction, notez-le bien; je ne suis pas sûr que ce fut là la première conversation que j'eus avec lui, mais je lui ai aussi indiqué toutes les méthodes d'emploi du RDX.
- D. Cette conversation eut lieu à sa demeure?
- R. Oui.
- D. Vous étiez seuls tous les deux?
- R. Oui. Son épouse était peut-être ailleurs dans l'appartement.
- D. Mais elle n'assistait pas aux conversations?
- R. Non.
- D. Vous étiez seul avec lui dans une pièce?
- R. Oui.
- D. Et avez-vous compris alors qu'il désirait ces renseignements et pourquoi il les demandait?
- R. Oui.
- D. Vous étiez disposé à donner ces renseignements à M. Rose, sachant qu'il les transmettrait aux Russes?
- R. Oui.
- D. Saviez-vous qu'il les transmettait par l'entremise de quelqu'un de l'ambassade soviétique à Ottawa?
- R. Je ne savais pas cela. Je ne savais pas . . .
- D. Mais vous saviez que ces renseignements allaient être passés aux Russes de quelque façon?
- R. Oui.
- D. Il s'était exprimé clairement sur ce point?
- R. Oui.
- D. Afin d'être certain de vous avoir bien compris, vous avez commencé par lui dire que l'on avait découvert un nouveau procédé?
- R. Bien, autant que je m'en souviens, ce fait était déjà connu; la chose avait été annoncée officiellement.
- D. Vous voulez dire que les journaux avaient rapporté que les Canadiens avaient découvert un nouveau procédé?
- R. Oui.
- D. Alors vous lui avez dit quels produits chimiques étaient employés dans ce procédé?
- R. Oui.

D. Cela n'avait pas été publié dans les journaux?

R. C'est juste.

D. C'était là des renseignements qu'on ne pouvait obtenir que des sources officielles ou de personnes qui, comme vous, étaient au courant.

R. C'est exact.

D. Combien entre-t-il d'éléments chimiques dans ce procédé?

R. Trois.

D. Et vous lui avez dit le nom des trois?

R. Oui.

On a ensuite demandé au témoin de nommer les trois éléments et il a commencé à le faire. Il s'est ensuite repris et a dit qu'il y avait quatre éléments, mais nous estimons qu'il ne convient pas de les nommer ici.

Le témoin a ajouté:

D. Vous dites, monsieur Boyer, que même en possession de ces renseignements, on n'aurait pas pu fabriquer le RDX d'après cette formule; est-ce exact?

R. On aurait pu en fabriquer un flacon au laboratoire, mais on ne pouvait installer une fabrique d'après ces renseignements.

D. Mais c'est un grand pas dans la bonne voie, n'est-ce pas?

R. J'imagine que l'on pourrait établir le plan d'une fabrique.

D. En d'autres termes, il y a différentes étapes: les expériences de laboratoire, la fabrication d'essai, et la production en masse?

R. C'est bien cela.

D. Vous avez communiqué à Rose le résultat des expériences de laboratoire?

R. C'est exact.

D. Et il y a un grand nombre de chimistes russes qui sont très capables, n'est-ce pas?

R. On entretient des doutes à ce sujet.

D. Votre travail se rapportait exclusivement à la phase de laboratoire?

R. C'est exact.

D. Un peu plus tôt dans la journée, vous nous avez dit que lorsque vous aviez fini votre phase du travail, les ingénieurs chargés de dresser les plans de l'usine se mettaient en rapport avec vous, afin de savoir si ces plans répondaient au procédé que vous aviez en vue?

- R. Oui, mais une fois la chose confiée à l'usine, ce sont, en fait, les ingénieurs qui prennent les décisions voulues.
- D. Si les chimistes russes allaient trouver les ingénieurs russes avec les renseignements que vous avez fournis, ces derniers pourraient se mettre à l'oeuvre et établir une usine qui leur permettrait de fabriquer du RDX selon votre formule?
- R. Peut-être que oui et peut-être que non. Je présume que la réponse est oui. Je veux dire que la technique nécessaire pour obtenir cette réaction était assez exceptionnelle. Elle exigeait une bobine de réactance absolument différente d'une bobine ordinaire.
- D. Avez-vous quelque doute sur la capacité des ingénieurs russes?
- R. Non.
- D. Ne croyez-vous pas que s'ils possédaient cette formule, ils pourraient établir une usine, en fin de compte du moins?
- R. Oh! oui.
- D. Usine qui pourrait fabriquer du RDX?
- R. J'aimerais que la Commission tienne compte, si tel est son bon plaisir, du fait que les ingrédients chimiques utilisés dans le procédé étaient, à ce moment, assez bien connus non seulement de ceux qui s'y adonnaient mais d'autres personnes encore, parce que l'usine à Shawinigan-Falls fonctionnait déjà et lorsqu'une usine commence à produire, des wagons de matières y arrivent, des centaines d'hommes y sont employés et on considère généralement qu'il n'est plus possible de garder le procédé secret.
- D. Cela est vrai quant aux ingrédients, mais la formule reste secrète?
- R. Mais non, elle ne l'est pas; la formule a été publiée, la formule du RDX était connue en 1904, comme je l'ai dit.
- D. Mais non pas la formule que vous avez élaborée?
- R. Oh! oui, c'est la même formule.
- D. A ce que j'ai compris, vous avez dit que la formule que vous aviez élaborée était celle dont vous deviez prouver l'efficacité aux Britanniques et aux Américains?
- R. Nous devons les convaincre que le produit, la poudre blanche que nous fabriquions, était bien la même que celle qu'on obtenait grâce à l'autre procédé.
- D. Vous m'avez dit que, dans votre procédé, il vous fallait des ingrédients différents?
- R. Oui.

- D. Vous avez parlé à M. Williams, il y a quelques instants, des quatre ingrédients que comportait votre procédé et qui différaient, disiez-vous, de ceux qui sont utilisés dans le procédé britannique?
- R. Oui.
- D. La formule était connue quant aux proportions mais non quant aux ingrédients qu'elle renfermait?
- R. C'est exact.
- D. Vous dites qu'en 1904, des savants allemands ont conçu une formule? Est-ce bien cela?
- R. Me permettez-vous de vous interrompre?
- D. Oui.
- R. Assurons-nous de ce que nous entendons par formule.
- D. Oui.
- R. Ce que j'entends par formule, c'est l'espace réel des atomes dans le RDX. Cela n'a rien à voir avec le procédé ou la manière de le fabriquer. En d'autres termes, ce n'en est que la représentation.
- D. J'employais le mot formule dans un autre sens, comme signifiant les ingrédients et les proportions.
- R. Je comprends.
- D. En prenant, pour le moment, le terme dans le sens que je l'entends, cette formule n'était pas connue en 1904?
- R. Oh! non.
- D. Elle était inconnue avant que vous la trouviez?
- R. En effet.
- D. Et vous dites que cette usine de Shawinigan-Falls commença ses opérations et que quiconque voulait se donner la peine de chercher ce qu'elle utilisait pouvait trouver les quatre ingrédients dont vous serviez?
- R. Absolument. En réalité, un de mes élèves qui se rendit à Shawinigan-Falls apprit de quelqu'un qui ne faisait pas partie de l'usine ce qui s'y passait et ce qu'elle fabriquait.
- D. Mais, ni cet étudiant ni personne autre ne pouvait obtenir de l'usine, sinon incorrectement, la formule du produit qu'elle fabriquait en utilisant le mot formule dans le sens que je lui donne?
- R. C'est exact.

- D. Et c'est une portion du renseignement que vous avez fourni à Rose?
- R. En effet.
- D. Vous lui avez aussi fourni, si je m'en souviens bien, le renseignement sur les différentes utilisations du RDX?
- R. Oui, mais cela n'avait rien de neuf. Les Anglais les avaient mises à l'essai avant la guerre.
- D. Dites-vous que ces renseignements ont été publiés?
- R. Non, oh! non.
- D. Ils étaient encore secrets?
- R. Oh! oui.
- D. Peut-être devrions-nous connaître ce que vous lui avez dit à ce sujet.
- D. Allez, donnez-nous tous les détails que vous pouvez au sujet de cette conversation?
- R. Je lui ai dit que le RDX était utilisé comme explosif puissant, sous la forme connue comme Composition A qui est une composition de RDX et de cire. Je lui ai dit que le RDX était utilisé comme Composition B, soit un composé de RDX, de TNT et de cire. Je lui ai dit que le RDX était utilisé sous la forme de torpex, ce qui est la même chose que la Composition B à laquelle on ajoutait de la poussière d'aluminium. Je lui ai dit que le RDX était utilisé sous forme d'un explosif plastique.
- D. Ces procédés étaient-ils en usage?
- R. Oui.
- D. Par qui?
- R. Par les Anglais.
- D. Et . . . ?
- R. . . . et les Américains.
- D. Et les Canadiens?
- R. Non, nous ne les fabriquions pas tous les quatre au Canada.
- D. Vous avez obtenu ces renseignements par suite du travail que vous accomplissiez pour le Conseil national de recherches?
- R. Oui.
- D. Et comme résultat de votre emploi?
- R. Oui.
- D. Et cette formule était considérée comme aussi secrète que celle du RDX, dans le sens que je lui ai donné?
- R. Je ne la considérais pas comme telle, vu qu'elle n'était pas nouvelle.

- D. Elle n'était pas aussi secrète?
- R. Permettez-moi de m'expliquer. Les Allemands utilisaient les mêmes compositions. Voilà la distinction.
- D. Et les Russes?
- R. Pas autant que je sache ou que j'aie su.
- D. C'était une autre chose qu'ils désiraient connaître?
- R. Oui.
- D. Pour ce qui concerne ces combinaisons et méthodes d'emploi que vous avez mentionnées et dont vous avez parlé à Rose, autant que vous sachiez vous lui disiez quelque chose de neuf pour les Russes?
- R. C'est exact.
- D. Combien de temps a duré cette conversation, monsieur Boyer?
- R. Environ une demi-heure.
- D. Pourriez-vous dire la date de façon plus exacte que vous ne l'avez fait, je veux dire la date de cette conversation à l'appartement de Rose?
- R. Je le regrette, mais je ne le peux pas.
- D. En quelle année, avez-vous dit que c'était? Au début de 1943?
- R. C'est ce que je pensais.
- D. Rose prenait-il des notes?
- R. Oui.
- D. Devons-nous comprendre par là que la première fois que vous lui avez parlé du RDX ce fut à son appartement et après qu'il vous en eut fait la demande?
- R. C'est exact.
- D. Vous l'avez vu plus d'une fois chez lui, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Combien de fois l'avez-vous vu?
- R. Trois ou quatre fois.
- D. Au cours de ces trois ou quatre fois avez-vous parlé du RDX?
- R. Oui.
- D. Monsieur Boyer, avez-vous parlé d'autre chose de nature semblable avec lui?
- R. Rien de confidentiel. Nous avons parlé de la guerre, des nouvelles armes employées, de la stratégie et d'autres aspects techniques de la guerre, mais rien de confidentiel.

- D. Pourquoi était-il nécessaire de le voir trois ou quatre fois pour lui raconter l'histoire du RDX?
- R. Comme je l'ai déjà dit, je ne lui ai pas donné tous ces renseignements la première fois.
- D. Les renseignements que vous lui avez donnés la première fois, vous saviez qu'il les transmettrait de quelque façon à la Russie?
- R. Oui.
- D. Au cours de la réunion suivante vous lui avez donné d'autres renseignements que vous saviez qu'il transmettrait à la Russie?
- R. Oui.
- D. A-t-il fallu trois ou quatre réunions pour lui transmettre tous ces renseignements?
- R. Non; au moins une fois il m'a demandé s'il y avait quelque chose de neuf au sujet du RDX et je lui ai simplement répondu "Non".
- D. A quels intervalles eurent lieu ces réunions?
- R. Oh! six mois peut-être.
- D. Voulez-vous dire que toutes les réunions ont eu lieu dans l'espace de six mois ou bien qu'il s'est écoulé six mois entre chacune d'elles?
- R. Six mois entre chacune d'elles.
- D. Pendant tout ce temps vous travailliez continuellement au perfectionnement du RDX?
- R. Oui.
- D. Et à tous les six mois vous aviez quelque chose de neuf à lui apprendre? Est-ce exact, est-ce bien juste?
- R. Non, cela représente tout ce que je lui ai raconté.
- D. Voici ce que je veux savoir: auriez-vous pu tout lui dire lors de la première réunion, ou bien s'est-il produit des événements vous permettant d'ajouter aux réunions subséquentes à ce que vous lui aviez déjà dit?
- R. Je crois que j'aurais pu lui donner tous ces renseignements à la première rencontre.
- D. Vous croyez que vous auriez pu?
- R. Oui.
- D. Avant cette rencontre à la maison, à l'appartement de Rose, quand il vous a interrogé sur le RDX pour la première fois, avait-il semblé manifester l'intention de vous demander des renseignements avant ce moment?
- R. Non.

- D. Quand il a abordé cette question pour la première fois devant vous, quand il a nettement demandé des renseignements, en avez-vous été surpris?
- R. Oui.
- D. Mais vous les lui avez donnés dès cette première occasion?
- R. Oui.
- D. Vous n'en êtes pas sûr: vous dites que cela aurait pu prendre deux ou trois entrevues?
- R. C'est exact. Je ne lui ai pas donné tous les renseignements. Je viens de vous le dire que je ne lui ai pas donné tout cela la première fois.
- D. En a-t-il eu un peu plus six mois plus tard: avez-vous également transmis des renseignements en 1944?
- R. Oui.
- D. Et au cours de 1945?
- R. Non.
- D. Quand l'avez-vous revu pour la dernière fois?
- R. Vers la fin de l'été 1945.
- D. Lui avez-vous jamais transmis des renseignements de nature secrète, ailleurs que chez lui?
- R. Non.
- D. Vous ne l'avez pas rencontré ailleurs?
- R. Non.
- D. Il n'est pas venu les chercher chez-vous?
- R. Non. Il est venu chez moi, mais pas . . .
- D. Pas dans le but d'obtenir des renseignements?
- R. C'est cela.
- D. Etait-il entendu que vous deviez revenir au bout de six mois ou vous a-t-il téléphoné pour le second rendez-vous?
- R. Il me téléphonait chaque fois.
- D. Dans l'intervalle, j'imagine que vous le voyiez personnellement?
- R. Je l'ai vu une ou deux fois peut-être.
- D. Vous transmettiez à quelqu'un qui était de toute évidence un émissaire des Russes des renseignements que votre serment du secret vous interdisait de transmettre?
- R. C'est exact.
- D. Voudriez-vous dire à la Commission ce qui vous a poussé à le faire, pourquoi vous l'avez fait? Je veux dire n'importe quelle déclaration ou explication que la Commission devrait avoir, ou qu'elle aimerait que vous fassiez.

R. J'ai déjà fait une déclaration à l'effet que M. Howe était disposé à les donner aux Russes et que les Américains ne le lui ont pas permis. Pendant tout mon travail, je sentais qu'il était dommage que les Russes . . . qu'il n'y eut pas de liaison scientifique-plus étroite en ce qui concernait ces renseignements, entre l'effort de guerre russe et le nôtre. De fait j'en ai parlé très souvent. Je tenais beaucoup à l'envoi d'une mission technique anglo-canado-américaine en Russie et la constitution au Canada d'une mission russe correspondante. Il me semblait qu'il était important que l'effort de guerre scientifique fût coordonné de part et d'autre. C'est tout ce que j'ai à dire.

D. A cette époque, quand vous avez fourni ces renseignements à Fred Rose, vous saviez que M. Howe n'avait pas la permission de les donner aux Russes?

R. Oui.

D. Vous vous rendiez compte, monsieur Boyer, que vous agissiez ainsi en contravention du serment que vous aviez prêté?

R. Oui.

D. Avant de passer au point suivant, quand vous avez fourni ces renseignements à Rose vous nous avez dit que vous aviez reçu de M. Ross des renseignements touchant l'attitude de M. Howe au sujet de la transmission de ces renseignements aux Russes. A l'époque où vous avez transmis ces renseignements à Rose, avez-vous dit à M. Ross ou à toute autre personne au Conseil national de recherches que vous l'aviez fait?

R. Non.

D. Etiez-vous disposé à l'époque à avouer à n'importe qui que vous l'aviez fait?

R. Je ne comprends pas.

D. Etiez-vous disposé à avouer à M. Ross ou à toute autre personne au Conseil national de recherches que vous aviez transmis ces renseignements?

R. Dans quelles circonstances? Si on me l'avait demandé?

D. Si on vous l'avait demandé, ou de votre propre initiative?

R. Non.

D. Autrement dit vous teniez à ce que l'on ne sache pas que vous aviez donné ces renseignements à Rose?

R. C'est exact.

L'essentiel du témoignage de Boyer est contenu dans ce qui suit:

D. On nous a également laissé supposer que les autres personnes qui transmettaient des renseignements secrets aux Russes, soit directement, soit indirectement, pendant les quelques dernières années étaient communistes ou communisantes. Il semble donc clair que Rose vous a demandé des renseignements sur le travail qu'il savait que vous faisiez parce qu'il vous connaissait de longue date. Peut-on supposer cela?

R. Bien, je le connais depuis 1938.

D. Non seulement vous le connaissiez, mais il vous connaissait aussi, n'est-ce pas?

R. J'ai travaillé dans plusieurs organisations avec des communistes, oui.

D. Et pourrait-on conclure raisonnablement que Rose s'est adressé à vous parce qu'il savait quelle était votre attitude vis-à-vis du parti communiste?

R. Oui.

D. Pourrait-on également conclure que vous avez donné ces renseignements à Rose parce que vous aviez des tendances ou des sympathies communistes?

R. Oui. C'est une conclusion juste, je pense.

D. Vous nous avez parlé d'un Comité pour la victoire alliée et je pense que vous nous avez dit qu'il s'agissait là d'un organisme fondé par des communistes ou des personnes à tendances communistes. Est-ce exact?

R. Je crois que c'est peut-être le cas. Je n'étais pas présent aux premières réunions.

D. N'est-ce pas la conclusion à laquelle vous êtes arrivé plus tard?

R. Oui.

D. Il ne saurait y avoir de doute qu'à cette époque les intérêts de ce comité et son but avoué d'aider à la victoire alliée s'accordaient avec les intérêts du Canada.

R. C'est mon avis.

D. Il y a donc des circonstances où les intérêts des membres du parti communiste et de ses sympathisants coïncident vraiment avec les intérêts du Canada dont ils sont les citoyens.

R. Toujours, en ce qui concerne mon travail.

D. Justement, parlons-en un instant. Il n'y avait pas de doute là-dessus?

R. C'est exact.

- D. Dans votre pensée, ni dans la mienne. Mais quand il s'est agi de transmettre des renseignements touchant le RDX à Rose vous n'allez pas prétendre qu'il s'agissait encore de cela, n'est-ce-pas?
- R. J'étais toujours d'avis qu'il était de toute première importance qu'il y eût un échange de vues complet entre la Russie, le Canada, les Etats-Unis et l'Angleterre.
- D. Je sais, mais vous nous avez dit déjà que ce qui vous a porté à transmettre ces renseignements, c'étaient vos sympathies communistes, et que, ce faisant, vous saviez fort bien que la politique officielle canadienne consistait à ne pas transmettre ces renseignements à des personnes non autorisées; est-ce exact?
- R. C'est exact.
- D. Vous aviez même fait serment de ne pas le faire?
- R. C'est exact.
- D. Aussi donc, en le faisant cette fois-là, vous avez dû agir contrairement aux intérêts du Canada, tels qu'ils étaient officiellement entendus.
- R. C'est exact.

C'est en nous fondant sur ce témoignage que nous avons déclaré dans notre rapport intérimaire du 14 mars 1946:

Nous avons maintenant entendu la déposition de M. Boyer, qui nous a déclaré qu'à partir du commencement de l'année 1943 et pendant l'année 1944, il a donné, pour transmission à l'Union soviétique, des renseignements complets sur le travail qu'il accomplissait et qu'il jugeait de son propre aveu, secret. Il a dit qu'à l'aide de ces renseignements, des personnes compétentes seraient en mesure de préparer le plan d'un établissement pouvant produire la substance en quantité.

Chargés, aux termes du décret C.P. 411, de "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement soit indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation aux agents d'une Puissance étrangère pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada, et sur les faits relatifs à la communication de ces renseignements ainsi qu'aux circonstances l'ayant entourée", nous sommes d'avis que Boyer a, de son propre aveu, communiqué de tels renseignements.

SECTION III. 12

J. S. BENNING, Montréal et Ottawa

Cet homme, né à Montréal de parents originaires de Terre-Neuve, entra à l'emploi de l'Allied War Supplies Corporation, une compagnie de la Couronne, au mois de juin 1942. Le 7 juillet, il prêta le serment du secret comportant l'engagement suivant: ". . . ne dévoiler à quiconque n'est pas employé par ladite société, aucune connaissance ou aucun renseignement obtenus par moi dans le cours de mon emploi, à moins d'y être expressément autorisé par mes supérieurs." Peu de temps après, il fut transféré de Montréal au ministère des Munitions et approvisionnements, à Ottawa. Benning avait été engagé par l'Allied War Supplies Corporation sur la recommandation de Gerson, son beau-frère, au sujet duquel nous faisons également rapport. Son service avec l'Allied War Supplies Corporation ne constituait qu'un stage de formation. Il était entendu qu'il se rendrait à Ottawa sous peu. Le témoignage d'un fonctionnaire de la Corporation expose ainsi la situation:

R. Je l'ai engagé à la suggestion de monsieur Gerson, son beau-frère. Le colonel Ogilvie désirait avoir un homme de confiance dans son bureau, à Ottawa. Il avait de la difficulté à trouver un employé donnant satisfaction; il en avait mis deux ou trois à l'essai, et il commençait à être dégoûté. Il nous demanda si nous pouvions l'aider et Gerson dit qu'il pouvait recommander un sujet qui se trouvait être ce nommé Scott Benning. On me demanda de lui donner de l'emploi et de l'initier à ce qui se faisait dans mon bureau afin qu'une fois rendu à Ottawa, il eût cette formation. Je crois qu'il y avait quelque difficulté de cette nature à Ottawa mais, à tout événement, cela ne m'intéressait pas. Je l'engageai avec l'entente qu'après une formation de quelques semaines, il irait à Ottawa, et c'est ce qui arriva.

D. Son stage à votre bureau a duré deux mois, dites-vous?

R. Bien. . .

D. Quelles étaient ses fonctions?

R. Avec moi?

D. Oui.

R. Elles consistaient pour lui à obtenir tous les renseignements possibles sur ce que nous faisons; sur la façon dont nous tenions nos regis-

tres, afin qu'une fois à Ottawa—il nous fallait nous tenir constamment au courant du travail accompli par la division du colonel Ogilvie.

- D. Je désire simplement que vous expliquiez à la Commission les rapports entre l'Allied War Supplies Limited et le ministère des Munitions et approvisionnements, c'est-à-dire la division du remplissage de ce ministère, dont le colonel Ogilvie était le chef.
- R. Oui, monsieur. Le ministère des Munitions et approvisionnements était responsable de toutes les munitions et de la fourniture de bien d'autres choses, y compris le remplissage. Mais on jugea à propos, pour fins contractuelles, d'établir l'Allied War Supplies et de la charger d'exécuter certaines opérations, y compris le remplissage des munitions. Le ministère se réserve le droit d'adjuger des contrats pour les obus, douilles de cartouches, fusées et autres éléments métalliques dont nous aurions besoin. La Division de la production des munitions, à Ottawa, voyait à ce que nous recevions les parties composantes dès qu'elles devenaient disponibles. Cette division devait se maintenir à la hauteur du programme qu'elle nous avait tracé, mais il n'en a pas toujours été ainsi, et c'est la raison pour laquelle ces approvisionnements de parties composantes nous ont tenus si occupés. Le colonel Ogilvie était beaucoup intéressé à savoir comment nous nous arrangions en ce qui concernait notre production et nos parties composantes, comment nous les obtenions, si nous avions des difficultés au sujet des envois dont avaient à s'occuper les autres divisions du ministère des Munitions et approvisionnements. Il désirait se tenir au courant de tous ces détails.

De plus, il lui a fallu reproduire en entier quelques-uns de nos dossiers parce qu'il était tenu de répondre à de multiples questions posées par d'autres ministères d'Ottawa. Les demandes de renseignements étaient constantes et il ne pouvait pas toujours se borner à répondre: "Cela vous regarde; continuez votre production et occupez-vous de vos dossiers." Il lui fallait aussi reproduire nos dossiers à Ottawa afin d'être en mesure de répondre aux questions qui lui arrivaient de partout.

- D. Comment pouvez-vous comparer le travail que Gerson accomplissait à l'Allied War Supplies avec celui dont il était chargé au ministère des Munitions et approvisionnements?

R. Le travail était passablement semblable. Le ministère des Munitions et approvisionnements n'a fait qu'en prendre charge à une certaine date et Gerson a continué.

D. La même chose s'appliquerait-elle à Benning?

R. Benning s'occupait, à temps continu, à Ottawa, de ces dossiers, des dossiers en double pour le colonel Ogilvie; c'était son travail.

D. Alors le stage qu'il a fait chez vous, à l'Allied War Supplies, avait pour simple but de le rendre apte à travailler au ministère des Munitions et approvisionnements?

R. Oui, monsieur.

Lorsque Benning fut transféré à Ottawa, il prêta un autre serment de discrétion analogue au premier; c'était le 21 juillet 1942, date de son transfert. Benning fut affecté à la division de la production des munitions du ministère dont H. R. Malley et le colonel Ogilvie étaient directeurs. Il fut promu en 1943. Ce qui fut mis sur le tapis à son sujet, à l'époque, est établi dans une lettre, en date du 7 août 1943, adressée au directeur général de la division de l'organisation et du personnel du Ministère, comme il suit:

Au mois de juillet 1942, M. Benning a été engagé pour agir comme substitut de G. S. Holland qui, sans aide, avait la charge de tous les dossiers et rapports de la division.

Il n'y a pas eu de changement ou d'amélioration dans les méthodes d'enregistrement ou de préparation de rapports depuis que M. Benning a pris charge; un commis supplémentaire, classe 3, a été engagé l'automne dernier pour aider dans ce genre de travail, et ce commis est maintenant en mesure de préparer n'importe quel dossier ou rapport.

M. Benning consacre aussi une bonne partie de son temps à répondre à des demandes et à faire des ententes au sujet de l'expédition des munitions chargées et à informer les divisions de production des changements de programme et des besoins de parties composantes aux usines de remplissage. Il connaît bien ses fonctions et accomplit un excellent travail.

La division du remplissage des munitions agit comme intermédiaire entre les divisions de production et l'Allied War Supplies. Toutes les demandes de renseignements qui viennent de l'une ou de l'autre passent par la division du remplissage. Les dossiers tenus par celle-ci sont véritablement un double des données conservées par l'Allied War Supplies. Si cette dernière préparait des états détaillés conformément aux besoins de la division du remplissage, il ne serait pas nécessaire d'avoir des dossiers ici.

A compter du 30 avril 1945, Benning devint secrétaire du Comité canadien de la répartition des munitions. Ce comité se composait de représentants des trois services armés, de l'armée britannique et de l'Allied War Supplies Limited. Il répartissait les munitions selon les statistiques fournies par la division de l'économie et de la statistique du ministère des Munitions et approvisionnements.

Un fonctionnaire a témoigné de la façon suivante au sujet du Comité:

D. Il y eut des réunions mensuelles du comité, n'est-ce pas?

R. Oui, il y en eut.

D. Qu'est-ce qui se passait à ces réunions mensuelles?

R. Tous les intéressés étaient représentés aux réunions, et on répartissait les approvisionnements, selon la liste, aux différents services de même qu'aux Anglais et aux Américains.

D. La répartition s'effectuait d'après une prévision de la production du mois suivant. Est-ce exact?

R. C'est exact. Le comité obtenait une prévision pour quatre mois, mais n'effectuait la répartition que le premier mois suivant la prévision.

D. Ainsi donc le nom au long est le *Comité canadien de la répartition des munitions (Armée)*?

R. C'est exact.

D. Ce Comité effectuait ses répartitions puis donnait ses directives à Benning?

R. Il recevait du Comité des directives qu'il transmettait à son tour aux différents directeurs généraux des Munitions et approvisionnements et ces directeurs généraux donnaient leurs instructions aux compagnies fabriquant les munitions et leur disaient où les envoyer.

D. C'est-à-dire que Benning recevait des directives indiquant la répartition des munitions?

R. C'est exact.

D. Il les transmettait aux directeurs généraux de la production?

R. C'est exact.

D. Et ceux-ci voyaient à ce que les munitions soient envoyées aux personnes nommées dans la directive pour les recevoir?

R. C'est exact.

D. De quelle façon ces prévisions étaient-elles préparées?

R. Les prévisions communiquées au Comité n'étaient que pour quatre mois. Voyez-vous, on ne pouvait répartir toutes les munitions canadiennes. Chaque fois que différents services ou différents pays désiraient le même matériel, par exemple le même genre de munitions, disons, le 40 millimètres, nous obtenions une prévision de ce que les usines canadiennes fabriqueraient pour le mois suivant, et ensuite pour les quatre mois ultérieurs.

- D. De sorte qu'une semaine avant chacune des réunions mensuelles. . .
- R. Oui.
- D. . . . Benning obtenait les prévisions?
- R. De tout le matériel qui pouvait être attribué.
- D. Quand vous employez cette expression, entendez-vous tout le matériel qui pouvait être attribué aux divers services armés des forces canadiennes, ou qui pouvait être attribué à d'autres pays?
- R. Chaque fois qu'un approvisionnement était en demande par plus de deux divisions ou deux pays, il y avait une demande à l'effet de le placer sur la liste de répartition, et ce matériel faisait alors le sujet de prévisions.
- D. En sus de son travail au Comité de répartition, Benning remplissait d'autres fonctions, n'est-ce pas?
- R. Oui, en effet.
- D. Quelles étaient-elles?
- R. Il aidait à obtenir des renseignements et à préparer un rapport trimestriel que nous appelions *Prévisions de la production de guerre du Canada*. C'était un rapport très volumineux et on nous confiait à tous l'exécution de différents programmes et Benning s'occupait des munitions de canons, des munitions d'armes portatives, du transport motorisé, et des véhicules blindés de combat. Cela voulait dire qu'il s'adressait aux différents directeurs généraux de ces services que je viens de nommer et qu'il obtenait les prévisions pour les dix-huit mois suivants concernant tout le matériel produit par ces services.
- D. Puis en cas d'insuffisance dans les prévisions, c'est-à-dire en cas d'insuffisance dans la production de ce qui était prévu pour cette période, quelles étaient les fonctions de Benning?
- R. Nous devions chaque mois nous adresser de nouveau à ces différents directeurs généraux et obtenir des prévisions révisées concernant tout le matériel, et s'il y avait quelques révisions nous préparions un autre rapport dit supplément aux prévisions trimestrielles, et nous publiions un supplément chaque mois.
- D. Je vous montre maintenant un document marqué pièce 218, *Prévision de la production de guerre au Canada pour l'année 1944 et les premier et deuxième trimestres de 1945, 1er juillet 1944*, C'est le document auquel vous venez de faire allusion?
- R. C'est exact.

- D. Benning travaillait à la préparation de ce document?
- R. Oui, il travaillait à la préparation du document, mais particulièrement quant aux quatre points que j'ai mentionnés.
- D. Les quatre points que vous avez mentionnés: d'abord, les munitions à canons; deuxièmement, les munitions pour armes portatives, troisièmement, le transport motorisé; quatrièmement, les véhicules blindés de combat.
- R. C'est exact.
- D. Et vous travailliez aussi à ces statistiques concernant la préparation de rapports tels que la pièce 218?
- R. Oui. Voyez-vous, il est considérable, et j'étais chargé d'autres détails. Benning voyait aux quatre que je viens de nommer, et je m'occupais des autres.
- D. Je vous montre ensuite un document qui n'a pas encore été marqué, mais que je propose que nous marquions pièce 218-A. Ce document est marqué *Secret* et est intitulé: *Ministère des Munitions et approvisionnements, Division de l'Economie et de la Statistique, Supplément Mensuel aux prévisions trimestrielles de la production, Supplément du 1er octobre 1944*. C'est le supplément mensuel dont vous avez parlé?
- R. C'est exact.
- D. Il était préparé de la même manière, par Benning et vous-même?
- R. C'est exact.
- D. Et il comprenait. . . ?
- R. Simplement le matériel au sujet duquel il y avait des changements.
- D. Et ensuite je crois qu'on tirait un certain nombre d'exemplaires de ces suppléments mensuels?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et on en détachait des feuillets qui étaient collés au rapport principal des prévisions, de la manière indiquée à la pièce 218?
- R. Oui. Ma foi, nous ne procédions pas de cette façon.
- D. Expliquez simplement comment cela se faisait.
- R. Je crois que ceci est une des pièces de M. Carmichael, le coordonnateur de la production, son exemplaire de notre prévision. Nous lui envoyions un exemplaire de ceci.
- D. Un exemplaire de la pièce 218-A?
- R. Oui; et au lieu de tout changer, tout ce qu'il avait à faire c'était de la coller telle qu'elle apparaissait là.

- D. Tel qu'elle apparaît à la pièce 218?
- R. Oui. Ce que nous faisons, nous apportons nos prévisions à la division intéressée et nous lui demandions: "Y a-t-il des changements à faire?" S'il y en avait, nous en prenions note au crayon sur notre propre rapport, et ensuite nous faisons dactylographier ce supplément d'après cela.
- D. Quelques-uns des renseignements contenus dans la pièce n° 218 ou dans la pièce No 218-A vous provenaient-ils du Royaume-Uni?
- R. Non, nous les envoyions au Royaume-Uni.
- D. Vous les envoyiez au Royaume-Uni?
- R. Exactement.
- D. Les deux traitent de la production au Canada?
- R. C'est exact. Cela ne concerne que la production canadienne, mais nous recevons en outre effectivement des renseignements du Royaume-Uni.
- D. Sous quelle forme ces renseignements vous parviennent-ils?
- R. Ce sont de simples rapports. Nous recevions des rapports mensuels du Royaume-Uni sur sa production des différentes fournitures. Il ne nous faisait pas connaître toute sa production, mais nous renseignait sur toute sa fabrication d'avions et de munitions ainsi que sur quelques autres programmes analogues qui nous intéressaient afin de les comparer à la production canadienne.

Benning fut en même temps nommé secrétaire adjoint du Comité de dépréciation sous la juridiction du Coordonnateur de la production. Ses fonctions à ce titre étaient les suivantes:

Fonctions: Sous la direction du secrétaire, être responsable de l'étude des demandes reçues de l'industrie, quant à la dépréciation, sous le régime de l'arrêté en conseil C.P. 8640 du 10 novembre 1944, et exécuter la ligne de conduite et les directives en matière de procédure. En outre, être responsable du programme et des procès-verbaux des réunions hebdomadaires, et du rapport hebdomadaire au sous-ministre. En dernier lieu, aider à maintenir la liaison avec l'industrie et les autres ministères du gouvernement par correspondance et entrevues personnelles en vue de disséminer les renseignements concernant la dépréciation.

Le 15 octobre 1945, Benning devint secrétaire de la Commission de production.

Dans le calepin que gardait le colonel Zobotin et dans lequel il inscrivait les renseignements que lui donnait Koudriavtzev sur l'organisme d'espionnage dirigé par ce dernier et le major Sokolov, il est mentionné ce qui suit au sujet de Benning:

Foster—Anglais. Adjoint du surintendant de la Division de la distribution de la production de guerre au ministère des Munitions et approvisionnements.

A fourni des renseignements sur le matériel de guerre: canons et autres approvisionnements.

Il a obtenu un travail différent avec avancement.

Peut mieux fournir des renseignements.

Il se met en contact avec Martin.

(Notre homme).

Zobotin commença à faire inscrire ces notes quelque temps après son arrivée à Ottawa en juin 1943, d'après des renseignements fournis par Sokolov et Koudriavtzev. Il semble y avoir fait des ajoutés à différents intervalles. Ainsi qu'il apparaît par la lettre susmentionnée,† du 7 août, la description faite par Zobotin ou Koudriavtzev dans les notes précitées de l'emploi qu'occupait alors Benning est tout à fait reconnaissable. On étudiait alors l'opportunité de faire transférer Benning ou de lui accorder une promotion dans la division de l'Economie et de la statistique.

Foster était le nom fictif donné à Benning à l'ambassade et *Martin* était le nom fictif de Zheveinov, l'un des représentants de TASS à Ottawa. Benning était "en contact avec" Martin, ce qui signifie que Martin était la personne à laquelle Benning transmettait ses communications.

La liste postale du colonel Zobotin envoyée à Moscou le 5 janvier 1945, désigne Benning comme la source des numéros 111 à 173 inclusivement, 177 à 179 inclusivement, et 191 à 194 inclusivement, et trente-deux de ces items sont expressément déclarés comme provenant du ministère des Munitions et approvisionnements. Beaucoup d'autres, d'après les descriptions données, sont aussi attribuables à ce ministère.

L'item 112 est décrit comme un manuscrit sur la production d'avions en octobre 1944. Les témoignages indiquent que pour le mois d'octobre 1944, (pratique suivie chaque mois), la Federal Aircrafts Limited préparait et envoyait à la division de l'Economie et de la statistique:

† Voir p. 427.

R. . . . le programme complet de la production d'avions pour le mois d'octobre 1944, par les différentes avionneries énumérées ici. Il y a l'avionnerie de la Boeing Aircraft à Vancouver, la Canadian Associated Aircraft, à Montréal, la Canadian Car et la Canadian Vickers et ainsi de suite, et les modèles d'avions, tels que P. B. Y., Hampton, Grumman, Hurricane, Curtiss; c'est ce qu'on appelle le Curtiss Hellcat, et ainsi de suite. On a toutes les données. De plus au bas ici nous avons les livraisons concernant les commandes d'avions non construits au pays, et la même chose se répète.

D. C'est la colonne portant l'en-tête "*Commandes et livraisons américaines*"?

R. C'est exact.

D. Je n'ai pas suivi cela. Qu'y a-t-il au bas de cette feuille?

R. Ce sont les livraisons de commandes données en dehors du pays. En d'autres termes, la fabrication aux Etats-Unis.

D. Et livrées au Canada?

R. Et livrées au Canada.

D. De sorte que la première partie représente ce qui est fabriqué au Canada?

R. C'est exact.

D. Et la deuxième partie représente ce qui est fabriqué aux Etats-Unis pour le Canada?

R. C'est exact.

D. Quel usage fait de ces documents la division de l'Economie et de la statistique?

R. Ils sont employés dans la préparation du rapport mensuel de la production.

D. Ce serait ce document-ci, la pièce 218?

R. Non, ce sont les *Prévisions*.

D. On dresse un rapport de la production réelle?

R. De la production réelle.

D. Et M. Benning travaillait aux rapports de la production réelle?

R. Oui, c'est exact.

D. Et aussi aux *Prévisions*?

R. Aux *Prévisions*, oui.

Le numéro 113 de la liste postale est aussi un manuscrit traitant de la production des navires; il est daté d'octobre 1944.

Un fonctionnaire du ministère a déposé à ce sujet :

D. Alors la pièce 16, item 113, est le manuscrit, *production des navires*, d'octobre 1944, et vous produisez un document qui sera marqué du No 403?

R. Oui.

D. La première feuille porte l'en-tête *Estimation de la succession des dates d'achèvement jusqu'au 28 février 1945, pour les vaisseaux d'escorte de la marine*. Elle est réellement en date du 6 décembre 1944, mais sous la rubrique "Navires livrés jusqu'au 30 novembre 1944" elle indique la livraison des navires pour le mois d'octobre 1944; aussi bien que pour les autres mois. C'est exact, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Puis sous les livraisons mensuelles il y a un en-tête *Livraisons par chantiers maritimes*. Il n'y a pas ici le détail quant aux mois, mais seulement quant aux nombres; c'est exact?

R. Les types de navires.

D. La troisième feuille porte l'en-tête *Wartime Shipbuilding, Limited, Montréal, Cargos, rapport mensuel, octobre 1944*.

R. C'est exact.

D. Elle indique tous les cargos livrés en octobre 1944, leur tonnage brut réel, le chantier maritime où ils ont été construits, la date de livraison et leurs destinataires.

D. Les chiffres qui apparaissent à la troisième feuille sont-ils compris dans les deux premières feuilles?

R. Il y a ici une deuxième feuille concernant la production des cargos, semblable à celle-ci. Celle-ci a trait aux navires de guerre.

Benning avait accès à ce document mais il n'a pas eu l'occasion de se servir de ces renseignements pour son travail vu qu'il ne s'occupait pas des navires.

L'item 114 est ainsi décrit dans la liste postale:

Nos P.P.	Provenance	Lieu et circonstances de l'obtention des renseignements	Description des renseignements	Date et nombre	Nombre de pages	Marqué
1	2	3	4	5	6	7
114	Foster	Copie	Télégramme no 2151	29.11.44	5	—

Ce télégramme produit, qui vient des dossiers du ministère, est un télégramme du ministère des Approvisionnements, Londres, au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; il est daté du 29 novembre 1944 et porte le

numéro 2151. Une copie fut envoyée au ministère des Munitions et approvisionnements, mais vu sa teneur, sa circulation en fut limitée à un très petit nombre de fonctionnaires supérieurs. Il fallait que Benning en prît connaissance pour son travail.

- D. Est-ce une affaire dont M. Benning devrait s'occuper dans l'exercice de ses fonctions?
- R. Il aurait vu ce télégramme, ou plutôt il aurait vu la copie du télégramme reçue par M. Carmichael. Une copie fut envoyée au Service de l'Economie et de la statistique et elle fut incorporée dans les prévisions.

Quelques-uns des item dans la liste postale: les Nos 118, 120, 124, 126, 129, sont décrits diversement comme des *corrections et correction de contrats*. Au Service de l'Economie et de la statistique, la prévision de la production de guerre était établie à l'aide des renseignements fournis par l'entremise du Service de la production des munitions du ministère. Des corrections étaient apportées aux prévisions à mesure que le Service de l'Economie et de la statistique recevait des renseignements. Ces corrections étaient reçues quelquefois sous forme de câblogrammes et le renseignement était alors inscrit dans la prévision. A chaque trimestre, un nouveau document était préparé et traité de la même manière. Après le 1er juillet 1944, un changement décrit ainsi qu'il suit fut apporté à la méthode:

- R. La pièce 218 est décrite comme *Prévisions de la production de guerre au Canada pour 1944 et les premier et deuxième trimestres de 1945, daté d'Ottawa le 1er juillet 1944*. Le Service de l'Economie et de la statistique avait l'habitude de préparer ces rapports trimestriellement; mais sur la fin de l'été de 1944, comme vous le savez, il a paru possible que la guerre européenne se terminât subitement; dans les circonstances, on pouvait dire que les programmes de production étaient très changeants; de fait, ils furent modifiés presque à tout moment. De la sorte, nous n'avons pas préparé ces prévisions pour le 1er octobre.
- D. 1945?
- R. Non, 1944.
- D. 1944, oui.
- R. Par conséquent, tous les changements effectués après le 1er juillet furent inscrits dans le supplément. Or, ce document particulier, la pièce 218, était la propriété personnelle de M. H. J. Carmichael, et les changements dans la production furent signalés au Service

de l'Économie et de la statistique, puis le document fut transmis au Service de l'Économie et de la statistique. Les corrections faites sur ce document étaient pour l'usage personnel de M. Carmichael relativement à son travail. Vous constaterez qu'il y a des extraits de se supplément au verso de plusieurs feuillets.

D. De 407?

R. Exactement. Vous noterez qu'un certain nombre de ceux-ci proviennent du supplément d'octobre, et un certain nombre du supplément de novembre. Or, le supplément de novembre était le numéro 407, et le supplément d'octobre était le 218-A; ce 218-A fut produit par moi-même, pour indiquer la base de ces corrections.

D. Vous faites allusion maintenant aux corrections qui ont été épinglées au dos de la feuille indice, cette page en regard de la feuille No 1?

R. Précisément. Et je pourrais ajouter qu'il y a un très grand nombre de ces postes ici et là dans le document.

D. De sorte que. . . ?

R. Maintenant, je pourrais ajouter, relativement à tout ce problème, que les corrections telles qu'elles sont notées figureraient, plutôt les corrections décrites à la pièce 16 (*la liste postale*) sont basées sur les câblogrammes; on donne ensuite à ces derniers la forme de statistiques au moyen de ces suppléments aux prévisions trimestrielles. Dans le cas du document que j'ai sous les yeux, la pièce 218, les corrections indiquées dans cet état trimestriel, dans cet état mensuel. . .

D. Quel est le numéro?

R. 407.

D. 407?

R. . . . furent reportées à l'encre sur cette copie, qui était. . .

D. 218?

R. . . . qui était la propriété personnelle de M. Carmichael; c'est la pièce 218. M. Benning avait accès à ce document.

D. Passons à la série de câblogrammes, pièce 405; ils provenaient d'Angleterre et traitaient de la deuxième étape du programme impérial?

R. C'est exact, suivant que ce programme influait sur les facilités du programme canadien.

D. Oh, seulement dans la mesure où il influait sur les facilités de la production canadienne?

R. C'est exact.

- D. Donc, avec les renseignements contenus dans ces câblogrammes, et avec les mémoires, pièce 406, que M. Carmichael a préparés à l'aide de ces données, nous avons alors un supplément mensuel du genre de la pièce 407; ces suppléments furent ensuite découpés en petites bandes qui ont été annexées à la pièce 218?
- R. Pour l'usage personnel de H. J. Carmichael.
- D. Oui, et M. Benning était au courant et avait accès à ce renseignement au cours de toute l'opération.
- R. Parfaitement.

Les postes 131, 139, 141, 143-5, 147, 149, 151 et 153, tous datés de novembre 1944, sont décrits dans la liste de documents comme *supplément au contrat*. Ces documents étaient incontestablement des câblogrammes du ministère des Approvisionnements, Londres, à l'adresse du haut commissaire du Royaume-Uni à Ottawa. Par exemple, le poste 139 est décrit dans la liste de documents comme:

M. M. et A. Supplément au contrat 22.11.44
3 pages.

Le 22 novembre 1944, le bureau du haut commissaire recevait un câblogramme du Ministry of Supply qui est bien décrit comme "supplément au contrat". Il traitait d'une revision de la production canadienne "qui", comme le dit le câblogramme, "sauf réserves nécessaires quant à la nécessité de rectifications périodiques, peut être, pour fins de préparation de projets pris par M. M. A. comme le régime probable de production à être appliqué au début de la deuxième étape." L'intérêt que les Russes portaient à la deuxième "étape" est ainsi décrit par un fonctionnaire du Service de l'Economie et de la statistique:

- R. Quant à la pièce 16,† ils étaient intéressés à la deuxième étape du programme du Royaume-Uni. Les renseignements qu'ils auraient pu obtenir au Canada leur auraient permis d'estimer jusqu'à un certain point l'importance de la participation du Royaume-Uni dans la guerre du Pacifique. En conséquence, je me suis efforcé de retrouver les divers postes décrits dans la pièce 16 en faisant des recherches dans les données que nous avons concernant cette deuxième étape du programme du Royaume-Uni.
- D. Que signifie le programme de la deuxième étape?
- R. Il s'agissait du programme de production pour l'année civile suivant le jour V-E.

†Liste des documents envoyés au Directeur à Moscou en date du 5 janvier 1945.

D. Ce câblogramme fut ajouté à la série simplement pour indiquer qu'une situation très sérieuse était en voie de s'aggraver relativement aux munitions et que M. Banks, qui était attaché au bureau de Londres du ministère des Munitions et approvisionnements, a demandé à M. Carmichael d'envoyer M. Berry et M. Malley en Angleterre pour assister à une série de réunions qui a été inaugurée le lundi le 6 novembre.

Ce fonctionnaire a produit, à même les dossiers du service, un certain nombre de câblogrammes de cette nature, datés de novembre 1944. Quelques-uns portent jusqu'à trois dates: la date où ils sont partis de Londres, celle de leur arrivée à Ottawa et celle de leur livraison au ministère. Pour cette raison ils ne peuvent être identifiés que d'une façon générale et non spécifiquement avec un poste en particulier de la liste des documents. Benning disposait de tous ces documents pour la préparation de sa partie des prévisions mensuelles et l'inscription des corrections. Le témoignage de Benning sous ce rapport est le suivant:

D. Je vous montre un document qui a été marqué Pièce 218, *Prévisions de la production de guerre au Canada pour 1944 et les premier et deuxième trimestres de 1945, Ottawa, 1er juillet 1944...* D'après les témoignages, ce document, pièce 218, serait dressé à même des renseignements recueillis par vous-même et par d'autres; c'est exact, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Et vous constatez que ce document particulier est celui dans lequel des corrections ont été faites de temps à autre à la plume sur les feuilles, les feuilles primitives, et qu'on y a attaché en regard un certain nombre d'inscriptions, soit des fragments découpés du supplément?

R. En effet, monsieur.

D. Puis le supplément était préparé au moyen de statistiques et de renseignements recueillis par vous-même et par d'autres?

R. C'est exact.

D. Oui, cela faisait partie de vos fonctions au ministère où vous travailliez. Maintenant, est-ce que votre travail portait sur toutes les questions qui figurent à la pièce 218, ou seulement sur une partie des questions de la pièce 218?

R. Cela dépendrait surtout de la date, monsieur. Je suis entré au service de l'Economie et de la statistique du ministère des Munitions et approvisionnements en septembre 1943, et on m'a chargé

expressément de la préparation de rapports statistiques et de certains programmes; j'étais responsable en tout temps des rapports spécifiques; le transport motorisé. . .

D. Numéro 5.

R. Numéro 6, véhicules blindés; numéro 11, instruments et matériel navals; numéro 13, munitions, y compris les douilles, numéro 14, armes portatives et munitions. J'ai travaillé aux autres programmes à diverses époques, et si quelqu'un était occupé, il fallait prendre charge, et comme la somme de travail a diminué à diverses époques, je me suis occupé de beaucoup d'autres choses.

R. Relativement à 407 et à 218, je tiens à dire que plusieurs personnes dans notre bureau ont travaillé à cela. Ce travail fut confié dans certains cas à nos propres copistes, et dans d'autres cas à la réserve des sténographes où le pochoir était préparé. Ce pochoir était ensuite transporté à la rue Slater ou à quelque autre endroit du genre pour le tirage des exemplaires, parce que le département des Impressions et de la Papeterie était très occupé. Quand à ces documents particuliers, on avait l'habitude d'en faire imprimer —oh! plus de 80 à 85 copies. Cela variait. Chaque fois, quand nous préparions la réquisition pour le nombre de feuilles à faire imprimer, nous demandions dix copies de plus. Nous n'en avions pas réellement besoin pour la liste de distribution, mais très souvent certaines feuilles étaient gâtées et il fallait en réunir suffisamment pour constituer la série complète. Plus souvent qu'autrement, nous recevions beaucoup plus de copies que le nombre commandé.

Dans les premiers stades, quand j'étais là, il fallait s'efforcer de les détruire avec soin. On pouvait soit les déchirer en menus morceaux, soit s'en défaire de la façon régulière en appelant un concierge ou autre individu qui s'en emparait et voyait à les brûler.

En dernier, je crois que l'on a plus ou moins abandonné cette pratique, et les feuilles inutiles ont été jetées ici et là. Puis, la distribution régulière des documents n'exigeait plus que 60 ou 65 copies, je ne me souviens pas du nombre exact dans le moment, mais je crois qu'il a diminué graduellement pendant la période où j'étais dans le service. De la sorte, des centaines de personnes à proprement parler, auraient pu avoir accès à ces documents.

D. C'est-à-dire, à ces suppléments?

R. Oui, à ces suppléments et à ces documents particuliers.

D. Donc, si quelqu'un voulait donner une copie de la pièce 218, ou d'un des suppléments, il n'avait pas à se donner la peine de tout transcrire; il aurait pu mettre, au ministère, la main sur des copies, dont la disparition n'aurait jamais été constatée?

R. Oui; c'est également vrai, monsieur.

Les postes 155 et 157 dans la liste des documents sont décrits ainsi qu'il suit:

155	Foster	Com. Coordin. nord-améric.	Rapport d 23.11.44		14	Voyez qui sect-reun
157		Com. Coordin. nord-améric.	Notes et rapport	23.11.14	8	Aucune

Le poste 155 est incontestablement une copie du procès-verbal d'une réunion de la Joint Gun Ammunition Department Filled and Empty, Comité de coordination nord-américain, tenue le 23 novembre 1944, procès-verbal signé par H. S. Gerson, le secrétaire. L'identification est d'autant plus certaine que dans la colonne de la liste des documents ayant pour rubrique "Marqués" il y a cette inscription *Voyez qui était secrétaire de la réunion*. Cette note attire l'attention du "Directeur" sur le fait intéressant que le secrétaire du comité n'est nul autre que leur propre agent "Gray" (Gerson).

Le poste 157 est incontestablement un amendement apporté au procès-verbal de la réunion précitée, signé aussi par Gerson le secrétaire.

Au sujet de ces documents Benning a dit:

D. Voici les pièces 411-A, 411-B et 411-C; avez-vous déjà vu ces documents ou des copies auparavant?

R. Il est concevable que ce document ou une copie soit parvenu à notre bureau, et, le cas échéant, si je me renseignais pour préparer des documents tels que la pièce 218, je crois que je l'aurais probablement vu. Je ne suis pas certain si j'ai vu ce document particulier.

D. Ceci contient des renseignements relativement aux pièces telles que la pièce 218?

R. Exactement. Il contient des renseignements dont je pourrais me servir dans la préparation de rapports tels que ceux-là.

D. Je voudrais que vous regardiez les postes 155 et 157. Vous voyez l'opération qui les vise. Ils ont trait à la même chose, au rapport de la même date; ils ont évidemment été divisés en deux sections et expédiés séparément.

R. Heu! Oui.

D. Et en ce qui concerne le poste 155, nous trouvons encore cette annotation: "Voir qui était le secrétaire de la réunion"; en d'autres termes: "Noter qui était le secrétaire de la réunion". Encore une fois, c'était M. Gerson?

D. Et c'est encore M. Benning qui délivre le document?

R. Non, monsieur.

D. Selon la pièce 16, c'est bien lui.

Le poste 157 est sans doute une modification faite au procès-verbal de l'Assemblée susmentionnée, également signée par Gerson, le secrétaire.

Le poste 156 sur la liste de documents porte la mention: *M.M. et A. Rapport du 24.11.44*, avec le même commentaire: *Voir qui était le secrétaire de la réunion*. Evidemment, c'est le procès-verbal de la même séance du comité tenue le 24 novembre 1944.

Le témoignage de Benning à cet égard est comme il suit:

D. Je vous présente la pièce 412 et je vous demande si vous avez déjà vu ce document ou une copie de ce document?

R. C'est fort possible que je l'aie vu car les procès-verbaux des réunions sur la production tenues entre les chefs de division du ministère des Munitions et approvisionnements, ainsi que des réunions tenues entre le ministère et l'Allied War Supplies et leurs directeurs, dans le cours ordinaire des choses, étaient dirigés vers nos bureaux, parce qu'ils nous fournissaient les renseignements à date, nécessaires à la préparation de rapports tels que la pièce 218. Que je l'aie vu en particulier ou que je n'en aie vu qu'une copie, j'en ai un souvenir trop vague pour le préciser; c'est plus que probable que je l'aie vu mais je ne pourrais l'affirmer avec certitude.

D. J'attire votre attention, Monsieur Benning, sur le fait que ceci est le poste 156, qui figure aussi dans la pièce 16; ce document vous est aussi attribué. Et vous constaterez que le secrétaire du comité est monsieur H. S. Gerson.

R. Quant à ce document particulier, il conviendrait de signaler aux Commissaires qu'après une réunion, le procès-verbal en était rédigé puis distribué; si, alors, il me fallait des renseignements de cette nature, il m'était plus facile, pour être à jour, d'avoir une entrevue avec le directeur général ou les directeurs d'une division quelconque, que de me fier à des documents qui nous arrivaient invariablement quatre ou cinq jours en retard.

De plus, le poste 166 de la liste est ainsi décrit:

166	Foster	Copie	Notes sur la conférence de	31.544
-----	--------	-------	----------------------------	--------

Cela semblerait être le procès-verbal d'une réunion:

D. . . . convoquée à la demande du président de la section Canadienne, du Comité mixte de la production de guerre du Canada et des Etats-Unis—monsieur Carmichael—pour étudier l'opportunité d'établir, au Canada, un organisme semblable au Container Co-ordinating Committee, de Washington, et à l'Anglo-American Packaging Committee, de Londres, ainsi que la nécessité de la coopération entre les comités?

R. Oui.

D. Cela, dans un certain sens, était une réunion d'organisation préliminaire?

R. C'est juste.

D. En vue de l'établissement d'un comité de l'emballage ou de quelque organisme semblable?

R. C'est juste.

D. De quelle espèce de comité de l'emballage s'agit-il?

R. C'est un comité qui s'occupe de l'emballage des fournitures militaires à destination des théâtres de guerre du Pacifique. Une des plus grandes difficultés à cet égard provenait de l'humidité.

Ensuite, le poste 167 de la liste est ainsi décrit:

167	Foster	Copie	Notes sur la conférence de	13 et 24 7.44
-----	--------	-------	----------------------------	------------------

Il s'agit, sans doute, du procès-verbal de deux séances conjointes, tenues les 13 et 24 juillet 1944, par les personnes nommées près les comités dits Canadian Container Co-ordinating Committee et Inter-departmental Committee on Tropical Packaging and Proofing.

Le témoignage de Benning se poursuit ainsi:

D. Je vous présente un document, deux pièces, 414-A et 414-B, procès-verbaux de deux séances; n'avez-vous jamais vu ces documents ou leurs copies?

R. Il se peut fort bien que je les aie vus parce que, après le départ de Sid Stenning de la division, j'ai hérité d'une vieille bibliothèque qui regorgeait de documents divers; j'ai conservé quelques volumes reliés qui s'y trouvaient et j'ai jeté le reste.

D. Vous n'aviez pas à vous reporter à l'une ou l'autre de ces pièces, 414-A ou 414-B, pour les besoins de votre travail?

R. Non, monsieur.

Les postes 168 et 169 de la liste sont décrits comme il suit:

168	Foster	Copie	Notes sur la conférence de	21.11.44	3	Secret
169	Foster	Copie	Composition de la Commission de l'emballage	22.11.44	3	Secret

Le 21 novembre 1944, une séance du Comité canadien de l'emballage fut tenue. Le poste 168 semblerait se rattacher au procès-verbal de cette séance tandis que le poste 169 viserait le personnel du Comité. A cet égard, voici ce que dit Benning:

D. Je vous présente la pièce 415, monsieur Benning et je vous demande si vous n'avez jamais vu ce document auparavant?

R. Il se peut fort bien que j'en aie vu une copie mais il ne pouvait nullement m'intéresser.

D. Vous remarquerez que ce document 415, est visé par le poste 168 et aussi par le poste 169 de la pièce 16, et que sa provenance vous est attribuée?

R. Eh! bien, je puis vous assurer avec le peu que je connaisse du Comité de l'emballage,—tout ce que je savais, c'est qu'à une certaine époque, Jack Brunke, avec qui j'avais l'habitude de travailler dans le bureau du coordonnateur de la production, était, je crois, secrétaire du Comité de l'emballage lorsque ce dernier fut d'abord créé, ou, s'il n'en était pas le secrétaire, était le directeur administratif près l'Office ou le coordonnateur de la production, et que Jack Brunke, pour qui et avec qui j'avais l'habitude de travailler,—et j'étais chargé de certaines responsabilités administratives afférentes au Comité de l'emballage.

D. Le président de ce Comité était-il M. L. K. Webber? Qui était-il?

R. Lyle Webber. Quand j'arrivai à Ottawa, il était chef de division à la Commission de l'emballage. Ensuite, il devint directeur de la production des parties constituantes (Component Production) de cette division du service de la production des munitions, au ministère des Munitions et approvisionnements.

D. Et n'avez-vous jamais travaillé avec lui?

R. Non, pas directement; j'étais attaché au service du remplissage mais j'eus, à l'occasion, nombre d'entretiens avec lui lorsque je le rencontrais. Oui, en ce sens, je travaillais avec lui.

D. Mais vous aviez connaissance de la pièce justificative 418 pour les fins de votre travail dans ce ministère?

R. Non, pas du tout, monsieur. Il se peut fort bien qu'elle ait été dans le classeur du bureau du coordonnateur de la production, mais où, sous quel en-tête particulier, je ne saurais le dire.

Le poste 178 de la liste est: *Copie, Arm. Committee of Orders 16-12-44*. Il s'agit évidemment d'un sommaire publié le 16 décembre 1944, du procès-verbal du comité dit United States Army Ordnance Committee.

Le poste 191 est comme il suit:

191	Foster	Copie	Rapport (X) 30.11.44	8.12.44	3	Secret
-----	--------	-------	----------------------	---------	---	--------

Il s'agit évidemment d'un document intitulé: *Ministère des Munitions et approvisionnements, prévisions de la production et inventaire des expéditions. Rapport du remplissage des munitions, période: mois finissant le 30 novembre 1944*. En dernière page, il porte aussi la date du 8 décembre 1944. A cet égard, voici ce que dit Benning:

D. Vous remarquerez que ceci est le poste 192 qui vous est attribué?

Je vous présente la pièce 418 et je vous demande si vous n'avez jamais vu ce document ou son duplicata?

R. Oui, je l'ai vu; nous recevions une ou deux copies du rapport X.

D. Et c'était pour les fins de votre travail?

R. Sûrement; au début je m'en servais; par la suite, je ne m'en occupai plus car la *Prévision* était le seul renseignement de quelque valeur pour moi; cette pièce-ci n'était qu'un document auquel le directeur général et d'autres personnes pouvaient être intéressés car il était plutôt fictif que réel.

D. Maintenant, vous remarquerez, monsieur Benning, que c'est le document 191, dont la provenance vous est attribuée?

R. Oui.

D. Est-ce qu'il y eut un rapport X pour plus d'un mois?

R. Quant aux livraisons, il y avait un rapport mensuel.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de détailler davantage, dans le présent rapport, notre examen des postes attribués à "Foster" (Benning), dans la liste des documents. Tous les documents identifiables étaient soit ceux qui visaient directement Benning soit ceux auxquels avait accès lui ou

Gerson, son beau-frère et co-espion, au ministère des Munitions et approvisionnements, où tous deux travaillaient.

Nous croyons que la remarque inscrite par le colonel Zabotin dans son calepin à l'égard de Benning avait un caractère d'authenticité qu'elle a conservé:

A fourni des renseignements sur le matériel de guerre: canons et autres approvisionnements.

Il a obtenu un travail différent avec avancement.

Peut mieux fournir des renseignements.

L'affectation de Benning à la division de l'Economie et de la statistique lui donna accès à une plus grande source de renseignements qu'il ne pouvait en obtenir au service du remplissage des munitions de la division de la production des munitions.

Zabotin note aussi que Benning "*est en contact avec Martin*" (Zheveinov). Benning admit qu'il avait rencontré Zheveinov mais seulement à la fin de 1945.

Le calepin de Zabotin contient aussi cette inscription:

2. Martin—(Avec Ernst et Foster).

Tâche principale—renseignements sur l'armée et recherche d'autres gens.

"*Ernst*", bien entendu, était Adams. Le calepin de Zabotin révèle que Koudriavtzev rencontra Sam Carr en octobre 1942 et que tous les deux, Adams et Benning, "*furent mis à l'ouvrage à la fin de janvier*" (i.e. 1943).

Les menées de Benning apparemment ne portaient pas uniquement sur la transmission de renseignements. Dans les notes du colonel Motinov, qui traitent des entretiens relatifs à l'émission du faux passeport à l'agent russe des Etats-Unis, Witczak, question étudiée à la Section V, se trouve cette inscription en date du 5 décembre 1944:

demande une réunion par l'entremise de Foster.

Comme ces notes l'indiquent, Sam Carr, à Toronto, était chargé du projet de passeport et son homme de confiance, à cet endroit, était Henry Harris. Les appels téléphoniques faits par Léon (Koudriavtzev) d'Ottawa à Toronto n'étaient pas faits directement à Carr mais à Harris. Pour diminuer le nombre de ces appels par Koudriavtzev et aussi afin de cacher l'identité réelle de la personne qui téléphonait, les notes indiquent que parfois Adams se servait de la ligne directe de la Banque du Canada, et, en l'occasion qui fait l'objet de la présente étude, on se servit sans doute de Benning pour faire les préparatifs d'une assemblée.

Benning explique d'une manière intéressante le fait que les dossiers de l'ambassade lui attribuent la révélation de renseignements.

- D. Maintenant, monsieur Benning, pouvez-vous donner une raison expliquant pourquoi des dossiers de l'ambassade russe destinés à ne jamais être divulgués, puissent vous attribuer la révélation de renseignements par ces voies?
- R. Oui, je le peux. J'ai longtemps réfléchi à ce propos. De fait, je suis même allé jusqu'à relire certains passages de *Out of the Night*. Je me rendis compte qu'une grande partie du livre n'était qu'une fumisterie mais que nombre de ses pages portaient un caractère de réelle authenticité. Autant que je puisse en juger par mes autres lectures sur l'espionnage, il arrive assez souvent d'insinuer—je vous accorde que ceci est une fiction ou un fait selon l'interprétation que lui donne le lecteur—mais j'ai constaté, à l'égard de plusieurs livres, probablement basés sur des faits, que si une nation ou un particulier résidant dans un pays, comme celui-ci, disons, envie certaines choses matérielles que son traitement ne lui permet pas de se procurer, c'est relativement facile pour lui de trouver quels sont les gens, à quels endroits ils peuvent être situés, puis d'inscrire leurs noms comme étant des personnes de qui des renseignements sont reçus et probablement moyennant paiement. Probablement, lorsque leurs chefs immédiats se présentent et leur demandent, supposons, dans ce cas-ci: "Qui est ce Foster? Quel est son emploi? Qu'a-t-il fait?", il s'agit d'une personne authentique et non d'un nom fictif. C'est une explication qui m'est venue à l'esprit après avoir subi l'interrogatoire de l'inspecteur Anthony.

Le plus bizarre de cette explication, c'est qu'elle ait même été donnée. Aucun des dossiers de l'ambassade ayant trait à Benning ne contient de renvoi à des paiements qui lui auraient été versés, bien que Gouzenko ait, dans son témoignage, dit que tous les agents, sauf peut-être Boyer, ont été bel et bien rémunérés. Benning ne connaissait pas le témoignage de Gouzenko sous ce rapport. Devant nous, Benning a fait preuve de légèreté jusqu'au moment où, vers la fin de son témoignage, on l'a confronté avec une inscription faite par lui-même dans son propre livre de bureau. Son attitude, alors, subit un changement rapide et évident, et il se mit à manifester un intérêt très précis. Nous reprendrons cette phase plus loin.

Dans son témoignage, Gouzenko dit ce qui suit:

D. Savez-vous qui est Foster? Est-ce un nom fictif ou un surnom?

R. Un surnom.

D. Et savez-vous à qui s'applique ce surnom?

R. A Scott Benning.

D. Comment savez-vous que Foster soit Scott Benning?

R. J'ai lu le dossier rédigé à son égard par Gousev.

D. Et ce dossier était aussi dans le coffre-fort de la chambre 12?

R. C'est exact.

D. Et cela révélait le nom réel et le nom fictif.

R. Oui.

D. Le dossier portait-il le nom réel ou le nom fictif?

R. Toujours le surnom.

D. Sur l'extérieur du dossier?

R. Oui.

Benning fit l'aveu suivant:

D. . . . Vous avez dit à M. Williams, cet après-midi et ce soir, que la presque totalité des renseignements envoyés aux Russes faisait partie de votre travail?

R. Oui, monsieur, c'est exact.

Ceci avait trait aux postes apparaissant sur la liste de documents de Zabotin et attribués à "Foster". Il y avait certains postes auxquels il a déjà été fait allusion et dont Benning n'avait pas besoin pour son travail.

Nous considérons maintenant la "conduite" de Benning ainsi que la "preuve de sa réputation", pour employer les termes de la *Loi de 1939 sur les secrets officiels*. Benning connaissait et entretenait des relations avec à peu près toutes les personnes qui sont mentionnées au présent rapport et qui agissaient à titre d'agents de Zabotin, savoir: Poland, Nightingale, Boyer, Durnford Smith, Sam Carr, Lunan, Fred Rose, Gerson, Willsher, Shugar, Adams, Freda Linton, Agatha Chapman et Mazerall. Il avait connu Poland pendant huit ans, à Montréal et à Ottawa. Il connaissait Nightingale depuis 1942; il a témoigné:

D. Matt Nightingale. Depuis combien de temps le connaissez-vous?

R. La première fois que j'ai rencontré Matt, je crois que c'était vers la fin de 1942, dans le cours de l'automne ou de bonne heure à l'hiver de 1942. Je crois que sa première femme et ma soeur se connaissaient, et j'ai rencontré Mary, sa première femme, à Montréal, et elle m'a rencontré ici. Durant ces premiers jours—je venais d'arriver ici, il m'était très agréable de rencontrer quelqu'un de

Montréal; ainsi, elle me demanda d'avoir l'oeil sur Matt et j'ai eu la visite de celui-ci quelques fois, chez moi, visite qui m'était très agréable.

- D. Je crois comprendre que la soeur dont vous parlez est Paulette?
R. Oui.

Boyer connaissait bien Benning et connaissait ses vues. Benning n'a pas été tout à fait franc et nous ne croyons pas que ce soit dû à un manque de mémoire. Le témoignage de Benning est comme il suit:

- D. Puis, je vous montre la Pièce 117†; est-ce là la photographie de quelqu'un que vous connaissez?
R. Il y a une certaine ressemblance avec quelqu'un que l'on m'a indiqué à Montréal quelques fois.
D. Si vous regardiez 118, en même temps?
R. N° 118, je ne l'ai jamais vu.
D. Ce sont des photographies du même homme; sur l'une, il a une moustache, sur l'autre, il n'en a pas.
R. Non, je regrette; il se peut que je le connaisse.
D. Si je vous disais que ce sont des photographies du professeur Raymond Boyer, le reconnaissez-vous?
R. Je ne reconnaîtrais pas la photographie; je regrette; mais je reconnais le nom. Je crois avoir rencontré Boyer une fois. Je l'ai vu à Montréal, à différentes reprises. Nous n'étions pas de la même classe sociale, au point de vue pécuniaire.
D. Avez-vous dit que vous connaissiez M. Boyer?
R. Je l'ai connu très très peu, en passant. Je crois l'avoir rencontré une fois à Montréal, en passant. On m'en avait parlé comme d'un individu plutôt riche et j'ai vu sa photographie dans les journaux. Je sais qu'il travaillait à la mise au point du RDX.
D. Lorsque votre photographie a été montrée à M. Boyer, cette question lui fut posée:
D. Qui est cette personne?
R. Scott Benning.
D. Le connaissez-vous?
R. Oui.
D. Depuis quand?
R. Oh, je le connais depuis bien des années. J'ai fait sa connaissance en 1938, je crois, à Montréal.
D. Connaissez-vous son allégeance politique?
R. Je le crois.

†Photographié de Raymond Boyer.

- D. Que sont-ils, à votre avis?
- R. Ouvrier-progressiste.
- D. Autrement dit, communiste?
- R. Oui.
- D. Et a-t-il discuté ce sujet avec vous?
- R. Bien, il ne m'a jamais dit qu'il était communiste.
- D. Que vous a-t-il dit?
- R. A en juger par ses paroles, par ses vues sur diverses questions, je dirais qu'il l'était.

Comment se fait-il que Boyer dise qu'il vous connaît depuis tant d'années et qu'il reconnaisse votre photographie, si vous ne l'avez rencontré qu'une fois?

- R. Je n'ai pas dit que je ne l'avais rencontré qu'une fois. J'ai dit que je l'ai rencontré à Montréal à l'époque particulière où je fréquentais les milieux dont j'ai parlé.
- D. Vous le connaissiez bien?
- R. Je ne le connaissais pas bien, monsieur.
- D. Il semble vous connaître joliment bien?
- R. Ce n'est pas de ma faute.
- D. Ainsi, vous dites que son témoignage, de même que celui des deux autres, ne sont pas exacts?
- R. Permettez-moi de faire observer qu'un homme de son éducation peut avoir une mémoire plus fidèle que la mienne.
- D. Très bien, merci.

Benning connaît également Lunan depuis assez longtemps. Il a déclaré:

- D. Depuis quand le connaissez-vous?
- R. Je crois que j'ai rencontré Lunan pour la première fois vers 1938. C'était à l'époque de l'Aide médicale à l'Espagne, du Secours à la Chine, de la Ligue contre le fascisme et la guerre.
- D. Vous et lui étiez intéressés à toutes ces organisations?
- R. Je n'aime pas la tournure de cette question—"vous et lui étiez intéressés à cela". J'étais ce que vous pourriez appeler un prosélyte de salon, je crois, ou ce que certains parmi les plus orthodoxes appelleraient un bolcheviste en chambre.

Peu après, j'ai fait, je crois, pas mal de lecture, dont la majeure partie avait un caractère radical. J'ai commencé par—je crois que le premier livre qui a fait sur moi une impression marquée fut *Cry Havoc* de Beverley Nicholls. Puis, je passai à *The Merchants of*

Death. Après cela, j'ai lu des livres de Laski et certains de Strachey. Je me suis à plusieurs reprises mis en frais de lire Marx, mais il me faut avouer que cette lecture s'est révélée un peu trop lourde. Je peux dire la même chose de la plupart parmi les plus orthodoxes des écrivains communistes, à l'exception peut-être d'un autre livre qui a fait une impression très vive sur mon esprit; je crois que le titre était: *The Coming Struggle with Fascism*, écrit par Palme Dutt.

Puis, de ce genre particulier de lecture je fus porté, disons, plus naturellement vers les gens aux vues plutôt libérales, et je devins ainsi passablement intéressé, un temps, à la Civil Liberties League ou Union, j'oublie comment on appelait celle de Montréal. Je crois que celle de Toronto était Union et celle de Montréal, League, ou vice versa. J'ai assisté à quelques-unes de leurs réunions.

Puis, je m'intéressai au Comité de l'aide à l'Espagne. Je ne suis pas absolument sûr, remarquez bien, de certains de ces différents noms, mais l'idée générale est la même; puis au Comité de l'aide à la Chine; et durant les dernières phases, avant la déclaration de la guerre, à la *Ligue contre la guerre et le fascisme*.

Durant cette période, je fis la rencontre de Lunan, et je fis une certaine somme de travail, tel que remplir des enveloppes, et autres travaux du genre. Mais, je dois dire que cela n'empiéta pas sur mes activités d'un caractère plus mondain.

Malgré cela, nous sommes d'avis que le jugement porté par Boyer sur Benning était raisonnablement exact.

Quant à ses relations avec Gerson, Benning a déclaré:

D. Puis, la pièce 125. Est-ce là une photographie de votre beau-frère?

R. A vrai dire, il n'est pas mon beau-frère; il est le beau-frère de ma femme.

D. C'est . . . ?

R. Sam Gerson.

D. Et vous et lui êtes mariés aux deux soeurs?

R. Exactement.

D. Quelles sont vos relations avec Gerson?

R. Oh! assez bonnes. Nous avons eu nos querelles. Nous différons quelque peu de tempérament, monsieur. Il a une tendance à être

un peu plus léthargique que moi, un peu plus lent, et je suis enclin à être un peu plus étourdi, à m'emporter plus facilement; mais nos relations sont assez normales.

D. Le voyez-vous souvent?

R. Assez souvent, depuis que sa femme est rendue ici. Ils ont pris une maison en avril dernier, je crois, à Gleneagles, et ma femme et moi allions assez souvent y passer des fins de semaine.

D. Rencontriez-vous les mêmes amis?

R. Ma foi, monsieur, Sam jouait aux quilles et il connaît beaucoup d'autres gens. Je ne joue pas beaucoup aux quilles ou à d'autres jeux du genre. Tous deux, nous connaissions Agatha Chapman. Sam n'aimait pas beaucoup à sortir. J'étais plus porté à sortir et je recevais plus souvent que lui, car il vivait à la campagne et c'était plutôt incommode pour les gens de se rendre là-bas.

Le témoignage suivant rendu par Benning nous paraît significatif:

D. Saviez-vous que Gerson donnait des renseignements?

R. Je ne le savais pas, monsieur, et de plus, j'ai grand peine à le croire.

D. Avez-vous jamais discuté de ces questions avec lui?

R. Non, je m'étais rendu compte qu'il était préférable et plus convenable de ne pas discuter de *cela* avec qui que ce fût—pas même avec ma femme, non plus que des questions relatives au genre de travail que j'accomplissais, parce que...

Un document, écrit de la main de Gerson et apporté de l'ambassade par Gouzenko, fut produit par ce dernier. Ce document fut montré à Benning qui témoigna comme il suit:

D. Monsieur Benning, je voudrais vous demander ceci. M. Gerson nous a fait certains aveux et des documents, écrits de sa main et provenant de l'ambassade russe, ont été produits; il a admis que ces documents étaient écrits de sa main, et il nous a fait certains autres aveux. Puis, il nous a clairement laissé entendre, peut-être autant par ses réticences que par ses paroles, et de fait il a déclaré qu'il ne désirait pas dire plus qu'il n'avait dit, parce que, a-t-il prétendu, il ne voulait pas, pour des raisons personnelles, pointer du doigt qui que ce soit. Le connaissant comme vous le connaissez, quelle interprétation donnez-vous à cela?

R. Qu'il ne voulait pas pointer du doigt qui que ce soit, pour des raisons personnelles?

D. Oui.

R. En vérité, je ne saurais dire.

Benning était aussi membre de certains groupes d'étude ou "cellules" dont faisaient partie quelques-uns des autres. Willsher a déclaré:

D. Voulez-vous regarder cette photographie et dire si vous reconnaissez la personne qui y est représentée?

R. Oui.

LE COMMISSAIRE: De qui est cette photographie?

L'AVOCAT: Eric Adams.

D. Quand l'avez-vous rencontré?

R. A une réunion privée; je ne sais si c'était la sienne ou celle de quelqu'un d'autre.

D. Quand était-ce?

R. Je crois que c'était en 1942. Je ne saurais dire exactement.

D. Dans quelles circonstances?

R. Dans un groupe d'étude.

D. Qui était présent?

R. Mlle Chapman.

D. Qui est Mlle Chapman?

R. Elle travaille à la Banque du Canada ou au Bureau de la statistique.

D. Et son nom au long est Agatha Louisa Chapman?

R. Bien, Agatha; je ne connais pas le deuxième prénom.

D. Elle travaillait où?

R. A la Banque du Canada à ce moment-là. J'ignore si elle est maintenant employée au Bureau ou à la Banque du Canada, mais à cette époque, c'était à la Banque du Canada.

D. Pour qui travaillait-elle, à la Banque du Canada?

R. Je ne saurais dire, sauf que M. Adams était dans son bureau. Je ne sais s'il était ou non son chef immédiat.

D. Et qui était présent le soir où vous avez rencontré Adams?

R. Un nommé Benning, je crois.

D. Quel est son prénom?

R. J'ai oublié.

D. Quel âge a-t-il, à peu près?

R. Environ 30 ans.

D. Puis-je vous dire que son nom était James Scotland Benning?

R. Scott; en effet.

D. Et où était-il employé à cette époque?

R. Je crois que c'était au ministère des Munitions et approvisionnements.

D'après Willsher, jusqu'à la fin de 1944, ce groupe se réunissait toutes les trois semaines.

Voici le témoignage de Benning à ce propos:

D. Puis, la pièce 126; c'est la photographie d'une femme. La connaissez-vous?

R. Je l'ai rencontrée lorsque j'étais instructeur de ski. Je me souviens qu'elle faisait partie d'une classe de skieurs.

D. Vous souvenez-vous de son nom?

R. Oui, c'est Willshire, je crois; Wiltshire ou Willshire. Il me semble qu'elle est venue chez moi une fois, alors que je dirigeais un groupe de radiophiles intéressés au programme *Things to come*.

D. Savez-vous ce qu'elle faisait, ce qu'était son emploi?

R. Je ne suis pas absolument certain; Je crois qu'elle occupait un certain emploi pour le Gouvernement britannique.

D. A Ottawa?

R. A Ottawa.

Dans l'estimation de Benning, ce groupe devient simplement un groupe de radiophiles. Toutefois, il a subséquemment élargi la chose:

D. Connaissiez-vous Mlle Willsher?

R. Oui, monsieur.

D. Où l'avez-vous rencontrée?

R. Je crois que j'ai rencontré mademoiselle Willsher pour la première fois alors qu'elle assistait à une réunion du groupe de radiophiles chez moi. Je l'ai également rencontrée faisant du ski, s'en allant faire du ski avec Agatha. Elle est allée en voiture plusieurs fois.

D. N'avez-vous jamais assisté, avec elle, à une réunion, à l'appartement d'Agatha Chapman, une réunion du groupe d'étude?

R. J'y suis allé pour une petite soirée intime, alors que la teneur générale de la discussion avait un caractère économique et politique.

D. N'avez-vous jamais fait partie de quelques groupes d'étude, dont le nombre de membres était restreint, et qui se réunissaient chez Agatha Chapman?

- R. J'ai assisté à une réunion de ce qui, pour moi, était un groupe impromptu, où nous discutons, sans préparation, des sujets dans le même ordre que *Things to Come*; je veux dire les problèmes économiques et politiques du jour; mais je ne savais pas qu'il revêtait une signification particulière, ni qu'il était restreint de quelque façon.
- D. Vous souvenez-vous d'avoir assisté, au domicile de Mlle Chapman, alors que vous étiez présent comme représentant d'un de ces petits groupes d'étude, à une réunion à laquelle il y avait des représentants d'environ cinq ou six autres groupes d'Ottawa, et qui avait pour but la discussion des questions de principe?
- R. A quel genre de groupes d'étude faites-vous allusion, monsieur?
- D. Je parle des groupes d'étude que des témoins ont décrits ici comme étant des cellules communistes.
- R. Je dois vous répondre que non, monsieur.
- D. Avez-vous appartenu à un petit groupe quelconque d'étude où les idées et les principes économiques marxistes furent discutés?
- R. Ma réponse est encore comme il suit: alors que j'étais à Montréal, j'ai fait partie d'une organisation ou d'un groupe d'étude connu sous le nom de *Left Book Club* où nous discutons les publications courantes dont la plupart, je pourrais dire toutes, étaient d'un caractère radical; parfois aussi, je suis allé au domicile d'Agatha où nous avons parlé de choses ordinaires. Ma femme et moi-même y sommes allés, et il y avait là d'autres personnes, et nous avons parlé de choses ordinaires; mais il ne s'agissait jamais de réunions convoquées dans un but déterminé.
- D. Est-il à votre connaissance qu'à ces réunions de groupes d'étude, ceux dont je parle et qui ont été décrits comme étant des cellules communistes, de petites contributions sont remises à un trésorier qui les verse dans un fonds central?
- R. Je le croirais bien.
- D. Vous dites que vous le croiriez bien. Ne savez-vous pas que c'est de cette façon que ces groupes d'étude procèdent?
- R. Dans les groupes d'étude dont je faisais partie, on nous a demandé de souscrire des fonds pour *The Tribune* et autres choses de cette nature, mais j'ignorais que des fonds étaient utilisés à l'avantage d'un parti politique déterminé.

D. Monsieur Benning, lorsqu'elle a rendu témoignage devant la Commission, Mlle Willsher a déclaré avoir été, de même que Mlle Chapman et d'autres, membre d'un groupe d'étude à Ottawa en 1942. Elle a déclaré que Mlle Chapman, M. Eric Adams, vous-même et un nommé George—, et peut-être un ou deux autres, étiez membres d'un groupe d'étude qui se réunissait régulièrement à Ottawa dans le but d'étudier les idées marxistes; qu'avez-vous à dire à ce sujet?

R. Je dois dire que j'ai assisté à des soirées mondaines au domicile d'Agatha alors que George vivait.

D. En 1944, faisiez-vous partie d'un groupe d'étude dont Matt Nightingale était membre?

R. Je crois qu'en 1944, un groupe de radiophiles se réunissait chez moi et que Matt avait l'habitude d'y venir assez régulièrement le mardi soir.

Le témoignage de Benning à l'égard de ses rapports avec Shugar est comme il suit:

D. Passons à la pièce 128; est-ce la photographie de quelqu'un que vous connaissez?

R. Je l'ai rencontré. Il était autrefois dans la marine. Je l'ai rencontré à Fortune, alors que nous faisons du ski. Il se nomme Dave Shugar.

D. Est-ce un de vos amis?

R. Non, je dirai plutôt que c'est une connaissance.

D. Depuis combien de temps le connaissez-vous?

R. Au cours des derniers dix-huit mois, j'ai pu le rencontrer huit ou neuf fois en faisant du ski.

D. Dans ces circonstances-là seulement?

R. Oui, monsieur.

D. Lorsque vous parlez de ski, partiez-vous d'Ottawa avec lui pour aller faire du ski, ou le rencontriez-vous seulement là?

R. Je le rencontrais, et une fois j'ai fait le voyage avec lui. Nous attendions l'autobus et quelqu'un dont j'oublie le nom nous a fait monter dans sa voiture pour nous ramener en ville.

D. Mais votre voyage ensemble n'avait pas été arrangé d'avance?

R. Non, monsieur.

D. Vous vous rencontriez toujours là sans téléphoner ou quoi que ce soit?

R. Oui, monsieur.

- D. Je crois que vous avez dit avoir aussi rencontré ou connu Shugar?
- R. J'ai rencontré Shugar en faisant du ski.
- D. Alors que vous faisiez du ski?
- R. C'est exact.
- D. Est-ce que ce sont les seules fois où vous l'avez rencontré?
- R. A ma connaissance. Je l'ai aussi rencontré sur la rue ou dans les restaurants. Comme question de fait, j'ai pris le déjeuner avec lui, mais après l'avoir rencontré par hasard chez Murphy-Gamble, et des choses comme cela. Il nous est arrivé de faire la queue et on nous demanda si quatre personnes pouvaient s'arranger en couples.
- D. Tous vos contacts avec lui étaient accidentels?
- R. Fortuits.
- D. J'ai dit "accidentels"?
- R. Oui, monsieur.
- D. Purement accidentels?
- R. C'est exact.
- D. Vous n'aviez pas affaire à lui; vous n'aviez pas l'occasion de communiquer avec lui à part ces contacts accidentels?
- R. Non, monsieur.

Toutefois, le nom de Shugar et le numéro de téléphone du quartier général du service de la marine ont été trouvés inscrits de la main de Benning dans l'index téléphonique que ce dernier conservait sur son pupitre. Devant les faits, Benning s'expliqua comme il suit:

- D. Et vous dites que la seule fois que vous avez rencontré Shugar, c'était en faisant du ski et que vous n'avez jamais eu d'autre communication avec lui à part cela. Pouvez-vous expliquer pourquoi le nom et le numéro de téléphone de Shugar sont écrits ici de votre main?
- R. Oui, monsieur. J'essayais d'obtenir un appartement et, à cette époque, j'avais l'habitude—et ceci peut être aisément corroboré par à peu près tous ceux que j'ai rencontrés—de leur demander leur numéro de téléphone, et dans ce cas, j'aurais eu ce numéro de téléphone, parce qu'à ce moment particulier, je ne crois pas que lui-même s'en cherchait un.
- D. Et comme vous étiez à faire du ski, comment pouviez-vous faire cette inscription?
- R. Je l'ai probablement notée sur le dos d'un paquet de cigarettes, ou quelque chose de semblable, et l'ai inscrit dans mon index téléphonique à mon retour. Ou encore j'ai bien pu l'appeler, parce

que je me souviens vaguement lui avoir entendu dire qu'il avait vu un appartement, ou quelque chose de semblable.

D. Et c'est aussi pourquoi vous aviez le numéro de téléphone de Rose dans la pièce précédente?

R. Je ne le crois pas.

D. La question d'un appartement?

R. Je ne le crois pas, monsieur.

A l'égard de ses relations avec Fred Poland et Fred Rose, Benning a déclaré:

D. Et quant à Poland?

R. La même réponse s'appliquerait. J'ai vu moins souvent Fred (Poland) aux environs. Je les considérais tout à fait comme étant dans mon cas, des tiers intéressés à accomplir une certaine somme de travail quant à des questions pour lesquelles ils se passionnaient.

D. Prenons la pièce 124. Est-ce la photographie de quelqu'un que vous connaissez?

R. C'est Fred Rose, député.

D. Le connaissez-vous personnellement?

R. Oh! à peu près de la même façon que je connais Sam Carr. Je l'ai entendu parler et je me suis trouvé face à face avec lui à des cocktails et à des soirées musicales que les cercles de gauche avaient l'habitude d'organiser dans le but de prélever des fonds pour— comment appelait-on la feuille communiste d'alors? Je crois que c'était *The Clarion*, devenu par la suite *The Tribune*. Ils prenaient des moyens originaux pour prélever des fonds.

D. Et c'est là que vous le rencontriez?

R. C'est exact.

D. C'était vos seuls rapports avec lui?

R. Oui, des rapports purement mondains.

D. A des cocktails?

R. Comme je l'ai dit auparavant, je l'ai entendu parler à des assemblées publiques, je l'ai rencontré à des cocktails, je l'ai aussi vu marcher dans la rue à Ottawa, se rendre à la Chambre, et ainsi de suite.

D. Pas d'autre contact avec lui?

R. Non, monsieur.

Toutefois, dans un calepin alphabétique trouvé sur le bureau de Benning, ce dernier avait écrit de sa propre main et à la page voulue, ce qui suit, après d'autres noms et numéros:

Fred 3-8605, 4394.

Ces numéros sont respectivement les numéros de téléphone de Fred Rose à son appartement d'Ottawa, 30 avenue Beechwood, et à la chambre 639 à la Chambre des communes.

Quand ce fait fut porté à l'attention de Benning à la barre, sa façon de se comporter changea comme nous en avons déjà fait mention. Il devint soucieux et visiblement agité. Sur quoi il donna l'explication suivante:

D. Reconnaissez-vous ce calepin, la pièce 397?

R. Pas d'ici, monsieur.

D. Alors prenez-le et regardez-le.

R. Oh! oui.

D. C'est bien à vous, n'est-ce pas?

R. Oui, monsieur.

D. Les inscriptions qui y sont faites sont de votre écriture?

R. Oui, monsieur.

D. Passez-le moi, s'il vous plaît. A la page où se trouvent les lettres E et F, la dernière inscription est *Fred*. 3-8605, 4394, et il est prouvé que ce sont les numéros de téléphone de Fred Rose à Ottawa, à l'avenue Beechwood et à la Chambre des communes. Voulez-vous expliquer pourquoi ces inscriptions sont de votre propre écriture, si les contacts que vous avez eus avec Fred Rose étaient accidentels, comme vous l'avez expliqué?

R. Non, je crains de ne pouvoir le faire, monsieur. J'ai pu prendre note de ces numéros comme j'avais l'habitude de le faire pour ceux que je rencontrais en diverses circonstances.

D. Vous n'avez pas pris note des numéros de tous ceux que vous rencontriez aux cocktails ou que vous voyiez dans la rue, n'est-ce pas?

R. Pas généralement.

D. Alors veuillez donc expliquer franchement, monsieur Benning, sans équivoque ni restriction, pourquoi ces inscriptions sont là?

R. Je le voudrais, monsieur. Si vous dites qu'elles sont de mon écriture, elles doivent l'être.

D. Vous avez dit qu'elles l'étaient. Regardez-les. Je vous ai demandé si les inscriptions dans le calepin étaient de votre écriture. Vous avez dit qu'elles l'étaient. Désirez-vous changer cela?

R. Non, monsieur; c'est mon écriture.

D. Alors expliquez les circonstances dans lesquelles vous les avez mises là.

R. Je crains de ne pouvoir le faire, monsieur, parce que je ne me souviens pas de les avoir mises là.

Comme nous avons l'occasion de le faire remarquer ailleurs, la *Loi sur les secrets officiels de 1939* établit que le fait qu'une personne a communiqué avec un agent d'une Puissance étrangère constitue la preuve qu'elle a, dans un dessein nuisible à la sécurité et aux intérêts de l'Etat, obtenu ou tenté d'obtenir des renseignements ayant ou pouvant avoir pour objet d'être directement ou indirectement utiles à une Puissance étrangère"; (paragraphe 3 de l'article 3).

En vertu du paragraphe 4, une personne, à moins de preuve contraire, est censée avoir communiqué avec un agent d'une Puissance étrangère si, entre autres choses, le nom et l'adresse ou tout autre renseignement concernant cet agent a été trouvé en sa possession. Nous n'avons pas de doute que Fred Rose était un tel agent.

Dans les circonstances, et au point de vue de la loi, il y a preuve que Benning a obtenu des renseignements du ministère des Munitions et approvisionnements dans un dessein nuisible à la sécurité ou aux intérêts du Canada, ce but étant de communiquer tels renseignements, comme il l'a réellement fait ainsi que le démontrent les documents provenant de l'ambassade. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que Benning a pu établir la preuve contraire, qui lui incombait. De notre côté, nous n'ajoutons pas foi à ses dénégations.

Dans la maison de Benning, on a trouvé nombre de feuilles écrites en langue allemande contenant les noms, les numéros et la désignation du camp d'environ trente-trois prisonniers de guerre allemands internés au Canada, avec certains extraits de lettres qui leur avaient été évidemment écrites; ces feuilles portaient également les noms et adresses de tous les expéditeurs, qui paraissent tous vivre en Allemagne. Ces lettres sont datées de décembre 1942 à septembre 1944. Il y a aussi une liste de noms de quelques résidents allemands avec les commentaires "moral élevé" ou "bas", suivis du nom du prisonnier de guerre à qui chaque personne s'intéressait.

Lorsque Benning fut interrogé au sujet de ces documents, il a dit qu'ils étaient de l'écriture de son épouse, que celle-ci avait travaillé au bureau de la censure postale et que, de cette façon, elle "pratiquait" son allemand pendant son heure de déjeuner dans les débuts de son emploi. Cette explication peut difficilement être acceptée vu que même si l'épouse de Benning

avait débuté dans son emploi le 1er décembre 1942, elle était demeurée en fonction jusqu'en septembre 1945 et que les lettres dont il est fait mention sont datées de 1942, 1943 et jusqu'à septembre 1944. De plus, l'analyse du moral de ceux qui écrivaient les lettres peut difficilement s'allier au perfectionnement d'une langue.

Il peut être opportun, à cet égard, de signaler le paragraphe 2. de l'article 3 de la *Loi sur les secrets officiels, 1939* qui décrète que si une note, un document ou un renseignement se rapportant à un "endroit prohibé", ou si quelque chose à cet endroit est fabriqué, obtenu, recueilli, enregistré, publié ou communiqué par une personne autre qu'une personne légalement autorisée, il est censé avoir été fabriqué, obtenu, recueilli, enregistré, publié ou communiqué dans un dessein nuisible à la sécurité ou aux intérêts de l'État, "*à moins de preuve contraire*". Un camp de prisonniers de guerre semble tomber sous la définition donnée à l'expression "endroit prohibé" dans l'article 2 (i) (i) de la loi.

En conséquence, ayant été chargés par l'arrêté en conseil C.P. 411 de "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation aux agents d'une Puissance étrangère pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada, et sur les faits relatifs à la communication de ces renseignements ainsi qu'aux circonstances l'ayant entourée" nous sommes d'avis que la preuve recueillie par nous rejette sur Benning le fardeau de nous convaincre raisonnablement qu'il n'a pas ainsi communiqué de renseignements et nous ne sommes pas ainsi convaincus; au contraire, d'après les témoignages entendus nous sommes d'avis qu'il s'est livré à de telles manoeuvres.

SECTION III. 13

ALLAN NUNN MAY

La bombe atomique fut l'un des nombreux objectifs de l'organisme russe à Ottawa. Les pièces produites révèlent combien l'organisme tenait à obtenir des renseignements aussi complets que possible sur les recherches effectuées par les spécialistes en matière nucléaire relativement à l'emploi de l'énergie atomique.

Dès le 28 mars 1945, Lunan fit rapport à Rogov:

- * **Badeau (Smith) m'informe que le travail le plus secret à l'heure actuelle porte sur la physique nucléaire (bombardement de substances radio-actives pour produire de l'énergie). Ces recherches sont entourées de plus de mystère que celles du radar et sont dirigées à l'université de Montréal et à l'université McMaster à Hamilton. Badeau croit que l'achat par le gouvernement de l'usine produisant du radium se rattache à ces recherches.**

Lunan transmettait ici un rapport de Durnford Smith (Badeau) sur le travail du Conseil national de recherches.

A la mi-avril de la même année, une des tâches confiées à Lunan et définies dans les "*Directives d'organisation*" pour son groupe fut:

5. . . . Demander à Badeau s'il pourrait obtenir Uran n° 235; qu'il soit prudent. S'il le peut, qu'il décrive par le détail l'usine productrice de radium.

Vers le même temps, Motinoy préparait pour Zabotin le projet de télégramme suivant destiné à Moscou:

À Directeur,

- * **Le Professeur nous avise que le Directeur de l'Institut du Comité national de recherches chimiques, Stacey, lui a parlé de la nouvelle usine en voie de construction: l'usine d'essai de Grand'Mère, dans la province de Québec. Cette usine produira de l'"Uranium". L'université McGill fournit le personnel des ingénieurs qui déjà s'en va dans la région de la nouvelle usine. A la suite d'expériences faites avec de l'uranium, on a constaté que cette substance pouvait servir à remplir des bombes, ce qui se réalise déjà d'une manière**

* Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

pratique. Les Américains ont entrepris de vastes travaux de recherches, auxquels ils ont affecté 660 millions de dollars.

“Grant”

Ce télégramme ne fut probablement pas envoyé. “*Le Professeur*” est Raymond Boyer. L'emplacement de l'usine est donné incorrectement; celle-ci était à Chalk River et non à Grand'Mère. L'erreur s'est produite évidemment lorsque Motinov a pris note plus tard de ce que Rose lui avait rapporté de sa conversation avec Boyer, qui avait porté aussi sur le R.D.X.

A cette époque, d'après un autre document, Angelov (“*Baxter*”) reçut instructions d'approcher May (*Alek*) et d'obtenir de lui un échantillon d'Uran. 235, et des renseignements sur l'emplacement de l'usine de la bombe atomique des États-Unis. La même erreur quant à l'emplacement de l'usine apparaît dans cette pièce.

Il était question aussi que Smith se livrât à du travail de recherche atomique. Un rapport en russe sur une des réunions du groupe de Lunan, probablement celle du 18 avril, dit:

Badeau demande l'autorisation d'être affecté au travail sur l'uranium: il pourrait y être invité ou en faire lui-même la demande, mais il fait observer qu'on trie les auxiliaires sur le volet et que ces derniers sont l'objet d'une étroite surveillance.

La même pièce porte la “*Conclusion*” de Motinov:

... 2. Ne pas recommander le transfert de Badeau à la production de l'uranium mais élargir la portée du travail aux Recherches. A l'avenir, pour les fins d'une direction plus efficace, il est opportun de le détacher du groupe Back et de le former comme agent de liaison indépendant.

La question fut aussi discutée avec Halperin (*Bacon*) parce que Lunan note, dans un rapport daté du 5 juillet 1945:

Bacon . . . Il est lui-même curieux au sujet de l'usine de Chalk River et de la fabrication de l'Uranium. Il prétend que cette affaire donne lieu à bien des propos et des conjectures mais que, sauf un petit groupe bien gardé et parfaitement au courant, personne n'en connaît rien. Il a appuyé sur le fait que ce genre de renseignements lui est tout aussi étranger qu'à moi-même.

Evidemment Lunan pressait Halperin d'obtenir l'Uranium-235, car un autre document fait mention de la façon suivante d'un rapport de lui sur Halperin (Bacon):

Groupe Back

Mat. n° 1

Bacon

* Lui Il est devenu très difficile de travailler avec
lui, particulièrement après ma demande d'Ur 235
(Uran 235). Il dit que d'après ce qu'il sait il est abso-
lument impossible de l'obtenir. Ainsi, par exemple, il
déclara que peut-être il (Uran) n'est pas disponible en
quantité suffisante. Bacon m'a expliqué la théorie de
?
de l'énergie nucléaire qui est probablement connue de
vous. Il refuse de mettre quoi que ce soit par écrit et
ne veut pas donner sa photographie ou des renseigne-
ments à son sujet. Je crois Je pense qu'actuellement,
* il comprend plus pleinement l'essence de mes demandes
et il en a un dédain particulier. Etant données ses
* dispositions nous ne pouvons pas obtenir il est impos-
* sible d'obtenir de lui quoi que ce soit sauf à l'except-
* tion de descriptions verbales, et je ne suis pas en
* mesure de incapable de comprendre parfaitement
* lorsqu'il s'agit de détails techniques.

Je lui ai demandé ce que l'on considère dans la
construction de la très grande usine (Chalk River,
près de Petewawa, Ontario) dont le principe de produc-
tion est, dans l'opinion générale, basé sur les propriétés
physiques du nucléus; à l'égard de l'opinion qu'il a
exprimée qu'il est impossible d'obtenir de l'Uran
235. Il a répondu qu'il ne savait pas. Il croyait que le
projet était encore à l'état d'expérience.

En juillet 1944, M. Cockcroft, qui occupe la chaire de professeur
jacksonien de philosophie naturelle à Cambridge, Angleterre, et qui est un
savant de réputation internationale, avait été nommé directeur du projet
d'énergie atomique, à Montréal et à Chalk River, et il a travaillé en collabo-
ration avec des savants canadiens au laboratoire de Montréal du Conseil
national de recherches.

M. Allan Nunn May, un employé civil anglais temporaire, faisait partie
du groupe de recherches qui vint au Canada, et à Montréal il agissait comme

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

chef de groupe sous la direction de M. Cockcroft. Dans l'accomplissement de ses devoirs, May avait accès à une quantité considérable de renseignements sur le travail qui s'effectuait en ce qui concerne le projet d'énergie atomique. Les témoignages démontrent qu'avant sa venue au Canada, il était un communiste ardent, mais secret, et qu'il était déjà connu des autorités de Moscou. Peu de temps après son arrivée ici, il fut approché sur les instructions du "Directeur" et reçut le nom fictif d'"Alek" de l'organisme du colonel Zabotin. Vu ses antécédents et la position qu'il occupait, il était logiquement la personne de qui les Russes pouvaient s'attendre à obtenir les renseignements disponibles sur l'énergie atomique. Le 28 juillet 1945, le "Directeur" à Moscou envoya un télégramme au colonel Zabotin au sujet de M. Allan May ("Alek"), se lisant en partie comme il suit:

N° 10458

30.7.45

A Grant

Renvoi n° 218.

. . . Cherchez à obtenir de lui, avant son départ, des renseignements détaillés, sur la marche des travaux relatifs à l'uranium. Discutez avec lui: croit-il avantageux pour notre entreprise de rester sur les lieux; sera-t-il en mesure de ce faire ou est-il plus utile pour lui et plus urgent de partir pour Londres? Dans la première des cas

*

Directeur. 28.7.45

Ces instructions furent rapidement suivies à Ottawa car, quelques jours plus tard, le 9 août 1945, Zabotin envoya à Moscou le télégramme suivant:

241

Au Directeur:

Faits fournis par Alek: (1) L'essai de la bombe atomique a été fait au Nouveau-Mexique (avec "49", "94-239"). La bombe jetée sur le Japon était composée d'uranium 235. Il est connu que la production d'uranium 235 atteint 400 grammes par jour à l'usine de séparation magnétique de Clinton. La production de "49" est probablement deux fois plus considérable (quelques unités de graphite sont établies projetées pour 250 méga watts, soit 250 grammes par jour). Le travail de recherche scientifique dans ce domaine doit

*

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

être publié, mais sans les détails techniques. Les Américains ont déjà publié un livre sur ce sujet.

(2) Alek nous a fourni une platine avec 162 microgrammes d'uranium 233 sous forme d'oxyde en feuilles minces. Nous n'avons pas eu de nouvelles au sujet de la correspondance.

9.7.45.

Grant.

A la même date, un autre télégramme fut envoyé par Zabotin donnant des renseignements obtenus de May sur un homme du nom de Norman Veall, au sujet duquel nous faisons aussi rapport (voir section IV, 1). Ce télégramme dévoilait que May conseillait de ne pas accepter de Veall des renseignements concernant la bombe atomique.

9.7.45.

243

Au Directeur,

Alek nous a fait savoir qu'il a rencontré Norman Veal (il était chez lui). Veal travaille au laboratoire de la succursale du Conseil de recherches scientifiques à Montréal. Il a demandé l'avis d'Alek: Vaut-il la peine pour lui (Veal) de transmettre des renseignements sur la bombe atomique. Alek a répondu dans la négative. Alek a déclaré que Veal occupe un poste plutôt inférieur et qu'il a très peu de renseignements. . . .

9.8.45

Grant.

Quelques jours après que May eut transmis aux Russes les renseignements concernant la bombe atomique, et la quantité susmentionnée d'uranium 233, Zabotin rendit visite à un ami demeurant dans le voisinage de Chalk River. Il eut alors l'occasion de voir l'usine, de la rivière, au cours d'une randonnée en canot automobile et fit rapport au "Directeur" de ce qu'il avait vu. Ce dernier, en date du 14 août 1945, lui envoya un télégramme incluant ce qui suit:

11438

14.8.45

A Grant

1. Votre n° 231.

Télégraphiez quelles relations F_____ a avec l'usine que vous avez mentionnée, où il travaille actuellement, et quelles sont vos relations avec lui?

Si c'est possible, donnez une description plus détaillée de l'extérieur de l'usine. . . .

Directeur.

May a fait deux visites à la même usine: la première, le 16 août 1945, et la seconde, le 3 septembre. Il s'est aussi rendu à différentes reprises à l'usine de Chicago, faisant des expériences en collaboration avec des savants américains.

Le 22 août 1945, le "Directeur" télégraphia à Zabotin:

Supplément au n° 11923

N 11931

22.8.45

A Grant

Prenez des mesures pour organiser l'acquisition de documents sur la bombe atomique!

Procédés techniques, dessins, calculs.

Le Directeur

22.8.45.

Le 31 août, Zabotin, n'ayant pas reçu de réponse de Moscou concernant la valeur des renseignements sur la bombe atomique qu'il avait envoyés, télégraphia au "Directeur" comme il suit:

275

Au Directeur

Je vous demande de me dire jusqu'à que point les renseignements d'Alek sur la question de l'uranium vous ont donné satisfaction et ont donné satisfaction à nos savants (ses rapports sur la production, etc).

Il est nécessaire que nous le sachions afin de pouvoir déterminer un nombre de tâches à d'autres clients à cet égard. Avez-vous reçu toute la correspondance NN jusqu'au mois de juillet de cette année?

Grant

31.8.45

La preuve démontre que May a fourni aux chefs de l'espionnage soviétique des renseignements sur d'autres sujets, tout comme sur la bombe atomique. Un des documents est un télégramme de Zabotin à Moscou, qui se lit comme il suit:

242

Au Directeur

Dans notre tâche, Alek a fourni de courtes données concernant les obus électroniques. Ceux-ci sont particulièrement utilisés par la marine américaine contre les pilotes japonais de l'escadrille-suicide. Dans l'obus, se trouve un petit radio transmetteur comprenant une

lampe électronique alimentée par des piles sèches. L'antenne forme le corps de l'obus. La bombe fait explosion à proximité d'un aéroplane par suite des ondes réfléchies de l'aéroplane sur le transmetteur. Les difficultés fondamentales étaient: la préparation d'une lampe et de piles qui pourraient supporter la décharge de l'obus et la délimitation d'une vitesse rotative de l'obus qui n'exigerait pas une adaptation spéciale dans la préparation de l'obus. Les Américains ont obtenu ce résultat, mais ne l'ont pas apparemment transmis aux Anglais. Les Américains ont utilisé une couverture en plastique pour la pile qui résiste à la force de pression pendant le mouvement de l'obus.

9.7.45.

Grant.

Après sa seconde visite à l'usine de Chalk River, le 3 septembre 1945, monsieur May est parti pour l'Angleterre. Les documents produits révèlent que l'organisme du colonel Zabotin était au courant de ce départ et que May avait instruction de rencontrer une personne à Londres. Cette rencontre était organisée entre Moscou, Londres et Ottawa.

A ce sujet, les télégrammes suivant furent échangés entre Zabotin et le "Directeur":

N° 10458

30.7.45

A Grant

Renvoi n° 218.

*

28.7.45

Prenez et télégraphiez mesures pour la rencontre, et le mot de passe d'Alek, avec notre homme à Londres.

Directeur. 28.7.45

Grant

31.7.45

244.

Au Directeur,

Nous avons arrêté les conditions d'une rencontre avec Alek à Londres. Alek travaillera à King's College, Strand. Il sera possible de le trouver là en consultant l'annuaire du téléphone.

Rencontres: Octobre 7.17.27 sur la rue en face du British Museum. L'heure, 11 heures du soir. Signe d'identité:—un journal sous le bras gauche. Mot de

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

passee:—Amitiés à Mikel (Maikl). Il ne peut demeurer au Canada. Au début de septembre, il devra se rendre à Londres en avion. Avant son départ, il se rendra aux usines d'uranium dans le district de Petawawa, où il restera pendant environ deux semaines. Il a promis, si faire se peut, de nous rencontrer avant son départ. Il a dit qu'il devait venir l'année prochaine passer un mois au Canada. Nous lui avons remis 500 dollars.

Grant.

11955
22.8.45

A Grant

Renvoi n° 244.

Les mesures arrêtées pour la rencontre ne sont pas satisfaisantes. Je vous fais part des nouvelles mesures.

1. Endroit:

En face du British Museum, à Londres, sur la rue Great Russell, de l'autre côté de la rue, près de la rue Museum, venant du côté du Tottenham Court Road, je répète Tottenham Court Road, Alek vient en marchant du Tottenham Court Road, l'agent de liaison vient de l'autre côté—Southampton Row.

2. Heure:

Comme vous l'avez indiqué, cependant, il serait plus avantageux d'opérer la rencontre à 20 heures, si cela convenait à Alek, vu qu'à 23 heures, il fait déjà nuit. Quant à l'heure, entendez-vous avec Alec à ce sujet et faites-moi connaître la décision. Au cas où la rencontre n'aurait pas lieu en octobre, l'heure et le jour seront répétés dans les mois suivants.

3. Signes d'identité:

Alek aura sous le bras gauche le journal "Times", l'agent de liaison aura dans la main gauche le magazine "Picture Post".

4. Mot de passe:

L'agent de liaison: "Quel est le plus court chemin pour se rendre au Strand?"

Alek: "Venez avec moi, je m'en vais de ce côté".

Au début de sa conversation d'affaires, il dit:
"Amitiés de la part de Mikel".

Faire rapport sur la communication des conditions à Alek.

18.8

Directeur.

22.8.45

Grant.

La preuve faite devant nous ne révèle pas que le contact, dont il est fait mention dans le télégramme, ait été établi.

En février 1946, alors que notre enquête était en cours, May fut appréhendé à Londres, sous l'accusation d'avoir violé la Loi sur les secrets officiels. Monsieur May, avant son arrestation, admit sa culpabilité. Sa déclaration écrite, signée par lui, se lit comme suit:

Il y a environ un an, alors que j'étais au Canada, je fus approché par un individu dont je refuse de divulguer l'identité. Il me visita à mon appartement particulier, sur l'avenue Swail, Montréal. Il savait apparemment que j'étais employé au Laboratoire de Montréal et il me demanda des renseignements concernant les recherches atomiques.

J'ai donné et j'avais donné une sérieuse attention à l'opportunité de s'assurer que la mise au point de l'énergie atomique ne serait pas restreinte aux États-Unis seulement. Je pris la très pénible décision de communiquer des renseignements généraux sur l'énergie atomique et de m'assurer que la chose serait prise au sérieux. Pour ce motif, je décidai de me rendre à la proposition que me faisait l'individu qui me rendait visite.

Après cette première rencontre, je revis l'individu en plusieurs occasions subséquentes, alors que j'étais au Canada. Il fit des demandes précises de renseignements qui, à mon avis, étaient absurdes — par cela j'entends qu'elles m'étaient difficiles à comprendre. Mais il m'a demandé des échantillons d'uranium et des renseignements généraux sur l'énergie atomique.

Lors d'une rencontre, je lui donnai des quantités microscopique de U.233 et U.235 (une de chacun). Celle de l'U.235 était un échantillon quelque peu rehaussé, contenu dans un petit tube de verre et consistant en un milliogramme d'oxyde, environ. L'U.233 était d'environ un dixième de milliogramme et consistait en un dépôt très mince sur une lame de platine et était enveloppé dans du papier.

Je remis également à l'individu un rapport écrit sur les recherches atomiques, selon que je les connaissais. Ces renseignements, en majeure partie, étaient de même ordre que ceux qui ont depuis été publiés ou sont sur le point de l'être.

L'individu m'a demandé également des renseignements sur l'obus américain A.A. contrôlé par électron. J'étais très peu au courant de cet obus; je n'ai donc pu lui donner que bien peu de renseignements.

Il me demanda aussi de le présenter à des gens employés au laboratoire, y compris un nommé Veale, mais je le déconseillai d'établir contact avec lui.

* Il me donna 250 ANM des dollars (j'oublie le nombre) dans une bouteille de whisky, ce que j'acceptai contre mon gré.

Avant mon départ du Canada, il fut convenu qu'à mon retour à Londres je rencontrerais quelqu'un que je ne connaissais pas. On me donna des détails précis quant à la manière d'établir contact, détails que j'ai depuis oubliés. Je n'ai pas fait cette rencontre parce que j'avais décidé que cette procédure clandestine n'était plus de mise, en raison de la publication officielle des renseignements et de la possibilité d'un contrôle international satisfaisant de l'énergie atomique.

Cette aventure m'a été extrêmement pénible et je ne m'y suis prêté que parce que je croyais contribuer ainsi à la sécurité de l'humanité. Je n'ai certainement pas fait cela par esprit de gain.

Comme on peut le constater, May admet clairement avoir fait ce qu'ont révélé les documents officiels de l'ambassade, c'est-à-dire, la livraison d'uranium ainsi que d'un rapport écrit sur les recherches atomiques, selon ses connaissances. Il nie avoir fait la recontre, réglée à l'avance, et dont il a été précédemment fait mention. La personne qui l'a approché à Montréal et qui a obtenu l'uranium et les autres renseignements a été identifiée par Gouzenko comme étant le lieutenant Angelov, un des secrétaires de l'Attaché militaire. Les documents ont établi que la somme reçue par May était de \$700, en plus de deux bouteilles de whisky.

Après avoir opté pour un procès par jury, à Londres, May, au jour fixé pour le procès, admit sa culpabilité et fut condamné à dix ans de détention aux travaux forcés.

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

Après qu'il eut admis sa culpabilité et que le procureur général du Royaume-Uni eut résumé sommairement les faits de la cause, l'avocat de la défense fit appel à la clémence du tribunal. En prononçant la sentence, monsieur le juge Oliver déclara:

Alan Nunn May, certaines des prétentions que votre savant avocat se dit en droit de porter à mon attention m'ont quelque peu surpris: ce tableau où vous êtes représenté comme un homme d'honneur qui n'a fait que ce qu'il croyait être bien. Ce n'est pas du tout l'idée que j'ai de vous. Qu'un homme de votre position ait eu la fatuité, pour ne pas dire la perversité, de s'arroger le droit de décision en matières de ce genre, alors que vous vous étiez engagé par écrit de n'en rien faire, sachant qu'il s'agissait d'un des secrets les plus précieux de votre pays, alors que vous touchiez, et aviez touché pendant des années, un traitement pour l'exécution de votre propre engagement envers votre pays—que vous ayez pu faire cela constitue une chose terrible. A mon sens, ce n'est pas en honnête homme mais en homme malhonnête que vous avez agi. J'estime que vous avez agi avec bassesse. Que l'argent ait été le mobile de vos actes, il reste qu'en fait vous avez touché de l'argent pour votre travail. A n'en pas douter, le vôtre est un cas bien vilain. La sentence portée contre vous est de dix ans aux travaux forcés."

Nous n'avons aucun doute quant à l'importance des renseignements communiqués par monsieur May sur l'énergie atomique; à cette fin, nous avons eu l'avantage d'entendre monsieur Cockcroft, dont la collaboration nous a été d'une grande utilité dans l'appréciation de l'étendue et de la valeur des données secrètes communiquées. Cette question est traitée de nouveau à la Section VII.

SECTION III. 14

AGATHA CHAPMAN, Ottawa

Mlle Chapman naquit en Angleterre le 6 mai 1907 et arriva au Canada en 1918. Elle est diplômée de l'université de la Colombie-Britannique où elle a obtenu le grade de bachelière en commerce et de licenciée en 1931. Après avoir travaillé quelque temps, elle entra à l'emploi de la Banque du Canada en 1940. Quand elle a rendu témoignage, ses services avaient été prêtés au Bureau de la statistique, mais elle demeurait membre du personnel de la Banque.

Le nom d'Agatha Chapman fut mentionné pour la première fois lors du témoignage de Kathleen Willsher quand celle-ci déclara qu'elle avait rencontré Eric Adams pour la première fois en 1942, dans un groupe d'étude à Ottawa où se trouvaient Mlle Chapman, Adams et Benning. C'est Mlle Chapman qui avait invité Mlle Willsher. Le sujet à l'étude, ce soir-là, était "les ouvrages socialistes, les écrits marxistes, comme vous les désigneriez." Adams présidait la réunion. Le groupe se rencontrait régulièrement toutes les trois semaines jusqu'au moment du départ d'Adams pour Montréal, à la fin de 1944. Mlle Willsher a rendu le témoignage suivant sur la nature de ces groupes d'étude:

D. Le fait d'être à l'emploi de l'État était-il un titre d'admissibilité dans votre groupe?

R. Pas que je sache.

D. Quelles étaient les qualités requises?

R. L'intérêt porté au même genre d'étude.

D. L'intérêt aux écrits et aux doctrines communistes?

R. Oui.

D. Et a-t-elle (*une amie commune*) mentionné quelques noms de gens que vous deviez voir afin de faire partie du groupe?

R. Mlle Chapman.

D. Elle a mentionné le nom de Mlle Chapman?

R. Oui.

D. Et vous ne la connaissiez pas auparavant?

R. Oui, mais pas sous ce rapport.

D. Mais vous la connaissiez?

R. Oui.

- D. Lui avez-vous téléphoné ou êtes-vous allée la voir?
R. Je crois qu'elle m'a téléphoné.
D. Et elle vous a demandé de faire partie du groupe?
R. Elle m'a demandé si j'aimerais me rendre à ce groupe d'étude.
D. Et vous avez accepté?
R. Oui.

- D. Elle savait que vous étiez employée au bureau du haut commissaire?
R. Oui.
D. Elle savait qu'Adams était aussi membre du parti communiste?
R. Oui.
D. Et elle a vu à ce que vous rencontriez Adams?
R. Oui.
D. Et elle n'en a pas soufflé mot?
R. J'ose le croire.

A ce sujet, voici le témoignage de Mazerall:

- D. Monsieur Mazerall, voulez-vous nous dire quand vous avez rencontré Fred Rose pour la première fois? Dites aux Commissaires quand vous avez rencontré Fred Rose la première fois.
R. Il m'est impossible de vous donner une date précise. C'était peu de temps après qu'il eut été élu pour la première fois, si je me le rappelle bien.
D. Peu de temps après avoir été élu où?
R. A la Chambre des communes.
D. Et où l'avez-vous rencontré?
R. Je crois que c'était à la demeure de Mlle Agatha Chapman.
D. A Ottawa?
R. Oui.
D. Sur quelle rue?
R. Rue Somerset, je pense; oui, c'est bien ça, rue Somerset.
D. Comment se fait-il que vous êtes allé là?
R. Il y avait une réunion des représentants des divers groupes d'étude sympathiques au parti ouvrier-progressiste.
D. C'était bien le nom que portait alors ce parti?
R. Je le crois.

- D. Quel était le but de la réunion?
- R. C'était pour entendre Fred Rose faire l'analyse de la différence d'attitude entre le parti ouvrier-progressiste et celui de la C.C.F.
- D. Et c'était la première fois que vous rencontriez Fred Rose?
- R. Au meilleur de ma connaissance, oui.
- D. Mais ce n'était pas la première fois que vous assistiez à ces réunions?
- R. Non.
- D. Alors, c'était vers quelle époque? En 1943, j'imagine?
- R. En effet, ce doit être vers ce temps-là.
- D. Et qu'a-t-on décidé à la première réunion à laquelle vous avez assisté? Voulez-vous, monsieur Mazerall, expliquer aux Commissaires la nature de ces réunions?
- R. Principalement l'étude de la philosophie marxiste.
- D. Quelle sorte de philosophie?
- R. Marxiste.
- D. Pour en donner la description la plus brève possible, vous considérez ce groupe comme une cellule du parti communiste?
- R. Vous pouvez le considérer comme tel.
- D. J'aimerais à connaître votre opinion, votre opinion franche à ce sujet, monsieur Mazerall?
- R. En réalité, je ne me suis jamais considéré comme membre du parti communiste.
- D. Je ne parle pas de vous; je parle de l'organisation, du groupe d'étude où vous étiez.
- R. Oui, il se peut qu'il ait été une cellule du parti communiste.
- D. Je veux une meilleure réponse, si possible. Vous dites qu'il se peut. Je désire votre opinion à ce sujet.
- R. Oui, en effet, c'était une cellule du parti communiste.
- R. Durnford Smith se joignit au groupe peu de temps après qu'il eut été constitué; puis, ce fut le tour de David Shugar et, plus tard, de Gordon Lunan.
- D. Voulez-vous nous dire à quelles époques existaient ces trois groupes? Prenez d'abord le premier.
- R. Le premier groupe fut formé au cours de 1941 et disparut à la fin de 1941. Le second dura une partie de 1942, non, toute l'année,

- et peut-être pendant 1943, et le troisième fonctionna à partir de 1943, je crois.
- D. Le troisième en 1943, jusqu'à . . . ?
- R. Non; le premier groupe a pu exister jusqu'en 1942 et le second, pendant 1943.
- D. Et quand vous avez rencontré Fred Rose pour la première fois, c'était à une réunion de quel groupe?
- R. C'était à une réunion des représentants de chacun des autres groupes.
- D. Un certain nombre de groupes?
- R. Oui.
- D. Des trois groupes?
- R. En réalité, il y avait plus que les trois groupes. Je n'avais été alors personnellement en contact qu'avec deux groupes et, par la suite, avec le troisième.
- D. Le troisième groupe aurait donc existé de 1943 jusqu'à présent?
- R. 1943 ou au début de 1944.
- D. Jusqu'à maintenant?
- R. Oui.
- D. Combien de groupes étaient représentés quand vous avez rencontré Fred Rose pour la première fois?
- R. Quatre, peut-être cinq.
- D. Étaient-ce tous des groupes d'Ottawa?
- R. Oui.
- D. Il y a une de vos réponses que je ne comprends pas. Vous avez dit que vous ne vous êtes jamais considéré comme communiste, bien que vous ayez assisté deux fois par mois depuis 1941 aux réunions de ces groupes et cela jusqu'au cours de 1945, alors que les réunions furent moins régulières. Vous dites que vous n'êtes jamais devenu membre du parti?
- R. Non. En tout cas on peut dire qu'il s'agissait d'une sorte de consentement tacite, mais il n'y avait pas de parti officiel et je n'avais pas le titre officiel de membre.
- D. Il n'y a pas eu d'acte officiel vous consacrant comme membre?
- R. Non.
- D. Mais, vous considériez-vous comme membre?
- R. En réalité, non.
- D. Vous n'étiez pas encore convaincu, en dépit de tous les enseignements que vous receviez?

- R. Franchement, je ne pense pas en avoir appris beaucoup. Les réunions consistaient surtout à étudier les divers ouvrages de Karl Marx.
- D. Versiez-vous une cotisation mensuelle?
- R. Oui, subséquemment nous avons souscrit au parti ouvrier-progressiste.
- D. Combien payiez-vous?
- R. Je crois que c'était un dollar environ.
- D. Un dollar par mois ou un dollar par réunion?
- R. Par mois.
- D. A qui versiez-vous ce montant?
- R. Au secrétaire de la réunion.
- D. Changez-vous de secrétaire à chaque réunion ou y avait-il un secrétaire permanent?
- R. Non, on ne changeait pas de secrétaire à chaque réunion. Le secrétaire était plus ou moins permanent.
- D. A qui, alors, remettiez-vous l'argent?
- R. Au président du groupe.
- D. Qui était . . . ?
- R. Je crois que c'était Mlle Chapman.
- D. Mlle Chapman?
- R. Je le crois.
- D. Voulez-vous dire que seuls les représentants du groupe ou bien tous les membres ont assisté à cette réunion de Rose?
- R. Non; ceux qui étaient présents étaient ceux qui auraient assisté normalement à cette réunion, même si Fred Rose n'avait pas été présent.
- D. Alors, tous les membres du groupe étaient présents?
- R. Non; les secrétaires seulement. En réalité, ce n'était pas nécessairement les secrétaires mais des membres choisis dans le groupe.
- D. Choisis par qui?
- R. Par le groupe.
- D. Pour agir comme délégués?
- R. C'est bien ça.
- D. Quel a été le nombre de ces réunions centrales auxquelles vous avez pris part?
- R. Peut-être une demi-douzaine.
- D. Et où avaient-elles lieu?
- R. Toutes à la demeure de Mlle Chapman.

Dans son témoignage, Mlle Chapman n'a pas fait montre de la même franchise. Elle a dit ce qui suit:

D. Pour épargner du temps, mademoiselle Chapman, j'irai droit au but. La preuve a démontré à cette Commission que vous aviez assisté chez vous et ailleurs à diverses réunions d'étude. Voulez-vous nous dire ce que vous savez à ce sujet?

R. Avant d'arriver à Ottawa et depuis que je demeure ici, j'ai fait partie de différents groupes d'étude avec diverses personnes. Le but de ces réunions n'était pas d'étudier absolument le communisme mais de discuter, comme je l'ai compris, les questions d'actualité et les idées politiques en général, ou différents autres points de vue. Ce genre d'étude m'a toujours intéressé et j'ai assisté à plusieurs réunions d'étude chez moi et ailleurs.

D. Parfait. Combien de fois à votre demeure?

R. Cela variait. Il arrivait que ce fut tous les mois ou environ.

D. A quelle époque?

R. Depuis 1938.

D. Depuis 1938 jusqu'à quand?

R. Jusqu'à maintenant. La plupart de ces réunions n'avaient aucun caractère officiel.

D. En tenez-vous encore?

R. Parfois, mais moins souvent dernièrement.

D. Quand avez-vous diminué le nombre de vos réunions?

R. Quand?

D. Oui.

R. Cela dépendait en partie de mes occupations et de celles des autres personnes. Parfois, nous étions fort occupés, d'autres fois, moins. En été, les gens n'ont pas le goût de se réunir et de discuter.

D. Je conclus de votre dernière réponse que, récemment, vous n'avez pas été aussi active que par le passé. Est-ce bien cela ou vous ai-je mal comprise?

LE COMMISSAIRE: C'est l'impression que j'ai.

L'AVOCAT DU TÉMOIN: M. Fauteux dit que c'est l'impression qu'il a et c'est la mienne aussi que les réunions ont été moins fréquentes.

LE TÉMOIN: Oh! non, je regrette de vous avoir donné cette impression. Les réunions étaient irrégulières, suivant que les membres étaient occupés ou plus libres. Je n'ai pas voulu donner l'impression que les réunions étaient moins fréquentes. Il y a un groupe auquel j'avais

l'habitude de me joindre qui est disparu totalement, il y a quelque temps.

D. Combien y avait-il de membres dans votre groupe?

R. Dans mon groupe?

D. Dans votre groupe d'étude?

R. J'ai fait partie de divers groupes d'étude.

D. De combien?

R. Il m'est difficile de les compter.

D. Et, dans ce groupe, étudiez-vous le marxisme?

R. Nous lisions quelquefois des ouvrages marxistes mais nos discussions portaient surtout sur les questions d'actualité.

D. Je ne vous demande pas d'autre chose. Je vous ai demandé si vous étudiez le marxisme?

R. Nous discutons parfois le marxisme.

D. Assez souvent?

R. Parfois. Je ne sais pas ce que vous entendez par souvent. Nous étions tellement absorbés par la discussion des questions d'actualité.

D. Perceviez-vous de l'argent?

R. Nous faisons parfois la collecte, pour certaines occasions spéciales.

D. A quelle occasion?

R. Une fois, nous avons fait la collecte pour la grève de Windsor.

D. C'est-à-dire la grève chez Ford?

R. Oui.

D. Avez-vous fait des collectes à d'autres fins?

R. Voyons. Une fois nous en avons fait une en faveur de l'Assistance à la Russie, du Conseil de l'amitié canado-soviétique.

D. Aucune autre?

R. Non, autant que je m'en souviens.

D. Avez-vous perçu de l'argent pour l'achat de journaux, de revues ou de livres?

R. Parfois. Si quelqu'un allait à Montréal ou à Toronto, il nous procurait des journaux.

D. Quels journaux?

R. Nous aimions lire *National Affairs Monthly*, par exemple. On ne peut se le procurer,—du moins certains d'entre nous ne le peuvent,—chez les dépositaires de journaux.

- D. *National Affairs Monthly*; est-ce un journal ou un périodique?
- R. C'est un magazine.
- D. Quel en est l'éditeur?
- R. Je n'en suis pas sûre. Pour ma part, je l'ai lu dans la bibliothèque de la Banque du Canada.
- D. De quelle association est-ce l'organe?
- R. Je ne crois pas que ce soit l'organe officiel du parti ouvrier-progressiste.
- D. Mais c'est un organe, n'est-ce pas?
- R. Je ne sais si c'est un organe. Je connais des gens qui ont des rapports avec ce magazine.
- D. Très bien, mademoiselle Chapman, vous n'avez rien à y voir. Nous avons le journal ici. Aucun autre journal ou livre?
- R. Parfois, ils apportaient *New Masses*, journal des États-Unis.
- D. *New Masses*, est-ce là aussi un journal communiste?
- R. Je crois que vous l'appelleriez communiste.
- D. L'appelleriez-vous communiste, *vous*?
- R. Ma foi, je sais qu'on le considère comme communiste. Je ne comprends pas votre question lorsque vous me demandez si je l'appellerais communiste.
- D. Vous la comprenez assez bien. Autre chose maintenant?
- R. Non.
- D. Mademoiselle Chapman, occupez-vous une charge dans ce groupe d'étude?
- R. Non.
- D. Le groupe avait-il un secrétaire?
- R. Il ne comptait pas de titulaires officiels. C'était un groupe officieux.
- D. Qui percevait l'argent?
- R. Oh! un particulier se chargeait de faire les collectes.
- D. Vous les avez faites parfois?
- R. Non, jamais. Je ne me souviens pas d'en avoir faites.
- D. Vous rappelez-vous qui a perçu de l'argent, en une occasion quelconque?
- R. Il est possible, je suppose, que j'en aie perçu et que je l'aie remis. Je ne m'en souviens pas, car la chose se faisait d'une façon très officieuse.
- D. Je ne veux pas savoir ce dont vous ne vous souvenez pas. Vous souvenez-vous de quelqu'un qui a ainsi reçu de l'argent?
- R. Non.

D. Vous avez parlé d'autres groupes d'étude remontant à 1938. Etaient-ils semblables à celui de 1945, que vous avez mentionné?

R. A peu près du même genre.

D. Poland a-t-il jamais été membre de ces groupes avec vous?

R. Je ne me souviens pas de lui du tout.

D. Mazerall?

R. Non.

D. Un instant, mademoiselle Chapman. Permettez-moi de vous lire le passage suivant du témoignage de Mlle Willsher:

D. De qui est cette photo?

R. D'Eric Adams.

D. Quand avez-vous rencontré ce dernier.

R. A une réunion privée; je ne sais si ce fut chez lui ou ailleurs.

D. Quand eut-elle lieu?

R. Je crois que c'est en 1942. Franchement, je ne sais pas.

D. Dans quelles circonstances?

R. Dans un groupe d'étude.

D. Qui était présent?

R. Mlle Chapman.

D. Qui est Mlle Chapman?

R. Elle travaille à la Banque du Canada ou au Bureau de la Statistique.

D. Et son nom au long est Agatha Louisa Chapman?

R. Agatha, oui. Je ne connais pas son deuxième prénom.

D. Elle travaillait où?

R. A la Banque du Canada, à ce moment-là. Je ne sais si elle est employée au Bureau de la Statistique ou à la Banque du Canada, mais, à ce moment-là, c'était à la Banque du Canada.

D. Pour qui travaillait-elle à la Banque du Canada?

R. Je ne sais, sauf que M. Adams se trouvait dans son bureau. J'ignore s'il était, oui ou non, son patron immédiat.

D. Et qui était présent le soir où vous avez rencontré Adams?

R. Un nommé Benning, je crois.

D. Quel est son prénom?

R. Je l'ai oublié.

D. Quel âge a-t-il?

R. Environ trente ans.

D. Si je vous disais que son nom est James Scotland Benning?

R. Scott, c'est exact.

D. Que dites-vous de cela?

R. Je ne m'en souviens pas, c'est tout. Je ne me rappelle pas que ces trois personnes soient venues chez moi.

D. Vous souvenez-vous de ce monsieur-ci? (*il lui montre une photo*)

R. C'est M. Fred Rose.

D. Depuis combien de temps le connaissez-vous?

R. Autant que je m'en souviens, je l'ai rencontré quelques fois depuis qu'il est arrivé à Ottawa.

D. En quelle année?

R. Je ne m'en souviens pas, l'année de son élection.

D. Combien de fois avez-vous rencontré Rose?

R. Oh, durant son séjour ici, une demi-douzaine de fois peut-être.

D. A quelle occasion, chez vous?

R. Il venait parfois prendre le souper; une ou deux fois.

D. Est-ce tout?

R. Oui, ou il venait causer, non pas nécessairement souper.

D. Causer avec qui?

D. Avec moi.

D. Et avec d'autres personnes?

R. Et avec toute personne qui aurait pu se trouver là.

D. Et qui encore?

R. Je ne me souviens de personne en particulier. Plusieurs avaient leurs allées et venues chez moi et il causait avec quiconque se trouvait là.

D. Avec des gens invités à cette fin?

R. Non.

D. Combien de personnes se trouvaient là lorsqu'il parlait?

R. Il ne faisait pas de causeries. Il conversait, tout simplement.

D. Sur quel sujet?

R. Sur ce qui se passait dans le monde, l'actualité, ce qu'il pensait de l'état du Canada, des conditions, des affaires.

D. Voici un certain nombre de numéros de *National Affairs*. C'est le périodique dont vous avez parlé, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Vous pouvez trouver qui en est l'éditeur?

R. Oui.

D. Le comité national du parti ouvrier-progressiste?

R. C'est cela.

D. C'est très clair, n'est-ce pas?

R. Assurément.

- D. Vous saviez cela?
 R. Quand j'ai dit que ce n'était pas l'organe du parti, je ne savais pas si c'était l'organe officiel ou non. Je savais qu'il se rapportait au parti.
 D. Et, pouvez-vous lire à la page 194:

Nous n'avons pas suivi l'exemple américain; au contraire, le parti communiste étant proscrit par le Gouvernement King, nous avons établi le parti ouvrier-progressiste, avec un programme marxiste et nous avons utilisé les possibilités et le sentiment progressiste très répandu pour fortifier notre parti et étendre son influence.

Vous saviez cela aussi?

- R. Je l'ai lu là.
 D. Je vous demande si vous savez que le parti ouvrier-progressiste constitue la désignation courante de l'ancien parti communiste?
 R. Je ne crois pas qu'il s'en soit caché.
 D. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Veuillez répondre aux questions.
 R. Oui, je comprends . . .
 D. Vous épargneriez beaucoup de temps en répondant directement à la question.
 D. Voulez-vous répondre à la question?
 R. Oui, je comprends cela.
 D. Vous saviez cela?
 R. Je le sais, oui.
 D. Vous le saviez depuis quand?
 R. Oh, je ne sais quand je l'ai su.
 D. Mais vous l'avez toujours su.
 R. C'est ce que je croyais comprendre.
 D. Et, soit dit pour tirer les choses au clair, Mlle Willsher a témoigné ainsi qu'il suit lorsqu'on lui a demandé quel titre d'éligibilité il fallait pour appartenir à l'un de ces groupes, surtout son groupe, dont vous faisiez vous-même partie:

D. Quelles étaient les qualités requises?

R. L'intérêt porté au même genre d'étude.

D. L'intérêt aux écrits et aux doctrines communistes?

R. Oui.

Est-ce bien cela?

- R. C'est exprimer la chose plus nettement.

- D. Percevait-on des cotisations régulières dans ces groupes d'étude?
- R. Non.
- D. On nous dit que certains membres étaient appelés à payer un dollar par mois.
- R. Non.
- D. Exigeait-on une contribution quelconque?
- R. Pas où j'étais. Comme je l'ai dit, il se faisait des contributions particulières pour des occasions spéciales. Parfois, nous décidions de faire une collecte comme, par exemple, celle dont j'ai parlé, pour la grève de Windsor et cette collecte pouvait s'étendre sur une certaine période de mois.
- D. Avez-vous jamais versé des contributions ou une cotisation ou bien quelque chose de ce genre au parti communiste ou au parti ouvrier-progressiste?
- R. Non.
- D. Ou à toute autre association connexe?
- R. Non.
- D. Ou pour appuyer l'un quelconque de ses objectifs?
- R. Pardon?
- D. Ou pour appuyer l'un quelconque de ses objectifs?
- R. C'est là une question si vaste que j'ai beaucoup de peine à répondre oui ou non. J'ai pu donner de l'argent à la Croix-rouge, c'est-à-dire à l'appui de l'effort de guerre et à l'appui de la Croix-rouge.
- D. Je vois. J'accepte cette réponse.
- D. Ensuite, de quels autres groupes faisiez-vous partie, outre celui dont vous avez parlé?
- R. Quel autre groupe?
- D. Oui, quels autres groupes? Vous avez les noms de certaines personnes qui faisaient partie d'un groupe et vous dites que vous faisiez partie de plusieurs groupes?
- R. A des périodes de temps diverses.
- D. Quels sont les autres groupes?
- R. Eh bien, il y a quelque temps, il y avait ici un groupe ou une couple de groupes d'étude que l'on appelait Fraternité en vue d'un ordre social chrétien. J'en faisais partie et nous avions des groupes d'étude.
- D. Autre chose?
- R. Je faisais partie du conseil de l'amitié canado-soviétique. Je suis membre du bureau.

D. Autre chose?

R. Ce sont les seuls groupes reconnus dont je me souviens dans le moment. Je fais partie du "Ottawa Public Affairs Council".

On attirera également l'attention de Mlle Chapman sur le témoignage suivant de Mazerall:

D. Ici, je ne vous suis pas très bien, monsieur Mazerall. J'ai cru comprendre que les réunions chez Mlle Chapman étaient des assemblées de secrétaires des divers groupes?

R. C'est cela.

D. Combien de groupes?

R. Probablement cinq, tout au plus.

D. Alors, à la réunion de Rose, combien de groupes étaient représentés?

R. Les mêmes cinq. Je crois que c'était cinq. Il se peut que ce soit quatre ou six, je ne sais au juste; et c'est tout.

Elle répondit ainsi qu'il suit:

R. Je ne m'en souviens pas du tout.

D. Vous le niez?

R. Je ne m'en souviens pas du tout. Rien de tel ne me revient à la mémoire. M. Mazerall est venu chez moi, mais je ne me souviens pas d'une réunion de secrétaires de groupes où il s'est trouvé chez moi.

D. Croyez-vous pouvoir affirmer que Mazerall ne dit pas la vérité?

R. Comme je l'ai dit, je veux qu'on note que je ne me souviens d'aucune réunion de secrétaires de groupes chez moi à laquelle assistait Mazerall ou qui que ce soit.

D. Avez-vous quelque raison de croire que Mazerall ne dit pas la vérité là-dessus.

R. Je ne le sais pas.

Nightingale avait également témoigné:

D. Vous nous avez dit hier que vous aviez assisté à des groupes d'étude.

R. Oui.

D. A-t-il des tendances communistes, je crois, pour parler comme vous, à Ottawa. Où avez-vous assisté à ces réunions?

R. Dans une maison du côté de l'avenue Holland. J'ignore le sens et le nom des rues.

D. Toujours au même endroit?

R. Je le crois, oui. Seulement deux ou trois fois en tout.

D. Je croyais que vous aviez dit hier que vous alliez à divers endroits.

R. Franchement, je l'ignore.

D. Mais sur l'avenue Holland?

R. Ce n'était pas sur l'avenue Holland; c'était sur une des petites rues près de l'avenue Holland.

D. Vous ne savez pas où c'est?

R. Non, je ne connais pas très bien Ottawa.

D. Qui vous a montré l'endroit?

R. J'y suis allé en voiture.

D. En tramway?

R. Non, en auto.

D. Qui conduisait l'auto?

R. C'est Agatha Chapman qui me conduisait.

D. C'est elle qui vous a conduit là?

R. Oui.

Ce témoignage étant soumis à Mlle Chapman on lui demanda:

D. Vous souvenez-vous de cela?

R. Il est fort possible que je l'aie emmené en visite dans une maison de ce côté, mais je ne m'en souviens pas telle que vous la décrivez.

D. Pas comme je la décris, mais comme lui l'a décrite. Je vous cite le témoignage du témoin lui-même; et vous dites que vous ne vous en souvenez pas.

R. Je ne me souviens pas de l'avoir emmené dans des groupes d'études communistes.

D. Eh bien—dois-je comprendre, mademoiselle Chapman, qu'en ce qui concerne ces extraits des dépositions de Mlle Willsher qu'on vous a lus, de Nightingale, de Mazerall, où il s'agit de cercles d'étude, de communisme, chez vous, que vous dites que vous ne vous en souvenez pas?

R. Comment dois-je répondre à cela?

L'AVOCAT DU TÉMOIN: Je ne sais pas.

LE TÉMOIN: Je n'ai rien nié.

Du témoignage de Kathleen Willsher il ressort que c'est Chapman qui fixa pour elle des rendez-vous avec Adams à des coins de rues d'Ottawa en 1945 après qu'Adams fut parti pour Montréal. Adams venait en auto à Ottawa, cueillait Willsher sur la rue et c'est à ces occasions qu'elle lui communiquait des renseignements confidentiels obtenus dans l'exercice de ses fonctions au haut commissariat britannique. Elle dit:

R. Ce n'est pas moi qui organisais les rendez-vous; Mlle Chapman me disait simplement qu'il allait venir et elle faisait vraisemblablement les arrangements.

D. Elle vous disait qu'il serait dans sa voiture à un certain moment à un certain endroit?

R. Oui.

D. Et que vous deviez être là?

R. Oui.

C'est également Chapman qui s'entendit avec Willsher pour que celle-ci aille voir Adams à Montréal. Voici la déposition de Willsher:

D. Pourquoi Adams ne s'entendait-il pas directement avec vous pour ces rendez-vous aux coins des rues?

R. Je ne sais pas. Il ne le faisait pas.

D. Était-il entendu que vous le rencontreriez à Montréal, lui-même.

R. Oui, en septembre dernier.

D. En septembre—?

R. 1945.

D. Comment saviez-vous qu'on vous demandait d'aller là-bas?

R. Mlle Chapman me l'avait dit.

D. Qu'est-ce qu'elle vous avait dit?

R. Elle dit qu'il aimerait me voir au courant du mois de septembre, vers la fin septembre.

D. Dans quel but.

R. Seulement pour me demander certaines choses, je pense. Elle dit qu'il partait et de tâcher de le voir avant la fin septembre.

D. Elle dit qu'il partait?

R. Oui.

D. Où?

R. Elle n'a pas dit où. Elle a dit qu'il ne serait plus à Montréal. Je pense que c'est ça; que ce serait loin de là.

Il n'est pas étonnant, si on s'en rapporte au témoignage de Mlle Chapman reproduit plus haut qu'elle témoigne de façon aussi caractéristique à ce sujet. Elle ne nie pas. Elle "ne s'en souvient pas".

Willsher avait dit:

D. Vous nous avez dit qu'Adams avait quitté Ottawa pour Montréal vers 1944.

R. Oui.

- D. Comment l'avez-vous rencontré ultérieurement?
R. Il lui arrivait de venir à Ottawa.
- D. Combien de fois?
R. Trois ou quatre fois, autant que je m'en souviens.
- D. Quatre ou cinq fois?
R. Non, trois ou quatre fois je pense. Je ne m'en souviens plus.
- D. Et comment vous y preniez-vous alors pour le revoir?
R. Mlle Chapman m'annonçait son arrivée.
- D. Chaque fois?
R. Oui.
- D. Elle vous téléphonait?
R. Oui, ou bien s'il m'arrivait de la voir quelque part.
- D. Ou si vous la rencontriez?
R. Oui.
- D. Dites-nous exactement de quelle façon vous vous y preniez?
R. Elle me téléphonait, ou me le disait si elle me rencontrait quelque part.
- D. Mlle Chapman vous téléphonait et vous disait qu'il fallait qu'elle vous voie quelque part?
R. Non. Il lui arrivait de me téléphoner et de me dire qu'il venait, ou bien s'il lui arrivait de me rencontrer quelque part de façon normale elle me le disait alors.
- D. Qu'Adams venait?
R. Oui.
- D. Et ensuite?
R. Je m'arrangeais pour le rencontrer.
- D. Comment vous arrangiez-vous pour le rencontrer.
R. Généralement il conduisait sa voiture et il me faisait monter, tout simplement.
- D. C'est ainsi que se faisait la rencontre, mais comment vous y preniez-vous pour le rencontrer, par l'entremise de qui? Comment pouviez-vous entrer en relation avec lui?
R. Je n'entrais pas en relation avec lui; Mlle Chapman me disait seulement qu'il allait venir. Il semble que c'est elle qui entrait en relation avec lui.
- D. Elle vous disait que vous le trouveriez dans son auto, à telle heure, à tel endroit.
R. Oui.

D. Et que vous deviez y être?

R. Oui.

Suit la déposition de Chapman.

D. (*Lui montrant une photo*) Connaissez-vous ce monsieur-ci?

R. Oui, M. Eric Adams.

D. Depuis combien de temps le connaissez-vous.

R. Je le connais parce qu'il travaillait à la Banque du Canada quand j'y suis entrée.

D. Vous le rencontriez souvent?

R. Non.

D. Oui?

R. Je l'ai mieux connu quand nous avons travaillé très dur ensemble au Service sélectif national. Je le voyais beaucoup à cette époque.

D. L'avez-vous déjà rencontré chez vous?

R. Il est venu à la maison une ou deux fois.

D. Une ou deux fois en tout?

R. Pas souvent.

D. A peu près combien de fois par mois?

R. Certainement moins d'une fois par mois.

D. Vous souvenez-vous d'un voyage de Mlle Willsher à Montréal?

R. Elle a été à Montréal plusieurs fois.

D. Comment savez-vous cela?

R. Elle me disait qu'elle venait d'y passer le week-end.

D. Pourquoi vous le disait-elle?

R. Nous avons par exemple une amie commune.

D. Qui est l'amie commune?

R. Helen. . .

D. Avez-vous dit que Mlle Willsher vous a dit souvent qu'elle allait à Montréal?

R. Je ne m'en souviens pas. Tout ce que je peux me rappeler c'est qu'il lui arrivait de dire qu'elle y était allée.

D. Combien de fois a-t-elle dit cela?

R. Oh, très rarement.

D. Bon. Combien de fois est-ce que cela s'est produit? Combien de fois?

R. Je ne puis pas me rappeler une occasion en particulier. Quand vous me demandez si elle m'a déjà dit qu'elle y était allée, je sais qu'elle y est allée, mais je ne me rappelle pas quand.

- D. Ou qu'elle y allait? Saviez-vous qu'elle y allait?
- R. Je pense qu'elle a pu me dire parfois qu'elle y allait, mais je ne puis me le rappeler de façon précise.
- D. Mademoiselle Chapman, ma question ne portait pas seulement sur ce que Mlle Willsher avait pu vous dire. Je vous ai demandé si vous saviez qu'elle allait parfois à Montréal.
- R. Je ne puis pas nier cela parce qu'il me semble qu'il est fort probable qu'elle m'ait dit cela parfois mais, comme je vous dis, je ne me souviens pas de quelles occasions en particulier. Je suis incapable de vous donner les dates, ou le nombre de fois ou des détails de ce genre parce qu'en ce qui me concernait il m'était bien indifférent qu'elle aille à Montréal ou qu'elle n'y aille pas.
- D. Avez-vous jamais organisé des rendez-vous entre Mlle Willsher et Eric Adams.
- R. Je ne me souviens pas de l'avoir fait.
- D. Eh bien, la mémoire de Mlle Willsher est meilleure que la vôtre. Elle dit. . . il s'agit des rendez-vous que, d'après elle, vous auriez organisés:

Q. Avez-vous parlé de cela à Mlle Chapman, Mlle Chapman évidemment—

R. Elle le savait parce que c'était elle qui organisait cela.

- R. Je ne me souviens pas de cela du tout.
- D. Vous ne vous souvenez pas d'avoir jamais organisé des rendez-vous entre Mlle Willsher et Eric Adams?

R. Non.

LE COMMISSAIRE:—Après le départ d'Adams?

L'AVOCAT:—Depuis l'arrivée d'Adams à Ottawa.

- R. Je ne me souviens de rien du tout. Comme je les connaissais tous les deux il se peut fort bien qu'ils aient pu se rencontrer en ma présence à l'occasion, mais je ne me souviens pas d'avoir organisé des rendez-vous en particulier.
- D. Avez-vous transmis un ou plusieurs messages à Mlle Willsher au sujet des rencontres entre Mlle Willsher et Adams?
- R. Je ne me souviens pas de l'avoir fait.
- D. Vous ne niez pas que cela aurait pu être?
- R. Je ne me souviens pas de l'avoir fait.
- D. Vous ne niez pas que vous auriez pu le faire?
- L'AVOCAT DU TÉMOIN: Me serait-il permis, monsieur le commissaire, de faire observer que le témoin a répondu. Elle ne s'en souvient pas.

LE COMMISSAIRE:—Je n'ai pas la réponse du témoin. Si le témoin a répondu à cette question je vais l'accepter, mais je ne l'ai pas entendu répondre à ma question.

D. Je vous demande si vous niez l'avoir fait.

R. J'ai répondu à cela en disant que je ne me souvenais pas d'avoir fait cela.

D. C'est la même réponse que vous avez faite auparavant. Je vais poser la question autrement. Si Mlle Willsher dit que vous l'avez fait et qu'elle a été à un ou plusieurs rendez-vous avec Adams sur réception des messages transmis par vous, vous le niez?

R. Je vous ai dit que je ne puis pas me le rappeler. Quand vous dites que Mlle Willsher l'a dit. . .

D. Oui, et la question est: Si Mlle Willsher dit cela, le niez-vous?

R. Je crois que Mlle Willsher se trompe.

D. Le niez-vous? Pouvez-vous le nier?

R. Précisément, je ne m'en souviens pas.

D. C'est tout ce que vous voulez dire?

R. Oui.

Le témoignage de Mlle Willsher était comme suit:

R. Généralement il conduisait sa voiture et il me faisait monter, tout simplement.

D. C'est ainsi que se faisait la rencontre, mais comment vous y preniez-vous pour le rencontrer, par l'entremise de qui? Comment pouviez-vous entrer en relation avec lui?

R. Je n'entrais pas en relation avec lui; Mlle Chapman me disait seulement qu'il allait venir, il semble que c'est elle qui entrait en relation avec lui.

Ce témoignage fut soumis à Mlle Chapman comme suit:

D. Qu'est-ce que vous dites de cela?

R. Je ne me souviens pas de cela du tout.

D. Vous le niez?

R. Je ne me souviens pas; je n'ai aucun souvenir à ce sujet.

D. Niez-vous ce que dit Mlle Willsher?

R. Si ne pas se souvenir, c'est nier, je le nie. Je n'ai aucun souvenir à ce sujet.

Mlle Willsher a aussi témoigné ainsi qu'il suit:

D. Que vous a-t-elle dit?

R. Elle m'a dit qu'il aimerait me voir en septembre, vers la fin de septembre.

D. A quelle fin?

R. Tout simplement pour me poser quelques questions, je suppose. Elle a dit qu'il s'en allait et m'a demandé de tâcher de le voir avant la fin de septembre.

D. Elle a dit qu'il s'en allait?

R. Oui.

D. Où?

R. Elle n'a pas dit où. Elle a dit qu'il ne serait pas à Montréal. Il faut croire que c'est cela. Il s'agissait d'un endroit quelque peu éloigné d'ici.

D. Et il voulait vous voir à Montréal?

R. Oui.

La question fut aussi posée à Mlle Chapman ainsi qu'il suit:

D. Que dites-vous de cela, mademoiselle Chapman?

R. Je ne m'en souviens pas du tout.

Nous ne croyons pas que la mémoire de ce témoin soit aussi mauvaise qu'elle le prétende. Le témoignage suivant de Mlle Willsher est significatif:

D. Mlle Chapman savait-elle à quel propos vous deviez voir Adams?

R. Je ne sais pas.

D. Oh?

R. Je ne sais pas du tout. Je ne le crois pas.

D. Pourquoi a-t-elle pris la peine de vous avertir par téléphone de la venue d'Adams, si elle ignorait que c'était dans l'intention de transmettre des renseignements?

R. Ma foi, elle le savait probablement; elle a pu le savoir sans connaître de quel genre de renseignements il s'agissait.

D. Elle savait que vous travailliez au bureau du haut commissaire?

R. Oui.

D. Elle savait que vous étiez membre du parti communiste?

R. Oui.

D. Elle savait qu'Adams était aussi membre du parti communiste?

R. Oui.

D. Et elle prit des dispositions pour que vous rencontriez Adams?

R. Oui.

D. Et elle garda la chose secrète?

R. Il faut le croire.

D. Vous l'espérez?

R. Je crois bien.

Nous croyons que Mlle Willsher, de même qu'Adams, connaissant la nature du travail dans lequel ils étaient engagés, n'ont pas choisi comme agent de liaison une personne ignorant ce qui se passait et qui, tout naturellement, aurait manifesté quelque curiosité, mais quelqu'un qui était au courant de tout et auquel ils pouvaient se fier parce qu'il partageait les mêmes vues et les mêmes sympathies qu'eux et qui occupait un poste de confiance dans cette ramification de groupes d'étude ou de cellules. La preuve démontre aussi l'étroite liaison entre Mlle Chapman et Lunan, Shugar, Gerson, Durnford Smith, Poland et Boyer, ainsi qu'Adams, Nightingale, Benning, Mazerall, Rose et Mlle Willsher. Connaissant ce à quoi s'occupaient tous ces gens, nous croyons que Mlle Chapman n'était pas sans connaître les intentions d'Adams et de Mlle Willsher quand elle a facilité leurs rencontres secrètes. Son propre témoignage raconte ses rapports avec toutes ces personnes. Nous croyons que ses agissements sont de ceux que condamne la Loi de 1939 sur les secrets officiels.

En effet, le paragraphe 2 de l'article 3 porte que:

il n'est pas nécessaire de démontrer que l'accusé était coupable d'un acte particulier indiquant un dessein nuisible à la sécurité ou aux intérêts de l'Etat, et, bien que la preuve d'un tel acte ne soit établie à son encontre, il peut être déclaré coupable s'il appert, d'après les circonstances de l'espèce, sa conduite ou la preuve de sa réputation, que son dessein était nuisible à la sécurité ou aux intérêts de l'Etat.

L'article 9 stipule que toute personne qui "*sollicite, incite ou cherche à induire une autre personne à commettre une infraction, ou devient son complice et accomplit tout acte en vue de la commission d'une infraction à la présente loi*" est elle-même coupable d'infraction à la présente loi. Nous croyons que la preuve soumise devant nous est suffisante pour en venir à la

conclusion que Mlle Agatha Chapman a contribué à la communication de renseignements par Mlle Willsher à Adams, sachant la nature du travail dans lequel ces personnes étaient engagées.

Nous ajoutons une autre considération au témoignage de Mlle Chapman pour montrer de quelle façon elle raisonnait ou plutôt, de quelle façon elle s'efforçait de voiler sa manière de raisonner. Comme on lui demandait de quelle doctrine était le *Clarion*, elle répondit: "Je crois comprendre que c'est un journal de gauche". Puis, comme on lui demandait: "Que voulez-vous dire par un journal de gauche?", elle répondit: "Je ne puis définir cette expression 'de gauche'. Puis, comme on lui demandait: "Que voulez-vous dire par cela?" elle répondit: "A ce sujet, les gens emploient également le mot 'progressiste', mais, ici encore, comment définir le mot 'progressiste'?"

Chargés par l'arrêté en conseil C.P. 411 de "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement soit indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation aux agents d'une Puissance étrangère pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada, et sur les faits relatifs à la communication de ces renseignements ainsi qu'aux circonstances l'ayant entourée", nous faisons rapport qu'à notre avis Chapman a aidé Willsher et Adams à transmettre de tels renseignements.

SECTION III. 15

FREDA LINTON, Montréal et Ottawa

Tel que mentionné ailleurs dans le présent rapport, le carnet du colonel Zabotin contenait des inscriptions faites par lui de renseignements sur les organismes d'espionnage dirigés par Sokolov et Koudriavtzev, qui existaient à l'arrivée de Zabotin en ce pays, en juin 1943. Une partie de ces notes se lit comme il suit:

Avant la Réorganisation

Le Directeur Davie

1. Fred—Directeur de la société.

A travaillé antérieurement à l'emploi des voisins jusqu'en 1924. En mai-juin 1942, il s'est présenté à Davie et lui a proposé de l'aider. Davie a pris des renseignements sur Fred par l'entremise de New-York (Molier). Les voisins ont proposé d'utiliser Fred. Après cela, en septembre 1942, Fred s'est mis en communication avec Davie sur l'ordre de Molier. Molier a été envoyé à Ottawa pour organiser le travail. (Son nom est actuellement sur les listes électorales du Parlement, à Québec.)

Travail de Fred.

Groupe à Montréal (activistes)

1. Gray

Juif. Chef d'une section du Directorate chargée de procurer du matériel de guerre aux Alliés. Engagé le 1.9.42. Travaille bien. Fournit des renseignements sur les obus et les canons (sur pellicules).

2. Green

Employé à l'administration de l'usine de chars d'assaut "Locomotive" à Montréal. Adjoint du surintendant de la section des contrats. Position-clef. Donne des renseignements sur le nombre de chars d'assaut livrés seulement.

3. Le professeur

D'origine française. Chimiste réputé, âgé de 40 ans environ. Est attaché à l'université McGill de Montréal. Est le meilleur des spécialistes du continent américain en ce qui concerne le BB. Fournit

des renseignements complets sur les explosifs et les usines de produits chimiques. Très riche. Craint de prêter son concours. A fourni la formule de RDX; jusqu'ici aucune évaluation n'a été faite par le patron.)

A fourni des détails au sujet de OV.

1. Gini—(Juif)

* **Photographe** Propriétaire d'une pharmacie. Il a fourni un local pour la photographie. Il a un laboratoire photographique.

Ils travaillent à son établissement:

(a) **Golia**, jeune artiste, travaille dans l'atelier de photographie.

Contact

1. Freda

Juive—Travaille à titre de collaboratrice au Bureau international du Travail.

Une amie du professeur.

2. Galya

Maîtresse de maison. Occupe un appartement voisin de celui de Davie. Son mari travaille en qualité de marchand. Etablit contact avec Fred. Après la réorganisation elle établissait contact avec Gray.

Personne du groupe ne connaît Léon

La femme de Davie servait d'intermédiaire entre Léon et Davie. Galya était parfois en relation avec elle.

"*Davie*" est Sokolov. "*Fred*" est Fred Rose. "*Molier*" était consul soviétique à New-York. "*Le voisin*" est la police secrète soviétique, la N.K.V.D. "*Gray*" est H. S. Gerson. "*Léon*" est Koudriavtzev. Nous n'avons pas pu identifier "*Green*" et une identification d'essai de "*Galya*" est trop incertaine pour que nous en fassions un rapport définitif. "*Freda*" se nomme elle-même Freda Linton mais elle semble aussi être connue comme Freda ou Fritzie Linden. Son nom était primitivement Lipchitz changé plus tard en celui de Linton et elle est née à Montréal le 5 mars 1916 de parents polonais.

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

Il est raisonnablement clair que "Freda" ne communiquait pas de renseignements elle-même, mais qu'elle était un "contact" ou intermédiaire par l'entremise de qui des renseignements étaient reçus de divers agents et canalisés par voie de Fred Rose ou autrement à l'ambassade.

En ce qui concerne cette femme, M. Boyer a rendu le témoignage suivant:

- D. Puis je vous montre la pièce 163, (*une photographie de Linton*). Savez-vous qui est cette femme?
- R. Oui.
- D. Depuis combien de temps la connaissez-vous?
- R. Fred Rose est venu avec elle à notre domicile un soir. Je me souviens que c'était la veille de Noël; je crois que c'était en 1941.
- D. 1941?
- R. Ou 1942; je ne suis pas certain de l'année.
- D. Fred Rose était-il libre à cette époque?
- R. Oh! ce dut être après cela, alors.
- D. Cela a dû être après la formation du parti ouvrier-progressiste, ou serait-ce avant?
- R. Eh! bien, cela a dû être après sa formation, ou du moins après la réapparition de Rose.
- D. Savez-vous s'il a réapparu avant la convention de Toronto?
- R. Oh! oui.
- D. Il a réapparu, bien que le parti communiste fût hors la loi?
- R. Oui; mais ces membres communistes du parti communiste furent mis en liberté.
- D. Après l'entrée en guerre de la Russie n'est-ce pas?
- R. Je ne me souviens pas exactement du moment; quelque temps, je crois, avant la formation du parti ouvrier-progressiste.
- D. Ainsi donc, il est venu à votre domicile avec Mlle Linden vers cette époque?
- R. Oui.
- D. C'est Mlle Linden, n'est-ce pas; non pas Madame?
- R. A ma connaissance, c'est Mlle Linden.
- D. Et quel fut le but de cette visite?
- R. Ce fut simplement une visite de politesse.
- D. L'avez-vous revue après cela?
- R. Oui, je l'ai vue quelques fois dans la rue, car elle travaillait au Bureau international du Travail, qui est situé sur le terrain du McGill.

- D. Est-elle retournée à votre demeure?
- R. Non.
- D. Avez-vous eu l'occasion de la rencontrer après que vous lui avez été présenté chez vous?
- R. Non. Je vous demande pardon?
- D. Avez-vous eu l'occasion de la rencontrer après l'entrevue qui eut lieu à votre demeure? Lorsque Fred Rose l'a amenée chez vous?
- R. Oui, je l'ai rencontrée dans la rue.
- D. Mais à part une simple rencontre dans la rue, avez-vous eu l'occasion de causer avec elle?
- R. Simplement en passant dans la rue.
- D. Savez-vous quelles étaient ses tendances politiques?
- R. Eh! bien, j'ai supposé ce qu'elles étaient, vu qu'elle était avec Fred Rose.
- D. Ne l'avez-vous jamais entendue dire quelque chose qui vous porterait à vous former une opinion, indépendamment de son association avec Rose?
- R. Je ne me souviens pas de ce qu'elle a dit, le soir qu'elle est venue à notre demeure, mais il se peut qu'elle l'ait fait. Je ne m'en souviens pas.
- D. Mais vous l'avez classée distinctement dans votre esprit comme une communiste?
- R. Positivement.
- D. Et saviez-vous si elle faisait quelque autre travail que celui du Bureau international du Travail?
- R. Non.
- D. Saviez-vous quelque chose sur son compte comme agent de transmission de renseignements?
- R. Non.
- D. Ou comme agent de liaison?
- R. Non.
- D. Ne l'avez-vous jamais connue sous un autre nom que celui de Freda Linden?
- R. Non.
- D. Ne l'avez-vous jamais entendue appelée Fritzie?
- R. Non.
- D. Puis poursuivant la lecture du même dossier, il y a une allusion à Freda, qui est décrite comme Juive employée à titre de collabora-

trice au Bureau international du Travail, et l'amie du professeur. "Le professeur" est le nom dont ils se servaient pour vous désigner, croyez-vous? Se pourrait-il que vous connaissiez une autre Freda que Freda Linden, qui pourrait être considérée votre amie?

R. Non.

D. Et nous avez-vous tout dit à propos de vos rencontres avec elle, la façon dont vous la rencontriez?

R. Oui.

D. Et les rendez-vous que vous aviez avec elle?

R. Oui.

D. Vous ne pourriez pas ajouter autre chose qui jetterait de la lumière sur la raison d'être de cette affirmation?

R. Non.

Benning la connaissait aussi. On lui a montré une photographie de Linton et il a témoigné comme il suit:

D. Est-ce que le nom "Freda" signifie quelque chose pour vous?

R. Oui, c'est son nom; Freda.

D. Freda Linton?

R. On ne m'a jamais fait savoir son deuxième nom. C'est elle, Freda.

D. Suivant vous, elle fut la secrétaire de Fred Rose à une certaine époque?

R. C'est, je crois, le renseignement que l'on m'a donné.

D. L'avez-vous déjà entendu désigner sous le nom de "Fritzie"?

R. Non, monsieur.

D. Et avez-vous déjà conversé elle, l'avez-vous rencontrée personnellement?

R. Il est possible que je l'aie rencontrée à un cocktail à Montréal, aux jours où l'aile gauche faisait cercle, mais je ne saurais dire carrément oui ou non.

Il a été établi que cette femme fut anciennement à l'emploi de l'Office national du film à Ottawa et aussi du Bureau international du Travail à Montréal.

Quand on lui a montré sa photographie, Gouzenko a témoigné qu'il l'avait rencontrée au domicile du major Sokolov à Ottawa au cours de l'automne de 1943 et que le jour suivant Sokolov avait écrit à Zabotin concernant de la documentation qu'il avait reçue de Freda.

L'assignation de Linton s'est avérée chose impossible. On rapporte qu'elle est "hors de la ville". L'huissier qui a essayé de l'assigner le 12 mai 1946 a fait le rapport suivant:

“Concernant l’assignation émise à l’égard de Freda Linton, de 109 ouest, avenue Laurier, Montréal, il a été impossible jusqu’ici de la lui signifier. A ce sujet, je désire faire rapport que lorsque je me suis présenté à l’adresse précitée vers 6 h 30 du soir le 12 du mois courant, la soeur du sujet m’a informé que Freda Linton était actuellement hors de la ville, et qu’on ne savait pas quand elle reviendrait. La soeur de Freda m’a fait savoir qu’elle était partie pour une destination inconnue il y a environ deux semaines et qu’elle avait emporté tous ses effets personnels et elle n’a pas eu de nouvelles de sa soeur”.

La conclusion est évidente.

Dans un carnet contenant des inscriptions de la main du lieutenant-colonel Motinov, il y a la note suivante concernant Freda Linton:

Professeur

Conseil de recherches—rapport sur l’organisation et le travail.

Freda au Professeur par l’entremise de Grierson.

A ce sujet Gouzenko a témoigné comme il suit:

D. Ceci sera la pièce No 37, et je vais vous lire une traduction et je vous demande de dire si elle est exacte.

“Professeur. Conseil de recherches—rapport sur l’organisation et le travail.

Freda au Professeur par l’entremise de Grierson”.

R. Cela est exact.

D. Qui est Grierson?

D. D’après les documents que j’ai lus, j’ai supposé qu’il s’agissait de Grierson de l’Office canadien du film, le président de l’Office national du film.

D. C’est l’Office national du film au Canada?

D. Que signifie: “Freda au Professeur par l’entremise de Grierson”?

R. J’ai compris qu’ils voulaient nommer Freda pour travailler avec le Professeur, par l’entremise de Grierson. Je veux expliquer.

D. Oui, je voudrais que vous expliquiez cela.

R. Le travail que Freda faisait à l’Office du film n’était pas satisfaisant pour Moscou. Aussi, ils ont demandé au colonel Zabotin de la placer dans quelque département plus important. Conséquemment, il semble que le colonel Zabotin devait faire de Freda une collaboratrice du Professeur, se servant de l’influence de Grierson pour la mettre dans cet emploi.

- D. De sorte que Freda qui n'a pas encore été identifiée est une personne qui a demeuré à Ottawa?
- R. C'est ce que je comprends, oui.
- D. Et elle avait travaillé pour l'Office national du film?
- R. La dernière fois; oui.
- D. Mais savez-vous si elle a changé son emploi?
- R. Par des télégrammes, je comprends, oui, elle a changé.
- D. Et où est-elle allée travailler après avoir quitté l'Office national du film?
- R. J'ai compris par des télégrammes qu'elle travaillait d'abord au Bureau international du Travail à Montréal, puis à l'Office national du film.
- D. Mais le colonel Zobotin n'était pas satisfait de son travail à l'Office national du film, et il ne pouvait rien obtenir; aussi il a proposé qu'elle travaille quelque part ailleurs.
- R. Oui, à un travail scientifique.
- D. Et que Grierson l'aide à obtenir ce nouvel emploi?
- R. C'est ce que je comprends par ceci.
- D. Et savez-vous si elle a obtenu ce nouvel emploi?
- R. Non, je ne le sais pas.

Dans un journal particulier trouvé en la possession de M. S. Nightingale dont il est fait mention ailleurs dans ce Rapport, se trouvait une liste de noms, adresses et numéros de téléphone y compris ceux de Durnford Smith, Scott Benning, Agatha Chapman, David Shugar et Bert Hughes. Il y avait aussi l'inscription suivante:

Fritzie Linden, secrétaire de Grierson.

Nightingale a identifié la photographie de Freda Linton comme étant la même personne qu'il connaissait sous le nom de "Fritzie Linden".

Linton fut, comme le dit la note de Nightingale, la secrétaire de John Grierson, commissaire, Office national du film. Grierson a témoigné:

- D. Je vous montre une photographie. Reconnaissez-vous cette personne?
- R. C'est Freda Linton. Elle fut ma secrétaire pendant un an environ.
- D. Quand vous dites "ma secrétaire", vous faites allusion au temps où vous étiez à l'Office national du film, n'est-ce pas?
- R. Vers ce temps-là; mais je crois que la demoiselle Linton fut affectée avec moi à la Commission de l'information en temps de guerre;

- je ne puis dire à une année près; je crois qu'elle resta à mon service pendant environ six mois.
- D. Je ne vous suis pas très bien, monsieur Grierson. Etait-elle avec vous à l'Office national du film?
- R. Cela est à vérifier; c'était vers ce temps-là, mais je ne l'associe avec mon bureau que pour environ six mois.
- D. Lorsque vous êtes allé à la Commission de l'information en temps de guerre, vous étiez aussi attaché à l'Office national du film, n'est-ce pas?
- R. Certes, oui.
- D. Pourriez-vous expliquer à la Commission en quoi consistaient ces deux fonctions et dire pendant quelles périodes de temps approximatives vous les avez remplies?
- R. Je devins commissaire suppléant de l'Office national du film vers la fin de 1939. Ce poste fut maintenu—Je ne l'occupais que par périodes de deux ou trois mois à la fois, mais en 1941, lorsque le Bureau du cinématographe fut absorbé par l'Office national du film, je devins le premier commissaire du cinématographe dûment nommé. Cette nomination est pour une durée de trois ans suivant les dispositions de la Loi nationale sur le cinématographe, 1939. En 1942, l'administration de la Commission de l'information en temps de guerre laissait à désirer et on m'invita à succéder à Vining en qualité de directeur général. Les deux postes sont maintenus, l'un à l'Office national du film, qui est un corps administratif, relevant directement du Parlement, et l'autre à la Commission de l'information en temps de guerre, qui est une commission instituée pour fins de guerre. L'Office national du film, bien entendu, est de caractère administratif continu.
- D. Etes-vous encore attaché à l'un ou à l'autre de ces services ou avez-vous quitté le service du Gouvernement?
- R. Non; je me suis retiré le jour V-J.
- D. La photographie que je vous présente est la pièce No 163, dont l'original est à la disposition d'un autre tribunal pour le moment, et vous reconnaissez ceci?
- R. Certes, oui.
- D. C'est Freda Linton?
- R. Oui.
- D. Pendant combien de temps fut-elle votre secrétaire?
- R. Je dirais, guère plus de six mois.

D. Maintenant, reprenons la pièce 37. Ceci, alors, veut dire Freda Linton au Professeur Boyer par l'entremise de Grierson; et la preuve testimoniale indique que ce nom n'est pas fictif mais que vous êtes identifié par votre nom et votre emploi. La preuve testimoniale fait voir que Freda Linton, qui était un agent de l'organisme russe, était désignée à être détachée de l'Office national du film où elle travaillait, des bureaux de l'Office national du film, pour être affectée au Conseil de recherches pour travailler avec Raymond Boyer, et que sa mutation de l'Office national du film devait être effectuée par l'intermédiaire de vos bons offices, afin qu'elle puisse entrer aux Recherches nationales.

R. Heu! oui.

D. Telle est la preuve testimoniale qui a été présentée à la Commission. Pouvez-vous jeter quelque lumière là-dessus?

R. Je dois dire que c'est un document des plus stériles, en ce sens que la demoiselle Linton ne sollicita ni bons offices ni services en l'espèce. Je ne vois en elle qu'une fille ambitieuse qui certainement cherchait à réussir à l'Office national du film.

D. Mais ne vous a-t-on jamais laissé entendre qu'elle désirait changer de poste?

R. Uniquement en vue d'obtenir une meilleure position au sein de l'organisme.

D. C'est-à-dire au sein de . . .

R. De l'Office national du film.

D. Mlle Linton demeura-t-elle votre secrétaire jusqu'au jour V-J?

R. Oh! non.

D. Quand a-t-elle quitté?

R. Je crois qu'elle faisait partie de l'organisme vers la période de 1942.

D. A dater de 1942?

R. Ou 1943, au moins.

D. Où est-elle allée, après avoir été votre secrétaire?

R. Elle fut promue à un poste dans notre service de distribution; non à un poste élevé; à un poste subalterne de distribution affecté, je crois, à la circulation américaine.

D. Et occupe-t-elle encore le même emploi?

R. A ma connaissance; je ne sais pas qu'elle l'ait quitté.

- D. Permettez-moi de vous répéter sur quelle théorie cela s'appuie. Selon la preuve testimoniale voici ce que l'on voulait faire: à l'Office national du film, Freda Linton n'était pas bien placée pour être de grande utilité à un organisme comme celui de Zabolin. Ils jugèrent qu'elle pourrait être plus utile à leurs fins, s'ils pouvaient la faire entrer à un titre quelconque au service du Conseil national de recherches. Il s'agissait de la retirer de l'Office national du film et de la placer au Conseil national de recherches, où elle pourrait établir contact avec Raymond Boyer, et que cela pourrait être facilité par vos bons offices.
- R. C'est une présomption, je le suppose, de la part de l'ambassade russe, ou de quelqu'un d'autre, de penser que j'aurais pu leur être de quelque utilité?
- D. Oui.
- R. Cette présomption, je puis dire, n'est guère fondée.
- D. Justement, c'est un point sur lequel je voudrais que vous nous veniez en aide, si vous le pouvez. Est-ce que vous connaissiez Zabolin?
- R. Je n'ai rencontré Zabolin qu'une seule fois.
- D. Et connaissiez-vous Motinov?
- R. Non. Vous voulez dire son adjoint?
- D. Oui.
- R. Non.
- D. Sokolov?
- R. Non.
- D. Connaissiez-vous des fonctionnaires de l'ambassade russe?
- R. Oui; évidemment, j'ai connu les ambassadeurs. Je veux parler des gens que l'on rencontre ordinairement dans les milieux diplomatiques.
- D. Naturellement.
- R. Je connaissais Zheveinov, le représentant de TASS. J'aimais bien Pavlov; il est le seul auquel je portais un intérêt particulier. C'est le jeune homme qui est encore ici, je crois, n'est-ce pas, le premier conseiller?
- D. Il agit à titre de secrétaire, je crois.
- R. La seule personne que j'aie réellement connue, était Pavlov.
- D. Maintenant, vous reportant en arrière, pouvez-vous vous rappeler quelqu'un de ces hommes vous avisant ou vous suggérant qu'il aurait pu vouloir se ménager quelqu'un . . .
- R. Tout ce que je puis dire, c'est que les Russes, autant que je le sache, étaient corrects.

D. Etaient corrects?

R. Oui. Je n'avais aucune raison de leur prêter de telles intentions.

D. Alors, laissez-moi vous poser une autre question. Nous cherchons à trouver l'explication de ces choses. Est-ce que quelqu'un du Conseil national de recherches, ne vous a jamais demandé si Mlle Linton pouvait leur être de quelque utilité dans leur travail?

R. Non. Je ne puis guère associer Linton avec quelque allusion au Conseil national de recherches.

D. Connaissez-vous une femme du nom d'Agatha Chapman?

R. Non.

D. Alors, nous en arrivons à la conclusion, si je le comprends bien, monsieur Grierson, que cette inscription que je vous ai montrée, pièce 37, est une chose sur laquelle vous ne pouvez jeter aucune lumière qui éclairerait la Commission?

R. Je crains de ne pouvoir mieux faire, monsieur.

D. Vous ne pouvez faire aucune suggestion; c'est ce que vous voulez dire?

R. Je veux dire que cela ne se rattache pas à ma personne, que je sache, soit par l'intermédiaire de Linton soit directement.

Il existe un indice supplémentaire quant aux menées de Freda. Dans le même calepin contenant l'inscription que l'on vient de mentionner, on trouve ce qui suit:

A Debouz

Steinberg—"Berger". 4133

Debouz doit se mettre en relation avec Berger et, selon les circonstances, doit lui proposer de travailler pour nous ou pour la société. Etablir contact à Washington avec la personne de Debouz. Préparer rencontre et. télégraphier. Remettre 600 dollars. Si Debouz ne pouvait se rendre aux Etats-Unis d'Amérique, il devrait écrire à Berger d'aider la personne qui remettra la lettre à Berger.

12.5.45 22.00 St. Patrick Cumberland.

"St-Patrice et Cumberland" est un coin de rues à Ottawa.

D'après le plan, ainsi indiqué, Fred Rose devait communiquer avec "Berger" (Steinberg) qui était alors à Washington et remettre à Steinberg

une proposition visant "du travail pour nous ou la société". "La société" est le nom fictif qui s'applique au parti communiste. Comme il est démontré ci-après, le contact fut établi et Freda fut l'émissaire.

Gouzenko donna le témoignage suivant:

D. Qui est Steinberg, le savez-vous?

R. C'est un homme de science des Etats-Unis.

D. Comment avez-vous appris cela?

R. Par des télégrammes antérieurs.

D. Est-ce le nom véritable de l'homme ou un nom fictif?

R. C'est son nom véritable.

D. Connaissez-vous autre chose de plus à son sujet?

R. Oui; il y eut d'autres télégrammes à son égard.

D. Est-ce que vous n'avez jamais entendu des conversations à son sujet de la part de Zabolin ou de Motinov ou d'autres personnes de l'ambassade?

R. Il y eut des télégrammes qui furent écrits par le colonel Zabolin.

D. Alors, à votre propre connaissance, tout provient de télégrammes?

R. Oui.

D. Alors, "Berger" est le nom fictif de Steinberg?

R. C'est exact.

Le COMMISSAIRE: Il ne fait pas de doute, je suppose, que la manière de calculer le temps comme on le fait ici, par exemple, "2200", cela veut dire: 10 h. du soir, comme d'ailleurs le témoin le comprend?

Le TÉMOIN: Oui, c'est bien 10.00 h. du soir.

L'AVOCAT:

D. En Russie, calculez-vous le temps sur la base de vingt-quatre heures?

R. Oui.

D. Vous le calculez de une heure à vingt-quatre heures?

R. Oui.

D. Alors, comme le Commissaire le fait remarquer, 2200 serait . . .

R. 10.00 heures du soir.

D. Savez-vous quelle ville des Etats-Unis habite Steinberg?

R. Non.

R. Dans les télégrammes envoyés par le colonel Zabolin à Moscou, il le décrit comme un homme de science qui était un ami de Debouz . . .

- D. Savez-vous si Debouz est allé à Washington ou est-ce son ami qui a établi contact avec Steinberg?
- R. Dans les télégrammes envoyés par la suite, il fut indiqué que l'homme de Debouz avait affecté Steinberg au Service des renseignements de l'armée à Washington.
- D. Vous voulez dire le Service des renseignements de l'armée russe à Washington?
- R. Oui.
- D. Et le contact devait être établi à Washington?
- R. Oui, monsieur.
- D. Par l'entremise des fonctionnaires du service russe?
- R. Oui.
- D. Alors, Debouz ne s'y est pas rendu lui-même; ce fut son homme qui fit le contact à Washington?
- R. Ce télégramme auquel je fais allusion ne fut envoyé que beaucoup plus tard, et il n'était pas indiqué que Debouz ait établi le contact, mais le contact fut établi.
- D. Connaissez-vous le nom réel ou le nom fictif de l'homme de Debouz à Washington?
- R. Non, mais dans le télégramme qui rapportait la remise de Berger entre les mains du service de l'armée russe, il était mentionné que cela avait été fait par l'entremise de Freda. Ce n'était pas un contact, c'était une remise entre les mains de ce service.

Steinberg avait travaillé antérieurement au Canada et "*le Professeur*" (Boyer) et lui devinrent amis intimes. Boyer a dit:

- D. Puis, voici une lettre, pièce No 177, qui semble avoir été écrite par deux personnes, l'une, Arthur, et l'autre, Edith. De qui cette lettre venait-elle, monsieur Boyer?
- R. D'Arthur et de Edith Steinberg.
- D. Qui est Arthur Steinberg?
- R. C'est un Américain spécialiste en génétique, qui vint à Montréal pour y enseigner cette science, en 1940 ou en 1941, je crois. Cependant, je ne l'ai pas rencontré avant 1942, alors que nous sommes devenus amis intimes. Nous sommes allés demeurer à l'endroit où lui et sa femme habitaient. Il quitta le Canada en juin 1944 et il se rendit à un poste près la Marine américaine, un poste de recherche, et il est resté à Washington depuis lors.

D. Est-il communiste?

R. Je l'ignore; il ne l'a jamais dit; je sais qu'il entretient certaines sympathies.

D. Il entretient des sympathies à l'égard des communistes?

R. Oui.

Il nous a paru que Freda, Boyer, Steinberg et Rose devaient bien s'entendre entre eux.

Etant tenus aux termes de C.P. 411 de "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement soit indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada, aux agents d'une Puissance étrangère, et sur les faits relatifs à la communication de ces renseignements ainsi qu'aux circonstances l'ayant entourée", nous croyons que Linton servit de "contact" à Rose au cours de ses opérations pour les Russes, en obtenant et en communiquant des renseignements de sources secrètes et confidentielles. A notre avis, la fuite de Linton est aussi significative que celle de Sam Carr. Les motifs en sont, sans doute, les mêmes dans les deux cas.